Réception au contrôle de légalité le 07/02/2019 à 10:26:05
Référence technique : 010-200069250-20190201-19-DE

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
07 février 2019 / 07 février 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Jean-Luc BISCHOFF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1ER FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUX Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

Sont excusés et ont donné pouvoir : DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GREMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUEL Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absentes : BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

Sorti : CHEVALIER Bertrand

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°19	**Développement Durable - Rapport sur la situation interne et territoriale de Troyes Champagne Métropole en matière de développement durable**
RAPPORTEUR	**Jean-Jacques ARNAUD**

Nombre de membres : 136		**Vote**			
Présents	**Suffrages exprimés**	**Pour**	**Contre**	**Abstention**	**Non-participation**
105					

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur la situation interne et territoriale de Troyes Champagne Métropole en matière de développement durable.

Pôle Environnement – Développement Durable – Collecte

19

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1ER FEVRIER 2019

DÉVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Annexes : annexe financière - rapport annuel

Exposé :

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La Stratégie Nationale de Développement Durable a défini 5 finalités en matière de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les modes de production et de consommation responsables ;

Ainsi, Troyes Champagne Métropole s'est saisi de cette occasion pour établir un bilan de sa situation interne et territoriale en matière de développement durable, au regard de ces 5 finalités.

Outre son caractère obligatoire, cet exercice nécessaire a notamment permis de :

- Valoriser les projets ou actions menées dans le cadre des politiques publiques engagées et qui en appliquent déjà les principes ;
- Constituer une feuille de route et un outil d'aide et d'analyse ;
- Mettre en évidence l'importance des dispositifs de suivi et d'évaluation des politiques publiques, tel qu'initié pour le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Identifier les besoins en matière de concertation des acteurs et habitants du territoire ;
- Mener une démarche interne et transversale sur l'ensemble des activités de la collectivité.

De par sa politique globale, Troyes Champagne Métropole s'implique et développe des actions s'inscrivant déjà en adéquation avec ces différentes finalités.

Des axes d'amélioration restent possibles sur les modalités de mises en œuvre de ces politiques, notamment :

- La concertation des habitants à renforcer dans une logique de proximité ;
- Les dispositifs de suivi et d'évaluation à mettre en place.

Ce rapport indique également que bon nombre d'initiatives sont menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Ces actions, s'inscrivant dans une logique d'exemplarité, pourraient être renforcées encore, et par exemple formalisées par un projet d'administration écoresponsable.

La mise en œuvre d'un Agenda 21 intercommunal viendra structurer le service développement durable tant dans son fonctionnement que par la politique globale qui en découlera. En effet, non seulement les projets internes seront relayés et harmonisés au travers de ce document d'orientations mais il s'agira également de faire émerger un véritable projet de territoire avec des actions au service des communes et/ou qui seront portées par les communes. Les questions de la ruralité, des circuits courts, de la mobilité, de la transition énergétique seront des enjeux incontournables de ce futur Agenda 21 dans le cadre de la nouvelle intercommunalité.

Enfin, la mobilisation du service développement durable autour de l'animation du dispositif des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des territoires à énergie positive pour la croissance verte a permis de faire profiter les communes du territoire qui avaient un projet de rénovation énergétique d'un montant global de 914 644,12 €.

Le rapport complet est disponible en version dématérialisée.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE du présent rapport sur la situation en matière de développement durable de Troyes Champagne Métropole.**

2008	**Dépenses réelles : 49 680,25 €**	
	Semaine du Développement Durable	4 424.17 €
	Bilan Carbone GT	2 388,78 €
	Tri au sein de la collectivité	961,58 €
	Entretien des vélos	264 €
	Plan Climat Energie Territorial	1 846,62 €
	Autre frais divers	55 €
	Salaire	39 740,10 €
2009	**Dépenses réelles : 96 268,04 €**	
	Semaine du Développement Durable	7 973,92 €
	Stagiaire	1 406,73 €
	Plan Climat Energie Territorial (annonce)	1 500 €
	Sensibilisation Habimat	300 €
	Entretien des vélos	227,15 €
	Lutte contre l□s nuisances sonores	40 030,88 €
	Annonces	65 €
	Subventions (associations)	4 200 €
	Salaire	40 564,36 €
2010	**Dépenses réelles : 156 688,42 €**	
	Semaine du Développement Durable :	18 334,99 €
	Sensibilisation Habimat	300 €
	Plan Climat Energie Territorial	45 083,16 €
	Lutte contre les nuisances sonores	53 054,56 €
	Fournitures diverses	401,40 €
	Salaire	39 514,31 €
2011	**Dépenses réelles : 150 622,96 €**	
	Journée régionale de l'Environnement :	107,64 €
	Semaine du développement durable	24 061,51 €
	Plan Clim□t Energie Territorial	72 334,08 €
	Lutte contre les nuisances sonores	11 720,80 €
	Salaire	42 398,93 €
2012	**Dépenses réelles : 172 887,84 €**	
	Semaine du développement durable	18 517,97 €
	Forum Climat	38 101,83 €
	Plan Climat Energie Territorial	40 066,00 €
	Fournitures diverses	1 390,24 €
	Autres frais divers (séminaires)	167,44 €
	Salaires	74 644,36 €
2013	**Dépenses réelles : 144 557,20 €**	
	Semaine du développement durable	16 790,86 €
	Forum Climat	35 085,47 €
	Plan Climat Energie Territorial	10 000 €
	Fournitures diverses (CEP-investissement)	3 774,18 €
	Salaires	78 906,69 €
2014	**Dépenses réelles : 192 803,49 €**	
	Semaine du développement durable	13 971,61 €
	Forum Climat	53 058,25 €
	Plan Climat Energie Territorial	7 500 €
	Fournitures diverses (CEP- investissement)	856,23 €
	Salaires	112 417,40 €
	Autres frais	5 000 €

2015	**Dépenses réelles : 206 113,79 €**	
	Semaine du développement durable	11 853,82 €
	Forum Climat	52 220,14 €
	Plan Climat Energie Territorial	11 500 €
	Défi Familles à Energie Positive	2 699,55 €
	Autres frais	28,39 €
	Salaires	125 811,89 €
	Dépenses d'impression du Forum Climat et le Défi FAEP non communiquées	~ 2 000 €
2016	**Dépenses réelles : 153 319.89 € (et 901.93 € en Invt)**	
	Semaine du Développement Durable	12 528.21 €
	Défi « familles à énergie positive	4 454,72 €
	Conseil en énergie partagée (**Invt**)	901,93 €
	Etude énergie Bus et VOM	Paiement sur 2017€
	Plan Climat Energie Territorial	10 000 €
	Autre frais divers	525.07 €
	Salaire	125 811,89 €
2017	**Dépenses réelles : 292 571,23 € (et 523.44 € en Invt)**	
	Semaine du Développement Durable	7497.15 €
	Défi « familles à énergie positive	8 117.72 €
	Conseil en énergie partagée (**Invt**)	523.44 €
	Etude énergie Bus et VOM	35 850 €
	Plan Climat Energie Territorial	13 035.40 €
	Défi Entreprises	13.60 €
	Animations scolaires	904.40 €
	Forum Climat	50 167.12 €
	Salaire	176 985,84 €
2018	**Dépenses réelles : 331 903,89 € (et 1884 € en Invt)**	
	Semaine du Développement Durable	8186 €
	Défi « familles à énergie positive »	4 163.20 €
	Agenda 21	4 500.22 €
	Plan Climat Energie Territorial	5 000 €
	Plateforme de rénovation énergétique	28 678.86 € dont 1 884 € en invt€
	Education au développement durable	550.80 €
	CEE	334.63 €
	Divers	1 000.01 €
	Salaires	281 374,17 €

2008	**Recettes : 16 472 €**	
	Salaire	16 472 €
2009	**Recettes : 0 €**	
2010	**Recettes : 6 620 €**	
	Semaine du Développement Durable :	2 522 €
	Diagnostic énergie siège GT	4 098 €
2011	**Recettes : 37 143,77 €**	
	Certificats d'économie d'énergie :	33 180 €
	Lutte contre les nuisances sonores	3 963,77 €
2012	**Recettes : 29 000 €**	
	Subvention de la Région pour le salaire du Conseiller en Energie Partagé	29 000 €
2013	**Recettes : 77 101.52 €**	
	FEDER	57809 €
	Semaine du Développement Durable 2011	1219 €
	Adhésion des communes au CEP	673.52
	Subvention de la Région pour le salaire du CEP	17400 €
2014	**Recettes : 28 468.77 €**	
	Forum Climat 2014	7 890,70 €
	CEP	8 149,50 €
	Subvention de la Région pour le salaire du CEP	12 428.57€
2015	**Recettes : 27 343,10 €**	
	Adhésion des communes au CEP	11 843,10 €
	Forum Climat 2014	2 000 €
	Forum Climat 2015	13 500 €
2016	**Recettes : 26 409.72 € en fonctionnement et 1 200 € en investissement**	
	Adhésion des communes au CEP	11 609.72 €
	Défi « familles à énergie positive	
	Fonctionnement	2 000 €
	Investissement	1 200 €
	Etude énergie Bus et VOM	12 800 €
2017	**Recettes : 26 609.72 € en fonctionnement et 1 200 € en investissement**	
	Adhésion des communes au CEP	11 609.72 €
	Forum Climat	15 000 €
2018	**Recettes : 188 236,74 € (1 102 880,86 € avec les CEE)**	
	Adhésion des communes au CEP	17 000 €
	CEE (à destination des communes)	914 644.12 €
	TEPCV	41 097.49€
	Plateforme de rénovation énergétique (en attente de versement)	135 000 €

Conclusion :

Le budget développement durable est en augmentation en 2018 en lien avec la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique et l'intégration de nouveaux agents. A noter la forte progression des subventions grâce aux différents appels à projets ainsi qu'aux dispositifs de type « certificats d'économie d'énergie ».

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Rapport sur la situation de Troyes Champagne Métropole en matière de Développement Durable

2018

Sommaire

Sommaire 2
Index des tableaux et des illustrations 3
Liste des sigles et acronymes 5
Introduction 6
Ce qu'il faut retenir 7
1 Contexte 9
1.1 Présentation de Troyes Champagne Métropole 9
1.2 Présentation de la mission « Développement Durable » 12
2 La stratégie et les actions de Troyes Champagne Métropole en matière de Développement Durable 15
2.1 Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du Développement Durable 15
2.1.1 Le changement climatique 15
2.1.2 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 23
2.1.3 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 37
2.1.4 L'épanouissement de tous les êtres humains 58
2.1.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables 78
2.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard du Développement Durable 83
2.2.1 L'organisation du pilotage 84
2.2.2 La participation des acteurs et de la population 85
2.2.3 La transversalité / globalité des actions, politiques publiques et programmes 87
2.2.4 L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue 88
3 La collectivité exemplaire et responsable 91
3.1 Bilans des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité 91
3.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi 91
3.1.2 L'intégration des engagements du développement durable de la collectivité à travers la commande publique 91
3.1.3 La gestion durable du patrimoine 92
3.1.4 L'intégration des engagements du développement durable dans la gestion des finances publiques 94
3.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable 95
3.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte 95
3.2.2 La participation des services et des élus 95
3.2.3 Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus 95
3.2.4 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagé des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités de la collectivité 96
4 Conclusion et perspectives 97

Index des tableaux et des illustrations

Figure 1 : Cartographie du territoire de l'agglomération troyenne 10
Figure 2 : Compétences exercées par Troyes Champagne Métropole 11
Figure 3 : les consommations énergétiques et les émissions de GES sur TCM (ATMO GE) 16
Figure 4 : Répartition des consommations énergétiques du territoire par type d'énergie en 2016 (ATMO GE) 16
Figure 5 : Interface web pour les particuliers et les professionnels 20
Figure 6 : Parcours du particulier 20
Figure 7 : Tarifs pour les copropriétés 21
Figure 8 : Participation de l'équipe d'ECOTOIT au village de l'énergie 22
Figure 9 : les neuf quartiers en géographie prioritaire 24
Figure 10 : les quartiers prioritaires du territoire de l'agglomération troyenne 25
Figure 11 : Localisation du quartier Jules Guesdes 27
Figure 12 : S'appuyer sur les atouts paysagers et naturels du site 29
Figure 13 : Vue d'ensemble du site par l'atelier Ruelle 30
Figure 14 : Suivi de la CIL 35
Figure 15 : les indicateurs de suivi de la CIL 36
Figure 16 : Quelques réalisations sur la voie verte des Viennes 39
Figure 17 : Carte des dispositifs fixe sur l'agglomération troyenne (source RA 2014 – ATMO) 41
Figure 18 : Situation de l'Aube par rapport aux valeurs réglementaires de qualité de l'air en 2017 (source RA 2017 – ATMO) 41
Figure 19 : Evolution des concentrations annuelles sur le territoire de l'agglomération troyenne 2013-2017 (source RA 2017 – ATMO) 42
Figure 20 : Indice de la qualité de l'air (valeurs réglementaires annuelles) sur le territoire de l'agglomération troyenne en 2017 (source RA 2017 – ATMO) 42
Figure 21 : Nombre de jours de dépassement du seuil pour les PM10 et l'ozone dans l'Aube en 2017 42
Figure 22 : Historique des risques allergiques liés à l'exposition aux pollens sur la saison pollinique 2017 selon le nombre de grains de pollens par semaine (source bilan annuel pollen) 43
Figure 23 : Répartition de la compétence assainissement collectif 44
Figure 24 : Chiffre clés du réseau d'assainissement 2017 44
Figure 25 : Chiffres clés des stations d'épuration de TCM 45
Figure 26 : Les déchets des stations d'épuration 46
Figure 27 : Evolution des consommations d'énergie (STEP et postes de refoulement) 46
Figure 28 : Evolution des productions de déchets 49
Figure 29 : Localisation des déchèteries sur le territoire de Troyes Champagne Métropole 50
Figure 30 : bilan matière issu des déchèteries du Grand Troyes 51
Figure 31 : Evolution des tonnages de déchets provenant des déchèteries 52
Figure 32 : Animation sur les déchets 54
Figure 33 : Arbre tombé sur la Seine 56
Figure 34 : Suivi de la passe à poissons 56
Figure 35 : Cartographie des vulnérabilités 57
Figure 36 : Tableau récapitulatif des interventions durant l'année 2018 60
Figure 37 : Programme du Centre de loisirs de Saint-André-les-Vergers 61

Figure 38 : réunion de fin de la saison 2017-2018 du défi « familles à énergie positive » 64
Figure 39 : Un correspondant pour chaque enfant, en contact par skype 71
Figure 40 : Affiche « bosse tes exams » 71
Figure 41 : la nuit du jeu 72
Figure 42 : Le mois des tout-petits 72
Figure 43 : l'enluminure 73
Figure 44 : Des livres et des mains 73
Figure 45 : Programme de « lire et écrire autrement » 74
Figure 46 : Ma médiathèque connectée ! 75
Figure 47 : Maison du patrimoine et auditorium 77
Figure 48 : La mise en fonctionnement des composteurs collectifs 79
Figure 49 : Organisation et planning du PCAET 85
Figure 50 : Quelques images des différents ateliers Agenda 21 87
Figure 51 : Quelques images de l'édition 2018 de la Semaine du Développement Durable 90
Figure 52 : Consommation d'énergie des 5 bâtiments les plus énergivores du Grand Troyes 93
Figure 53 : 44 571,48 Tonnes équivalent CO2 (sans les immobilisations de bâtiments) 94

Liste des sigles et acronymes

ACI – Atelier Chantier d'Insertion
ACSé - Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances
ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AMO - Assistance à Maitrise d'Ouvrage
ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AUDART - Agence d'Urbanisme de Développement et d'Aménagement de la Région Troyenne
BBC – Bâtiment à Basses Consommations
BEGES - Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
CDAC - Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CEE - Certificat d'Economie d'Energie
CLDD - Conseil de Développement Durable
COD - Centre Opérationnel Départemental
CPER - Contrat de Projet Etat-Région
CPNCA - Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne
CUCS - Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUEM - Centre Universitaire d'Etudes Médicales
CUT - Centre Universitaire de Troyes
DAC - Document d'Aménagement Commercial
DDT - Direction Départementale des Territoires
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSP – Délégation de Service Public
EPF - Ecole d'ingénieur
ERP - Etablissements Recevant du Publics
ESC - Ecole Supérieure de Commerce
ESTAC - Espérance Sportive Troyes Aube Champagne (club de football de la ville de Troyes)
FRD - Fibres Recherche et Développement
GES - Gaz à Effet de Serre
TCM – Troyes Champagne Métropole
GUSP - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
HQE® - Haute Qualité Environnementale®
IAE - Insertion par l'Activité Economique
IFSI - Institut de Formation en Soins Infirmiers de Troyes
MSP – Maison de Santé Pluridisciplinaire
PAPI - Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations
PAVE - Plan d'Accessibilité de la Voire et des Espaces Publics
PCE - Point Conseil Emploi
PCET - Plan Climat Energie Territorial
PDU - Plan de Déplacements Urbains
PLH - Programme Local de l'Habitat
PPBE - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PRU - Projet de Rénovation Urbaine
PSR - Plan de Submersion Rapide
PTF - Plate-Forme Technologique
SAP - Service d'Amorçage de Projets
SAVSAT - Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Seine et de l'Agglomération de Troyes
SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale
SDAT - Schéma Directeur Accessibilité Transport
TCAT - Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne
TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TRI - Territoire à Risque Important d'Inondation
UNSS - Union Nationale du Sport Scolaire
ZUS - Zones Urbaines Sensibles

Introduction

La loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 est ainsi rédigée :

« Le peuple français considérant,

- Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
- Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
- Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
- Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
- Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins.

Proclame, dans l'article 6 que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants la rédaction d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Troyes Champagne Métropole s'est saisie de cette occasion pour établir un bilan de ses actions en matière de développement durable. Cet exercice permet de rendre compte qu'un certain nombre des actions menées dans le cadre de sa politique publique en appliquait les principes

Dans un contexte avec d'importantes évolutions, en matière de périmètre, de compétences et d'organisation, la définition d'une stratégie interne globale est difficile. Cet état des lieux permet néanmoins de mettre en exergue les prémices d'une démarche qui se structure.

Ce qu'il faut retenir

1. Le contexte :

La mission développement durable a été créée dès la fin de l'année 2005 et s'est structurée et renforcée depuis. Elle assure aujourd'hui plusieurs rôles importants :

- Expertise, conseil et accompagnement interne ;
- Action transversale de sensibilisation ;
- Pilotage de projets de territoire.

Le budget affecté directement au service « développement durable » s'élève à 93 290 € TTC en 2018 (hors qualité de l'air, budget relatif à la valorisation patrimoniale de la vallée des Viennes, et charges de personnels) ce qui représente 0.12% du budget principal en fonctionnement. Le ratio obtenu est donc d'environ **0.55 € / habitant**, chiffre qui a diminué de moitié depuis l'édition des premiers rapports sur la situation de la collectivité en matière de développement durable compte tenu de l'augmentation de la population. D'autre part, il convient de souligner que le développement durable n'a pas forcément besoin d'un budget spécifique très important, dans la mesure où **il doit être intégré dans l'ensemble des projets et domaines d'interventions des différents services.**

Le service développement durable est aujourd'hui composé de 12 ETP. Il s'est considérablement renforcé depuis l'année 2016 du fait de la mutualisation des services mais également dû à l'émergence de projets nouveaux (sans compter les personnes au sein de la collectivité qui travaillent soit sur des sujets environnementaux propre (équipe rivière, assainissement, etc.) soit sur le développement de filières de matériaux biosourcés, etc.

Au regard de ces deux indicateurs, force est de constater que le budget de Troyes Champagne Métropole en matière de développement durable a légèrement diminué, mais que les personnels affectés à ses démarches augmentent. Cela traduit une prise de conscience en interne sur la nécessité de disposer des moyens adaptés et d'autre part une évolution de la collectivité dans le service public rendu avec un volet proximité renforcé.

2. Les enjeux et perspectives :

La Stratégie Nationale de Développement Durable a défini 5 finalités en matière de développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique ;**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
- **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains ;**
- **Les modes de production et de consommation responsables.**

De par sa politique globale, Troyes Champagne Métropole s'implique et développe des actions s'inscrivant déjà en adéquation avec ces différentes finalités.

L'année 2018 a permis au service de se structurer (organigramme présenté ci-après) afin notamment **de mettre en place des actions de proximité jusqu'alors très ponctuelles.** La mise en œuvre d'un **agenda 21 intercommunal** viendra **structurer le service** tant dans son fonctionnement que par la politique globale qui en découlera. En effet, non seulement **les projets internes** seront relayés au travers ce document d'orientations mais il s'agira également de faire émerger un véritable projet de

territoire avec des **actions qui seront portées par les communes.** Des enjeux émergent aujourd'hui notamment autour de la ruralité, des circuits courts, de la mobilité qu'il sera important de prendre en compte. Des axes d'amélioration restent possibles sur les modalités de mises en œuvre de ces politiques, notamment :

- La concertation des habitants à renforcer dans une logique de proximité
- Les dispositifs de suivi et d'évaluation à mettre en place

Une action publique en phase avec les finalités de la Stratégie Nationale de Développement Durable est engagée, mais une politique transversale et appliquée pour tous les projets s'avérerait nécessaire pour en renforcer la cohérence.

Enfin, ce rapport démontre que des initiatives sont menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard des enjeux du développement durable. Une cohérence globale doit être recherchée afin de renforcer encore l'efficacité et la pertinence de ces actions.

Ces actions, aujourd'hui menées de manière volontaire, révèlent un besoin émergeant et constituent les prémices d'une administration exemplaire et responsable. Ce volet constitue un réel axe de travail et d'amélioration dans une perspective d'optimisation des budgets et des moyens et dans un contexte d'élargissement du territoire.

Les trois éléments encadrés ci-dessus confortent Troyes Champagne Métropole dans sa démarche et démontrent, qu'en termes de développement durable, il est en train de se donner les moyens nécessaires pour agir et répondre aux attentes des habitants de l'agglomération troyenne.

3. Quelques actions importantes menées ou engagées :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Le contrat local de santé ;
- La structuration de filières économiques alliant les aspects environnementaux sur le territoire ;
- Les prémices de structuration d'une cellule biodiversité et paysages ;
- L'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante ;
- La dématérialisation qui se généralise
- La concertation liée à un agenda 21 intercommunal qui se construit ;

1 Contexte

1.1 Présentation de Troyes Champagne Métropole

Le 1er janvier 2017, par arrêté préfectoral, le Grand Troyes prend la dénomination « Troyes Champagne Métropole ». Est prononcée la fusion du Grand Troyes avec les communautés de communes de Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse et Seine Melda Coteaux, ainsi que l'extension concomitante du périmètre aux communes d'Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis. Ainsi dans le présent rapport, la collectivité est nommée Troyes Champagne Métropole pour plus de cohérence.

Au cœur du département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole est une communauté d'agglomération qui regroupe 81 communes pour environ 168 350 habitants (soit environ la moitié de la population du département de l'Aube) sur environ 890 km².

La densité moyenne est de 189 habitants/km². Le territoire est composé de :

- 58 communes de moins de 1 000 habitants (dont 38 comptant moins de 500 habitants)
- 13 communes entre 1 000 et 3 000 habitants
- 6 communes entre 3 000 et 6 904 habitants
- 3 communes entre 10 000 et 13 000 habitants
- 1 commune de près de 60 000 habitants

Figure 1 : Cartographie du territoire de l'agglomération troyenne

Troyes Champagne Métropole, les principales dates :

- Janvier 1963 : fondation de la première structure intercommunale de la région troyenne : *Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple*, **le SIVOM ;**
- Janvier 1994 : création de la *Communauté de communes de l'Agglomération Troyenne*, **la CAT ;**
- Janvier 2000 : transformation de la Communauté de communes de l'Agglomération Troyenne en **Communauté d'Agglomération**,
- Le 12 novembre 2010, par arrêté préfectoral, la Communauté de l'Agglomération Troyenne (CAT) prend la dénomination « **Grand Troyes** ».

Troyes Champagne Métropole dispose depuis le 1er Janvier 2017 des compétences suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Développement économique	*Voirie et stationnement*	*Sports et culture*
Aménagement de l'espace communautaire	*Assainissement*	*Enseignement supérieur, recherche et vie étudiante*
Equilibre social de l'habitat	*Protection et mise en valeur de l'environnement*	*Eau*
Politique de la ville	*Actions sociales d'intérêt communautaire*	*Lutte contre l'incendie et l'organisation des secours*
Accueil des gens du voyage	*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*	*Cimetière et service funéraire*
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés		*Tourisme*
		Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
		Elaboration et suivi du règlement de publicité
		Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur de jalonnement
		Aménagement et participation à l'aménagement des entrées de l'agglomération
		Création, accueil, maintien, extension ou promotion d'actions, d'équipements ou d'activités touristiques d'intérêt communautaire
		Opération de Restructuration d'Artisanat et du Commerce (ORAC)
		Eolien
		Accessibilité
		Accueil des chiens errants

Figure 2 : Compétences exercées par Troyes Champagne Métropole

Un travail est actuellement en cours, notamment sur les compétences optionnelles

et facultatives, afin de déterminer celles qui seront maintenues dans les statuts de Troyes Champagne Métropole, de celles qui seront restituées au 31 décembre 2018 aux communes.

En choisissant d'acquérir la **compétence en « Protection de l'environnement et du cadre de vie »**, et en précisant notamment la partie relative à l'énergie, Troyes Champagne Métropole s'est positionnée en faveur de la préservation de son environnement et s'est doté **d'une mission « développement durable », afin de poursuivre ses engagements.**

1.2 Présentation de la mission « Développement Durable »

La création de la mission « Développement Durable » remonte à **décembre 2005**, avec le recrutement d'une chargée de mission dans le cadre d'un dispositif contractuel subventionné (ATEEnE : Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) d'une durée de 3 ans.

Dans un premier temps en charge de l'élaboration d'une charte pour l'environnement, la mission a naturellement évolué vers la gestion des enjeux énergétiques, mis en évidence par les évolutions réglementaires récentes. Les premières réflexions dans le domaine remontent ainsi à 2007. Parallèlement, d'autres sujets tels que l'organisation d'un évènementiel durant la Semaine Nationale du Développement Durable, le Forum Climat, la sensibilisation du public, notamment scolaire, ou encore la lutte contre les nuisances sonores, le conseil en énergie partagé pour les communes et la préservation de la biodiversité sont également développés.

La fin d'année 2015 et l'année 2016 ont été marquées par un vaste projet de mutualisation des services de Troyes Champagne Métropole et de la ville de Troyes. Aussi, au 1er octobre 2015, en vue d'assurer les missions de service public qui leur incombent, les services de Troyes Champagne Métropole ont été réorganisés autour de 11 pôles :

- Pôle Culture – Sports – Animation du territoire ;
- Pôle Economie – Emploi – Commerce – Innovation – TIC - Tourisme ;
- Pôle Urbanisme – Commerce – Patrimoine – Centre Technique ;
- Pôle sécurité juridique ;
- Pôle Ressources – ville de Troyes ;
- Pôle Ressources – Troyes Champagne Métropole ;
- Pôle Requalification des espaces publics ;
- Pôle Développement Durable – Environnement – Collecte ;
- Pôle Assainissement – Trame hydraulique - Energie ;
- Pôle Habitat et politique de la ville ;
- Pôle famille et proximité.

La mission « Développement Durable » est intégrée au sein du Pôle Environnement - Développement Durable - Collecte, ce qui permet une plus grande cohérence dans un certain nombre de projets en cours ou à venir (Plan Climat, Trame verte et bleue, réemploi des déchets, etc.).

Historiquement intégrée au Pôle technique, la mission développement durable est restée « attachée » à l'occasion de la réorganisation des services, au Pôle

Développement Durable – Environnement – Collecte. En effet, des actions techniques d'ordre plus environnemental lui sont confiées (surveillance de la qualité de l'air, lutte contre les nuisances sonores, ou encore l'organisation des manifestations, etc.). Toutefois, la transversalité avec les autres services est assurée, d'une part, par le travail mené en interne pour l'élaboration de ce document, dans le cadre également du Plan Climat Energie Territorial, dont les actions sont portées par les différents services et pôles de Troyes Champagne Métropole et d'autre part, grâce aux animations internes mises en place pour mobiliser les agents en faveur de la préservation des ressources.

A l'avenir, et ces éléments seront développés en toute fin du rapport, il est envisagé de travailler sur **des indicateurs de développement durable** qui caractériseraient la politique globale de Troyes Champagne Métropole et qui permettraient de maintenir cette vision transversale. Par ailleurs, **le projet de service d'Agenda 21 intercommunal, dont la concertation se finalise sur la fin de cette année 2018, permettra de renforcer son positionnement au sein de la collectivité.**

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée de 2 personnes supplémentaires dans le service. Aujourd'hui, **le service Développement Durable représente 12 ETP**, dont un cadre A assurant les fonctions de responsable de service et plusieurs axes de travail dont les volets Climat / Air / Energie, Biodiversité/paysages, Education à l'environnement et Santé environnementale, ont été identifiés comme étant prioritaires. D'autre part, une apprentie est arrivée en cours d'année afin de travailler sur les aspects paysages et biodiversité.

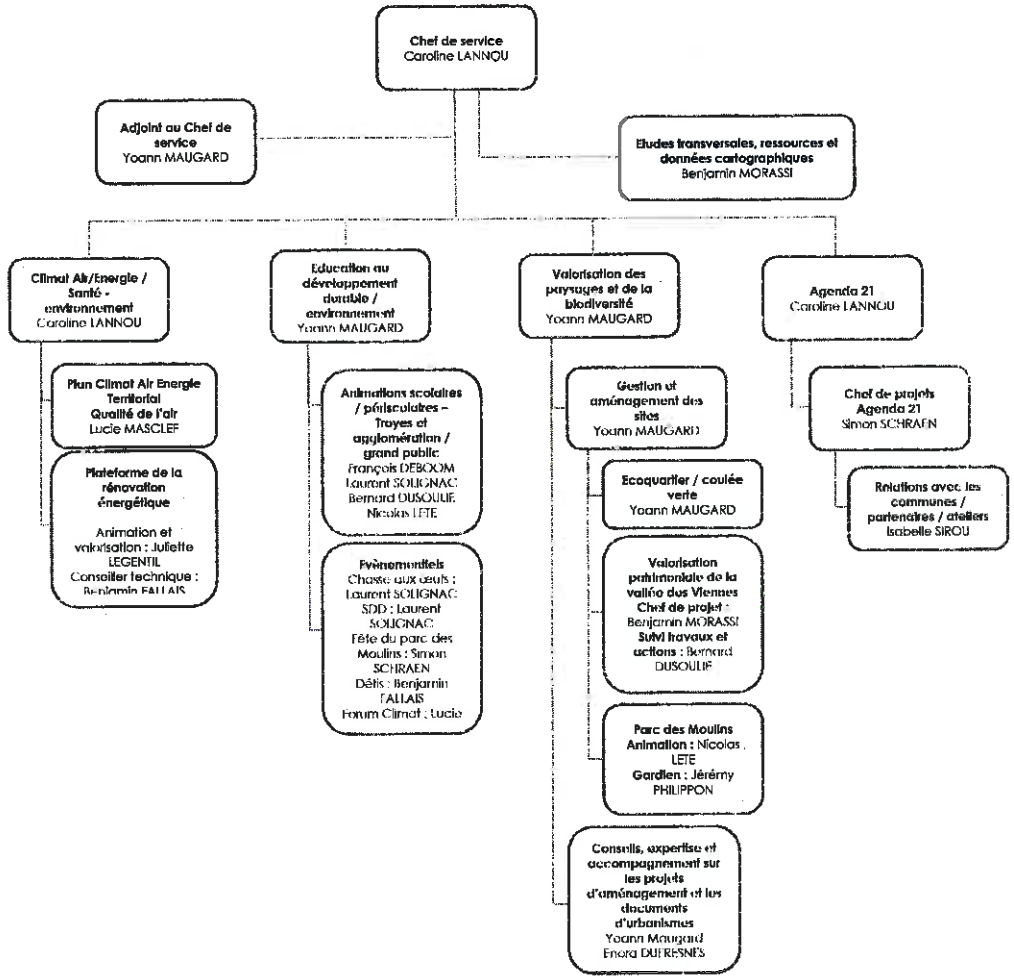

2 La stratégie et les actions de Troyes Champagne Métropole en matière de Développement Durable

Ce présent rapport est l'occasion de mettre en avant les actions et politiques qui prennent en compte une ou plusieurs finalités du développement durable,

En effet, bien qu'ayant de nombreux programmes qui répondent aux principes du développement durable, Troyes Champagne Métropole doit encore renforcer la cohérence de sa stratégie globale.

Le Plan Climat Energie Territorial contribue (mais il ne s'agit que d'un exemple parmi d'autres) néanmoins, à structurer la politique de Troyes Champagne Métropole en présentant un programme global et cohérent avec l'ensemble de ses documents stratégiques.

2.1 Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du Développement Durable

Les paragraphes qui suivent présentent, en fonction des cinq finalités du Développement Durable, les actions mises en place par Troyes Champagne Métropole. Une synthèse sera proposée, à l'issue des différentes sections, dans le but de faciliter la lecture et l'analyse de la politique globale de la collectivité, au regard de ces enjeux.

2.1.1 Le changement climatique

Le Plan Climat Énergie Territorial (**PCET**) de Troyes Champagne Métropole, opérationnel depuis 2013, est arrivé à échéance en 2018. Un bilan positif : 49 actions (hors mobilité), 70% des actions réalisées, 8 porteurs de projets partenaires de TCM (chambre d'agriculture, ATMO, ARCAD/Envirobat...), des projets venus compléter le dispositif tels que TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte – valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie dans un 2nd temps), etc.

En révision depuis janvier 2018 pour devenir un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), il couvre désormais les 81 communes de l'agglomération et intègre de nouveaux enjeux tels que le développement des énergies renouvelables ou la séquestration du carbone.

Une organisation et une gouvernance spécifique ont été mise en place (cette partie sera développée en 2.2.1. organisation du pilotage).

Le pré-diagnostic Cit'ergie : cette démarche de labellisation des politiques climat, air, énergie des collectivités territoriales, portée par l'ADEME, a été initiée en 2018 sur les compétences de TCM (développement territorial, patrimoine, énergie-eau-assainissement, mobilité et transport, organisation interne, communication et coopération). Ce pré-diagnostic recense et valorise les actions des services. Un cabinet de consultants les analysera et indiquera à l'ADEME si la collectivité est en capacité à se lancer dans la démarche de labellisation Cit'Ergie.

Le **diagnostic** des consommations d'énergie et des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) réalisé par ATMO Grand Est, a permis de mettre en évidence les éléments suivants en 2016:

- **Le résidentiel est le premier consommateur d'énergie** (40%), principalement pour le chauffage,
- En ajoutant le secteur tertiaire (13%), **les consommations des bâtiments représentent environ 43% de la consommation énergétique finale** et constituent de ce fait un gisement potentiel important en matière de réduction des consommations,
- L'industrie représente 17 % des consommations d'énergie de TCM,
- **Le transport routier est le premier contributeur aux émissions de GES** du territoire et concentre à lui seul 38% des émissions totales, notamment du fait de la prédominance des énergies fossiles (gaz naturel et fioul),
- **Les bâtiments sont les deuxièmes émetteurs** (30% : 21% pour le résidentiel et 9% pour le tertiaire),
- **L'industrie et l'agriculture émettent, respectivement, 13% des GES**

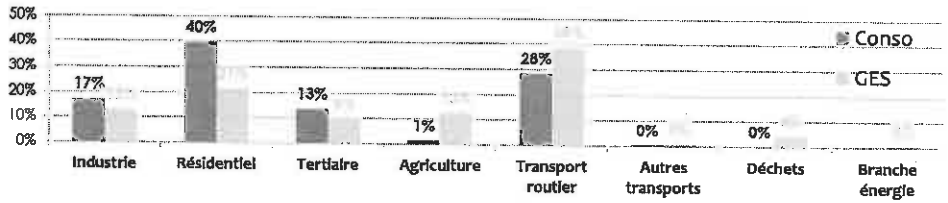

Figure 3 : les consommations énergétiques et les émissions de GES sur TCM (ATMO GE)

Ce bilan des consommations illustre la vulnérabilité et la dépendance du territoire à l'utilisation des énergies fossiles même si elle est en constante diminution depuis 2015.

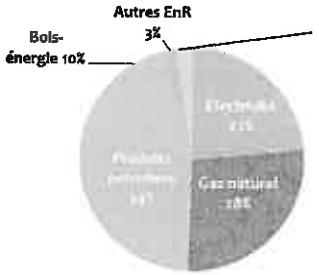

Figure 4 : Répartition des consommations énergétiques du territoire par type d'énergie en 2016 (ATMO GE)

► Un territoire dépendant des énergies fossiles à hauteur de 62 % (pétrole et gaz)

► Consommation d'énergie issue des EnR en 2016 = **15%** (bois-énergie – 37%, éolien – 26%, PAC aérothermique – 20%, hydraulique – 2%, solaire photovoltaïque – 2%, géothermie – 1%autres EnR, réseaux de chaleur)

Ce diagnostic constitue la base de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Troyes Champagne Métropole.

Le PCAET doit déterminer des objectifs chiffrés pour :

- réduire les GES,
- réduire les émissions de polluants atmosphériques,

- développer les énergies renouvelables,
- favoriser la séquestration du carbone,
- maîtriser la consommation énergétique

Il doit également décliner une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Deux études ont été lancées en 2018 pour compléter le diagnostic : l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) ainsi que le potentiel de développement des énergies renouvelables.

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

Obligatoire depuis la loi de transition énergétique de 2015, cette évaluation vise à déterminer si le PCAET peut avoir des impacts significatifs dommageables sur des sites naturels et à proposer des mesures pour supprimer ou réduire ces effets.

Troyes Champagne Métropole se place dans la réglementation existante : Loi de Transition Énergétique (LTECV) déclinée dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et SRADDET à venir. La Région Grand Est tend à s'orienter vers un territoire bas carbone à l'horizon 2050 mais les objectifs ne sont pas encore validés. En fonction des résultats qui seront obtenus à l'issue des différentes évaluations, les objectifs pourraient être redéfinis.

Les objectifs de la LTECV :

- -40% de GES d'ici 2030,
- -30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012,
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale en 2030 et à 40% de la production d'électricité,
- Réduire la consommation finale de 50% en 2050 par rapport à 2012,
- -50% de déchets mis en décharge en 2025
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025

Le SRADDET Grand Est déclinera régionalement ces objectifs chiffrés en 2019

Ainsi, le PCET de Troyes Champagne Métropole et le Plan de Déplacements Urbains (qui constitue le volet mobilité du PCET) sont regroupés, selon les priorités définies lors de la concertation autour de ce projet.

★ **Détails de quelques actions mises en place en 2018**

- *Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte*

L'année 2018 a permis de poursuivre le suivi du dossier TEPCV. En effet, la communauté d'agglomération a été lauréate de cet appel à projets en 2015. Au final, **7 collectivités ont bénéficié ou bénéficieront de recettes par le biais de cette subvention.** Les actions concernent :

- Amélioration de l'éclairage public
- Construction d'un bâtiment de restauration scolaire passif énergétiquement
- Réalisation de pistes cyclables et trottoirs
- Acquisition de véhicules électriques

- Poursuite de l'aménagement d'un verger pédagogique
- Réalisation de jardins familiaux
- Aménagement d'un parc
- Plantation d'un verger
- Intégration de cheminements doux

D'autre part Troyes Champagne Métropole s'est inscrit dans **le dispositif Pro-Inno-08,** permettant de bénéficier d'une valorisation bonifiée de certificats d'économies d'énergie (CEE) suite à des travaux d'économies d'énergie.

Troyes Champagne Métropole a proposé aux communes membres de traiter directement les demandes de valorisations de CEE en leur reversant l'intégralité des recettes.

15 communes bénéficieront de ce dispositif, soit un total de recettes estimé à 1 500 000 € pour des travaux de type :

- Remplacement de chaudière ;
- Isolation de murs, planchers-hauts, planchers-bas ;
- Remplacement de menuiseries ;
- Installation de pompes à chaleur.

Au final, Troyes Champagne Métropole aura perçu courant 2019, 914 644.12 € pour le financement d'actions du territoire liées à la transition énergétique.

- *La plateforme de rénovation énergétique : ECOTOIT*

- **Les enjeux et perspectives nationaux**

Le plan de rénovation énergétique de l'Habitat (PREH) lancé le 21 mars 2013, puis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), ont défini des objectifs nationaux de réhabilitation thermique ambitieux notamment **la rénovation de 500 000 logements par an, dont 120000 logements sociaux et 380 000 logements privés.** Un numéro vert et un guichet unique national se sont créés sous l'intitulé de « Point Rénovation Info-Service » (PRIS) et regroupent les organismes de droit commun, les opérateurs locaux apportant des conseils techniques et financiers (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, les Espaces Info-Énergie, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement).

Le Plan rénovation énergétique des bâtiments, finalisé au printemps 2018 à la suite d'une concertation de tous les acteurs du secteur, réaffirme les ambitions de la France en matière de rénovation énergétique. Il fixe pour objectifs, entre autres de :

- Rénover l'ensemble du parc de bâtiments au niveau bâtiment basse consommation d'ici 2050 ;
- **Éliminer les 7 à 8 millions de passoires thermiques du parc privé d'ici 2025** (logements classés en étiquette F et G du Diagnostic de Performance Énergétique) et **rénover 500 000 logements par an** ;

Le 10 septembre dernier, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont lancé une campagne, baptisée FAIRE, pour entraîner les français vers la rénovation énergétique. L'acronyme FAIRE signifie Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique. Faire est une signature commune pour rassembler et rendre identifiables tous les acteurs de la rénovation énergétique. Cette campagne FAIRE a

pour objectif de rendre lisible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat, qui représente près de 400 espaces conseil présents sur l'ensemble du territoire, pour les citoyens. Elle a la volonté d'entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la question de la rénovation.

- **Un contexte local tendant vers la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique**

A l'échelle de Troyes Champagne Métropole, la collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans des programmes ambitieux et de nombreuses dynamiques territoriales répondant aux enjeux de développement durable (TEPCV, PCAET, Agenda21, Programme Local de l'Habitat). Ces actions ont mené la collectivité à devenir lauréate de l'appel à projets sur la mise en place de Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique, lancé par l'ADEME en juin 2017. Troyes Champagne Métropole couvre les 81 communes de son territoire, tandis que celle du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), également lauréat, se charge du reste du département. Ainsi, l'intégralité du département est couvert par une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

L'enjeu est à double détente, d'une part dans la massification des travaux, d'autre part dans l'embarquement de la performance énergétique. Ainsi, tendre vers la rénovation globale BBC est l'objectif apporté par la PTRE. Pour rappel, le label BBC-rénovation peut être délivré pour des travaux de rénovation énergétique d'un logement très performants. L'objectif de 10 rénovations globales par an a été inscrit dans la contractualisation avec l'ADEME.

La plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) vient aujourd'hui compléter les missions des conseillers Espace Info-Energie, structure portée par l'association du PACT de l'Aube. La PTRE accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique en se déplaçant dans le logement, en proposant des scénarios d'amélioration et plans de financement dans une étude thermique de leur habitat. **La PTRE fait le lien également avec les organismes bancaires et les entreprises**, afin d'apporter un service complet aux ménages engagés.

INFO→ ÉNERGIE
GRAND EST

- **La plateforme territoriale de rénovation énergétique de Troyes Champagne Métropole devient ECOTOIT**

ECOTOIT est le nom officiel de la plateforme territoriale de rénovation énergétique de Troyes Champagne Métropole.

ECOTOIT est un service public pour les propriétaires et copropriétaires ayant un projet de rénovation énergétique de leur logement. La réflexion menée quant à la rénovation énergétique des bâtiments existants a démontré que les publics visés par l'accompagnement d'ECOTOIT sont les maisons individuelles et les copropriétés.

Un site internet a été développé (https://ecotoit.troyes-champagne-metropole.fr/) a pour objectif de :

- se faire connaître auprès des ménages afin de stimuler la demande,
- sensibiliser les ménages pour les inciter à aller vers des projets de rénovation ambitieux,
- suivre les projets des particuliers depuis la phase conseil jusqu'au post travaux,
- simplifier les démarches des propriétaires et en particulier faciliter le montage des dossiers financiers,
- mettre en relation les entreprises qualifiées (maîtrise d'œuvre, BE, travaux) avec les ménages,

- permettre aux entreprises de suivre leurs projets,
- suivre les indicateurs globaux d'activité de la Plateforme de Rénovation Énergétique.

Figure 5 : Interface web pour les particuliers et les professionnels

Le parcours d'un propriétaire d'une maison individuelle est payant à hauteur de 300€ et s'articule autour en 7 étapes :

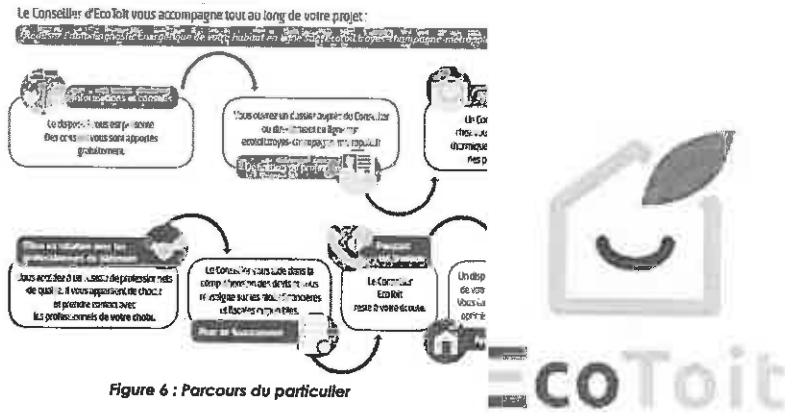

Figure 6 : Parcours du particulier

L'accompagnement d'une copropriété ou d'un syndic de copropriété permet d'amener les copropriétés vers un plan d'actions global ainsi qu'à une gestion durable de l'ensemble du ou des bâtiments qui la compose. Le montant de l'accompagnement s'élève en fonction de :

Taille de copropriété	Nombre de lots	Montant € TTC
Petite	Jusqu'à 20 lots	400 €
Moyenne	Entre 21 et 99 lots	600 €
Grande	A partir de 99 lots	800 €

Figure 7 : Tarifs pour les copropriétés

Les moyens humains se compose de :

- Caroline LANNOU, chef de service Développement Durable, porteur du projet de la PTRE
- Juliette LE GENTIL, chargée de mission et animation de la plateforme de rénovation énergétique se charge de la coordination administrative, la communication et le marketing lié au dispositif et l'animation du réseau des professionnels.
- Benjamin FALLAIS, technicien de la plateforme, s'occupe du volet technique de la plateforme, notamment pour, les visites des logements, la réalisation des études énergétiques ainsi que la coordination technique.

- **Les professionnels du bâtiment au cœur du dispositif**

La massification des travaux de rénovation énergétique ne fonctionnera qu'en créant ce réseau de professionnels et d'instances publiques. **ECOTOIT vise à structurer le marché local de la rénovation énergétique et de créer un réseau de professionnels qualifié en :**

- sensibilisant et informant l'ensemble des professionnels RGE sur l'existence de ce dispositif ;
- maintenant une dynamique locale en collaboration avec les professionnels et les fédérations du bâtiment ;
- mettant en valeur les savoir-faire locaux dans les projets de rénovation du territoire ;
- s'appuyant sur la formation des professionnels pour encourager les ménages à la rénovation ambitieuse ;
- intégrant la composante énergétique dans les travaux effectués, en commençant par les prioriser et à les réaliser dans le bon ordre.
- Professionnels de l'immobilier et le secteur bancaire

Des rencontres, avec des professionnels de l'immobilier (Notaires, Agences immobilière, de gestion locative, syndics/gestionnaires de copropriété) visent à informer sur les travaux de rénovation énergétique, les aides et les acteurs susceptibles d'apporter des conseils et/ou de réaliser des travaux.

Concernant le secteur bancaire, l'enjeu de cette mobilisation est d'engager les établissements bancaires locaux, de mobiliser les financements publics pour proposer une offre de financement adéquate et faciliter le montage financier des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Ces professions, intervenant dans le processus de décision des particuliers, doivent être animés et informés afin de créer un réseau d'acteurs dynamiques sur le territoire.

- **Les moyens mis en œuvre pour le déploiement d'ECOTOIT**

Le plan de communication s'étend sur l'ensemble des canaux classiques dont dispose la collectivité, à savoir les réseaux sociaux, les panneaux d'informations, plusieurs campagne DECAUX, des spots télévisuels sur la chaîne local CANAL32.

ECOTOIT a été présent au « Salon Habitat & Décoration » le 21, 22, 23 et 24 septembre 2018. Troyes Champagne Métropole a par ailleurs accueilli le Village de l'Énergie le samedi 20 octobre sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Troyes.

Figure 8 : Participation de l'équipe d'ECOTOIT au village de l'énergie

- **Des premiers résultats quantitatifs**

Comme premier bilan d'ECOTOIT, les résultats quantitatifs ne peuvent être comptabilisés sur une année entière puisque le **lancement officiel grand public s'est tenu le 12 juin 2018.**

Concernant l'accompagnement des propriétaires, la période de froid étant plus propice pour l'étude thermique, plusieurs visites techniques sont prévues pour novembre-décembre 2018. Déjà, après quatre mois de fonctionnement, ECOTOIT comptabilise :

- 33 contacts (téléphone + salon),
- **9 premières visites effectuées,**
- **4 études énergétiques en cours** (conventionnement en cours),
- 8 visites à venir,
- 12 dossiers clos (particulier attiré par la curiosité de ce nouveau service public, profils Espace Info Energie dirigés vers l'EIE ou conseil traité en direct, profils ANAH envoyé vers le numéro ANAH)

Concernant le réseau des professionnels qui commence à se créer autour d'ECOTOIT, **une dizaine d'artisans du bâtiment ont signé la convention d'engagement.** De plus, **deux groupements d'entreprises sous forme de coopérative pour l'une et de réseau pour l'autre**, ont rejoint la plateforme. ECOTOIT est dans la capacité de proposer tout corps de métier de la rénovation énergétique.

Lutte contre le changement climatique : ce qu'il faut retenir

- Un plan climat air énergie territorial qui se structure et qui mobilise
- Un plan de déplacements urbains en cours de révision
- Un conseil en énergie partagé de plus en plus sollicité
- Une plateforme de rénovation énergétique opérationnelle
- Une gestion du programme CEE/TEPCV qui a rapporté près 1 million d'euros pour les communes du territoire

2.1.2 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Par ses compétences « Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat », Troyes Champagne Métropole agit directement en **faveur de l'ensemble des publics et notamment des populations fragilisées vivant dans les quartiers définis comme prioritaires.** Il initie et coordonne des actions partenariales avec l'Etat, les communes ou d'autres partenaires comme les bailleurs sociaux. Troyes Champagne Métropole porte ainsi différents dispositifs visant à l'équilibre social des territoires de la communauté d'agglomération. Enfin, il accompagne plusieurs porteurs de projets dans l'esprit de la prévention des inégalités sociales et de la solidarité entre les habitants du territoire.

* Le contrat de ville de l'agglomération troyenne

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale déclare que la politique de la ville est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun :

- D'assurer **l'égalité entre les territoires,**
- De **réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires** et leurs unités urbaines,
- **D'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville qui s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

Troyes Champagne Métropole et ses partenaires ont signé en octobre 2015 le nouveau contrat de ville 2015-2020, basé sur une nouvelle carte des quartiers prioritaires et articulé autour de trois piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le développement économique ;
- Le cadre de vie.

Les 9 quartiers en géographie prioritaire, arrêtés par décret du 30 décembre 2014 sont les suivants :

Nom du quartier	Commune	Population du quartier	Revenu médian
Gare	Troyes	1 120	9 300
Bords de Seine	Troyes	2 590	11 100
Chantereigne Montvilliers Beau-Toqua	La Chapelle-Saint-Luc Les-Nöes-près-Troyes Troyes	7 810	8 500
Debussy	Pont-Sainte-Marie	1 620	8 500
Maugout	Saint-André-les-Vergers	1 500	8 200
Chartreux	Troyes	3 910	7 800
Jules Guesde	Troyes	1 970	6 700
Sénardes	Troyes	1 290	6 300
Point du jour	Troyes	1 090	7 700

Figure 9 : les neuf quartiers en géographie prioritaire

Compte tenu de leur fragilité persistante, Troyes Champagne Métropole et ses communes membres ont souhaité que certains secteurs locaux, exclus de la nouvelle géographie, puissent continuer à bénéficier d'une intervention publique concertée entre l'Etat et les collectivités. Il s'agit de deux quartiers **en veille active** :

- Le quartier Les Marots sur la commune de Troyes ;
- Le quartier La Lisière sur les communes de Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas.

Ainsi que deux quartiers à **« enjeu local »** :

- Le quartier Blanqui sur la commune de Troyes ;
- Le quartier Les Vassaules sur la commune de Troyes.

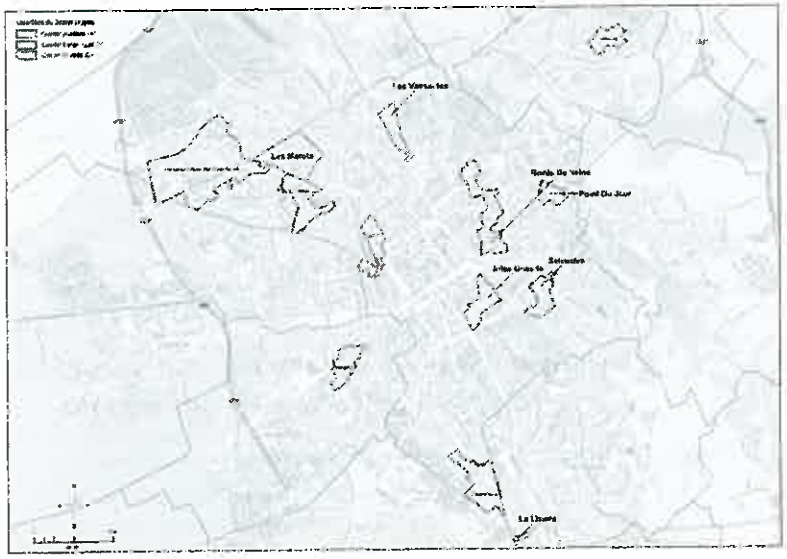

Figure 10 : les quartiers prioritaires du territoire de l'agglomération troyenne

Courant 2017, à partir des 32 orientations thématiques définies dans le contrat de ville, un travail partenarial a été conduit afin de définir les plans d'actions qui en découlent, articulés autour de quatre volets (le pilier cohésion sociale est scindé en deux plans d'actions) et répartis en 27 fiches :

- **Education / Culture / Sports / Loisirs / Parentalité / Jeunesse** : comprenant aussi la réussite éducative ;
- **Accès aux droits et parcours social** : comprenant aussi les valeurs de la République et la maîtrise de la langue ;
- **Cadre de vie et vie des quartiers** : comprenant la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en lien avec la sécurité et la prévention de la délinquance), la participation des habitants, le renouvellement urbain et les questions liées à l'habitat et au peuplement ;
- **Emploi, insertion, développement économique** : comprenant aussi le travail sur les parcours emploi, l'accompagnement de l'IAE (insertion par l'Activité Economique), la relation QPV/ entreprises et la mobilité.

Ce document a été transmis officiellement au Préfet en fin d'année.

En parallèle toutefois, des actions ont déjà eu lieu. Certaines sont initiées à l'échelle communautaire mais un **Appel à Projets** permet également d'accompagner les projets de nombreux porteurs, notamment associatifs, entrants dans le champ du contrat de ville. Ouvert avant le travail sur les plans d'actions, celui-ci est basé sur les trois piliers et 32 orientations initiales du Contrat de Ville.

★ Focus sur l'accès à l'emploi

En complément de ce large dispositif qui vise à agir au plus près des habitants des quartiers défavorisés, l'action communautaire se traduit également par la mise en place d'une **véritable politique d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ou les plus fragilisés.**

Dans ce sens, **la Charte Locale d'Insertion** vise à impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans une véritable démarche de développement local : les maîtres d'ouvrage considérant leur investissement comme support d'insertion, les professionnels du secteur économique à la fois formateurs et employeurs des publics cibles, les structures d'insertion en charge de l'accompagnement vers l'emploi. Animateur de la Charte Locale d'Insertion, Troyes Champagne Métropole pilote le parcours d'insertion des candidats, du repérage à la sélection jusqu'à l'orientation et le suivi. **Aujourd'hui, la Charte Locale d'Insertion est ouverte aux marchés publics ou privés, hors ANRU.**

Une démarche qui a pour but d'être gagnante pour chaque partie prenante :

Les entreprises : se servir du dispositif pour répondre à des besoins de main-d'œuvre non satisfaits.

Les maîtres d'ouvrage : faire jouer leur responsabilité sociale, favoriser la cohésion sociale sur leur territoire en utilisant le levier de la commande publique.

Les acteurs « emploi- insertion- formation : permettre à un maximum de bénéficiaires de retrouver un emploi durable.

Enfin, pour illustrer le travail concret mené dans le cadre de la Charte locale d'Insertion en 2018 (chiffres au 31 octobre 2018), les principaux indicateurs chiffrés sont les suivants :

- 10 marchés liés au PRU Chantereigne Montvilliers-Beau Toquat et 29 marchés HORS ANRU
- **99 demandeurs d'emploi ont été recrutés**
- **39255 heures d'insertion réalisées**

★ *Focus sur le projet de renouvellement urbain du quartier Jules Guesde*

Le contexte du projet

Le quartier jules Guesde a été retenu au titre du NPNRU en qualité de nouveau projet au cœur des enjeux de l'hyper centre de l'agglomération.

Le NPNRU s'inscrit sur l'agglomération dans le prolongement d'un ambitieux programme de rénovation urbaine de 1ère génération engagé d'une part en 2006 avec la signature de la convention partenariale pour les 3 quartiers troyens (point du jour, Sénardes, chartreux) d'autre part en 2008 par la signature de celle portant sur les quartiers Chantereigne Beau-Toquat et enfin une opération de requalification de la planche clément à Troyes en 2013.

La 1ère génération de programme de rénovation urbaine (PRU) a permis une transformation majeure des quartiers concernés et a été une réussite en matière de requalification du cadre de vie des quartiers, de la démarche d'insertion par l'activité économique et de celle en matière de gestion urbaine de proximité. Toutefois, l'objectif assigné en matière de diversification de l'habitat n'a pas été atteint en raison du marché local détendu et d'une conjoncture économique peu favorable. L'habitat constitue donc un enjeu fort de ce NPNRU.

L'extension du périmètre intercommunal depuis le 1er janvier 2017 permet désormais d'appréhender les enjeux en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire à une échelle plus pertinente et d'agir sur les interactions entre le centre de l'agglomération et son bassin économique et d'habitat. Les problématiques majeures en la matière consistent en une perte d'attractivité du cœur de l'agglomération au profit des communes périurbaines et de façon plus globale du reste du département, les risques liés à une obsolescence du patrimoine social et la concentration des difficultés sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans lesquels, 1 habitant sur 6 de l'agglomération, réside.

Le programme de requalification du quartier est engagé depuis la fin 2016, à travers des études préalables nécessaires à la définition du projet urbain (étude urbaine, stratégie de communication et de participation au projet, élaboration d'un diagnostic social du quartier, étude sur le stationnement).

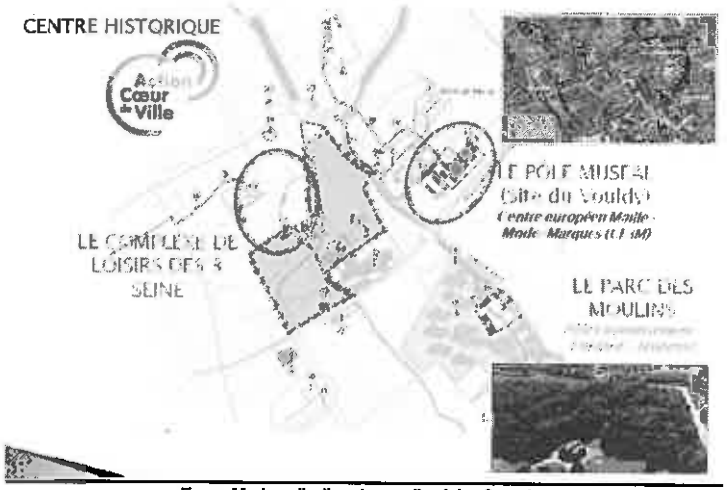

Figure 11 : Localisation du quartier Jules Guesdes

Le quartier Jules Guesde : les atouts, les forces et les faiblesses

Les objectifs du projet de requalification

La vocation du quartier à 10 ans : un lieu de destination et d'habitation, attractif et ouvert sur la ville.

Les grandes orientations du projet urbain :

- Une nouvelle qualité urbaine pour un quartier durable
  - Ouvrir le quartier sur la ville et son environnement : jules guesde, un quartier dans le prolongement de la ZAC des 3 Seine
  - Insuffler une nouvelle ambiance urbaine et paysagère
  - Créer des lieux fédérateurs prenant appui sur les équipements reconfigurés
- Un nouvel habitat, renouvelé et diversifié
  - Supprimer un produit habitat obsolète, inadapté
  - Créer une offre nouvelle de logements diversifiés
  - Développer de nouveaux modes d'habiter
  - Assurer la relation entre les différents secteurs du quartier
- Un quartier actif et une vie de quartier redynamisée
  - Construire des équipements qualitatifs et fédérateurs : un parcours, de la petite enfance à l'autonomie
  - Assurer demain l'accueil d'activités économiques : un pôle d'équilibre structurant en grande proximité du cœur de ville
  - Définir une stratégie habitat et peuplement pendant et après le projet
  - Accompagner au changement et accueillir les nouveaux habitants

Présentation du projet urbain

Les 4 axes qui ont accompagné la définition du projet :

- S'appuyer sur les atouts paysagers et naturels du site : une trame verte et bleue révélée, composante majeure des valeurs environnementales du projet
- Atténuer les effets de lisière isolant le quartier et l'ouvrir à la ville
- Formaliser une nouvelle trame urbaine qui inscrit le quartier dans la continuité du faubourg
- Aller plus loin en matière de transformation du quartier : un programme de démolitions conséquent

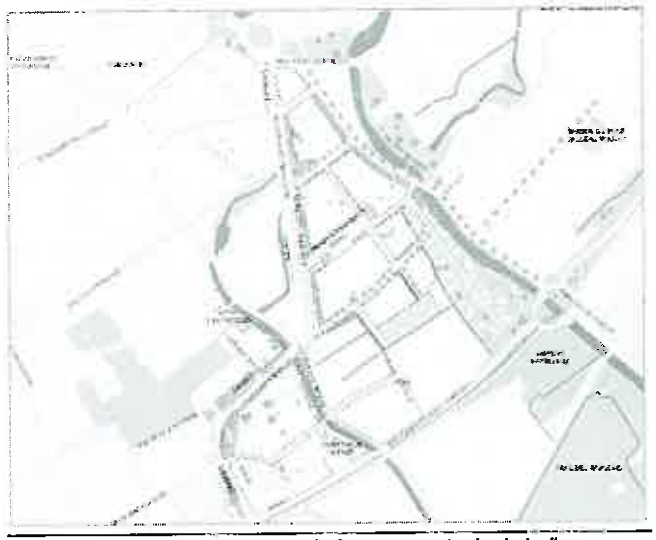

Figure 12 : S'appuyer sur les atouts paysagers et naturels du site

Le schéma directeur du projet

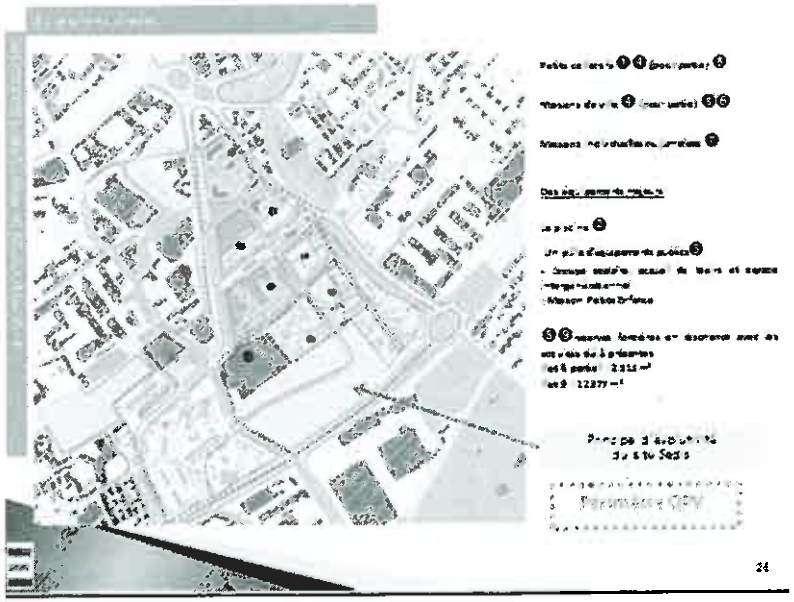

La programmation :

- **Logements** : démolition de 635 logements : déconcentration de 61% du parc social ; reconstruction de 215 logements, dont 60 de logement locatif social. Sur l'ensemble du quartier, l'offre en logements passera de 951 à 531(dont 70% de logements sociaux et 30% de logements privés) : véritable dédensification accompagnée d'une mixité sociale
- **Equipements** : construction d'un pôle d'équipements publics : groupe scolaire, équipement intergénérationnel, accueil de loisirs, maison de la petite enfance et piscine.
- **Programmation économique et commerciale** : elle est guidée par la temporalité du projet avec celle d'autres secteurs en reconversion ou en requalification sur la ville de Troyes (quartier de la gare, bourse du travail). Le schéma directeur prévoit de réserver des emprises foncières à vocation économique pour concourir à la mixité des fonctions du quartier dans le temps.
- **Le programme des espaces publics** prévoit la requalification de voies ou d'allées existantes, la requalification de la chaussée du Voudly sur le tronçon jouxtant le quartier et l'aménagement d'une coulée verte, la création de nouvelles voies principalement est/ouest pour irriguer le nouveau quartier, une voie centrale nord/sud complétera cette organisation, la création d'une passerelle et la requalification d'une autre pour renforcer les liens et inviter à la promenade le long des berges de la Seine et du canal.

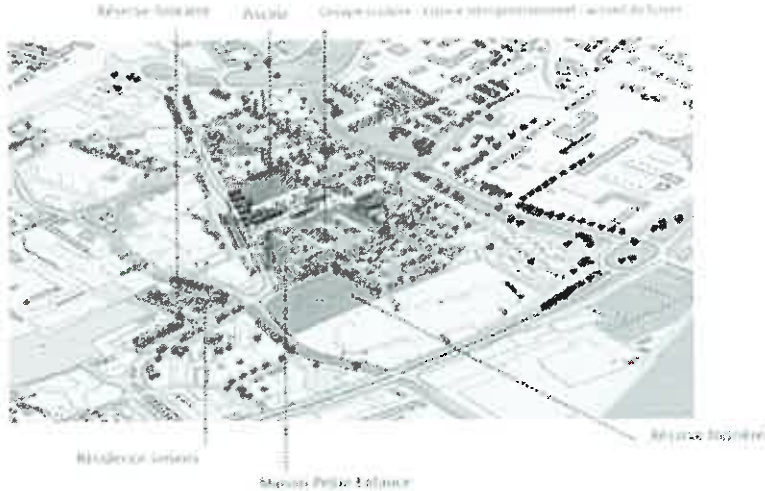

Figure 13 : Vue d'ensemble du site par l'atelier Ruelle

L'accompagnement au changement : les modalités d'association des habitants et des acteurs du territoire

Des cercles de publics ciblés adaptés au projet

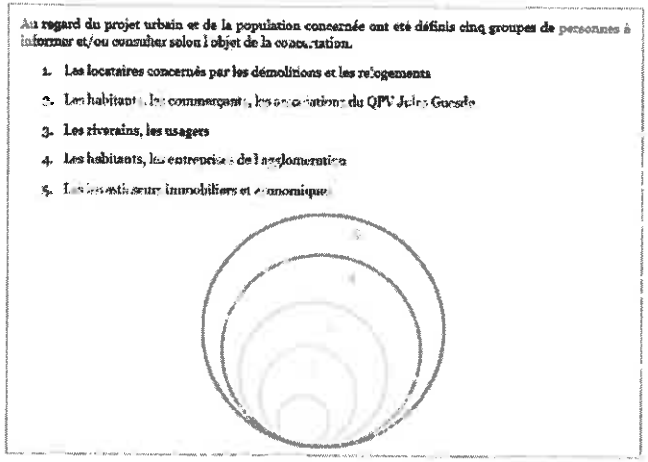

La stratégie de communication / concertation sur le projet repose sur 6 objectifs :

- Informer les habitants, avoir une approche pédagogique et régulière
- Conquérir de nouveaux habitants habituellement éloignés des dispositifs
- Valoriser le quartier tel qu'il est et qu'il sera
- Valoriser à terme les travaux réalisés
- Porter une démarche de marketing territorial
- Atteindre un niveau de co-construction sur certaines opérations

Un lieu dédié au projet : la Maison du projet

Un dispositif itinérant sous la forme d'un « bus projet » est prévu. Il constituera « l'équipement structurant » qui devra permettre d'accompagner la transformation du quartier. Son action est à destination d'un public large et divers. Il incarnera la dynamique de transformation, offrira un repère et un espace pour les habitants, usagers et acteurs de la ville, pour informer, sensibiliser et faire participer les citoyens au renouvellement urbain.

La participation des habitants : le conseil citoyen

Un travail de terrain important a été réalisé en 2017 par la ville de Troyes en vue de la constitution d'un conseil citoyen tant auprès des habitants que des professionnels du quartier.

Prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, la mise en place d'un conseil citoyen dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville et en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.il doivent être associés à la conduite des projets de rénovation urbaine.

★ *Focus sur l'habitat et le peuplement*

Durant l'année 2018, Troyes Champagne Métropole, a mis en place, par l'intermédiaire de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), deux documents qui lui permettront de mettre en œuvre une politique du logement et de peuplement sur le territoire intercommunal. Il s'agit en l'occurrence du **Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**.

Le PPGD

Créé par la loi ALUR, le PPGD définit **les orientations destinées, d'une part, à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et, d'autre part, à satisfaire le droit à l'information des demandeurs en fonction des besoins en logements sociaux et des circonstances locales grâce, notamment, à la mise en place d'un service d'information et d'accueil du demandeur.**

La Communauté d'Agglomération a engagé l'élaboration du plan par délibération du 25 septembre 2015. Les travaux ont été menés dans le cadre de la CIL. Ainsi, un groupe de travail, composé de représentants de Troyes Champagne Métropole, de l'Etat, des bailleurs sociaux, d'Action Logement, de l'ADIL de l'Aube, de L'ARCA-USH, de l'UDAF et d'associations de locataires a été chargé de son élaboration. Conformément à l'article L441-1-8 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PPGD a été notifié pour avis au Préfet ainsi qu'aux communes membres. Le projet sera également soumis à l'avis de la CIL avant approbation par le Conseil Communautaire.

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, **le traitement de la demande ne présente pas de difficulté particulière**. L'enjeu principal réside dans **l'harmonisation des pratiques** des bailleurs et la prise en charge des demandeurs de logement social qui en éprouveraient le besoin.

Pour ce faire et conformément à la loi, le plan prévoit la **création d'un service d'information et d'accueil.** Le fonctionnement de ce service sera régi par une charte signée par l'ensemble des partenaires. Ainsi, celui-ci, est organisé selon deux niveaux.

- **Le premier niveau, composé des guichets enregistreurs** (DDT, bailleurs sociaux, Action Logement Services) a pour missions d'enregistrer les demandes de logement sociaux et de **dispenser une information harmonisée aux demandeurs.**
- **Le second niveau est chargé de délivrer une information experte** et d'accompagner les demandeurs qui le souhaiteraient vers des dispositifs adaptés. Concernant ce second niveau, la mission d'accueil et de conseil est réalisée par **l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Aube (ADIL),** pour le compte de Troyes Champagne Métropole.

Le suivi des actions menées dans le cadre du PPGD sera assuré par le groupe de travail chargé de son élaboration. Un bilan annuel sera établi et soumis à l'avis de la CIL puis au conseil communautaire pour adoption. Un bilan triennal ainsi qu'une évaluation à terme seront également réalisés et rendus publics.

La CIA

La CIA a été créée par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. Etablie pour une durée de 6 ans, **la CIA a pour objectif de parvenir à un rééquilibrage territorial qui passe par une stratégie globale d'attribution.** La convention porte toutefois une attention particulière aux relogements consécutifs aux opérations de rénovation

urbaine et à leurs conséquences sur les autres attributions.

Afin de mettre en place ce document, plusieurs groupes de travail ont été mis en place sous l'égide de la CIL (peuplement, relogement et coopération réservataires-bailleurs, accompagnement social). Coordonnés et animés par Troyes Champagne Métropole, ils sont principalement composés des représentants des services de l'Etat, des bailleurs sociaux et d'Action Logement, de l'ADIL de l'Aube et de l'ARCA et ont permis d'alimenter régulièrement les travaux de la CIL. Plusieurs réunions plénières de la CIL ont permis de valider les orientations, les objectifs et les modalités de suivis de la CIA.

Les Orientations :

Les orientations définies par la CIL ont pour objet d'assurer un meilleur équilibre de peuplement à l'échelle des différents quartiers, mais également entre chaque commune du territoire. Toutefois, il est également apparu nécessaire de bien prendre en compte la **situation des demandeurs**, notamment en termes de mobilité, afin de leur permettre de résider à proximité du cœur de l'agglomération. Il s'agit donc d'élaborer une stratégie de peuplement à l'échelle du territoire intercommunal qui dans le respect des lois et des règlements, permettra de :

- **Garantir l'accès de tous les ménages éligibles**, en particulier des ménages dits prioritaires, au logement social,
- Mettre en œuvre une **répartition équilibrée et diversifiée de l'occupation des logements sociaux** sur le territoire Troyes Champagne Métropole et la réduction de la concentration des ménages les plus en difficulté dans les quartiers de la politique de la ville,
- Répondre aux **besoins des nouveaux entrants** sur le territoire et favoriser les parcours résidentiels positifs,
- Accueillir une **partie des ménages les plus paupérisés** au sein des parcs de logements auxquels ils ont le moins accès,
- Prendre en compte les **capacités d'accueil des communes** et les conditions d'occupation du parc des bailleurs sociaux,

Ainsi il conviendra de :

- **Fixer des objectifs d'attribution** pour les ménages les plus paupérisés sur les communes les plus urbaines et les mieux équipées en matière de transport, emplois services et équipements publics, culturels ou de loisir, commerces,
- Mettre en place un **observatoire** permettant d'affiner et de mettre à jour le diagnostic et la politique de peuplement du territoire,
- Assurer une **veille et une observation** renforcée sur les quartiers en veille active et à enjeu local
- Permettre une **meilleure coordination** et une amélioration de l'accompagnement social des familles dans le cadre du relogement.
- Ces différentes orientations sont mises en œuvre par les engagements des signataires.

Les Objectifs de la CIA

- Attribution aux ménages relevant du 1er quartile de revenu

Au vu des attributions réalisées sur le territoire, par les bailleurs sur les années 2016 et 2017, pour l'ensemble des demandeurs du 1er quartile et considérant le caractère récent des dispositifs prévus par la loi, les objectifs validés par la CIL du 16 octobre

2017 consistent en une application stricte de la loi Egalité et Citoyenneté. Néanmoins, compte tenu du projet de loi ELAN, l'atteinte des objectifs sera calculée en fonction des périmètres QPV et des anciens périmètres ZUS et ce jusqu'au 1er janvier 2021.

Ainsi, sur le territoire de Troyes Champagne Métropole au moins 25% des attributions annuelles de logements sociaux hors QPV, suivis de baux signés, devront être réalisées au bénéfice des demandeurs ayant des ressources inférieures ou égales au 1er quartile.

- Attributions aux ménages relevant des autres quartiles

Compte tenu du projet de loi ELAN, l'atteinte des objectifs sera calculée en fonction des périmètres QPV et des anciens périmètres ZUS et ce jusqu'au 1er janvier 2021.

Les objectifs validés par la CIL du 17 octobre 2017 consistent à réaliser au moins 50% des attributions d'un logement social en QPV au profit des demandeurs des 2e, 3e et 4e quartiles.

- Attributions aux ménages reconnus prioritaires au titre du DALO et aux ménages relevant du renouvellement urbain

Concernant le public relevant du DALO, les objectifs adoptés de la CIL sont les suivants :

- **1 ménage sur 3 minimum devra être relogé hors QPV;**
- **Cet objectif est fixé par bailleur.**

- Attributions aux ménages reconnus prioritaires au titre du DALO et aux ménages relevant du renouvellement urbain

Concernant les ménages relevant des opérations de renouvellement urbain les objectifs adoptés par la CL sont les suivants :

- **À l'échelle de chaque opération de renouvellement urbain, financée ou non par l'ANRU : 25% minimum des ménages issus du 1er quartile devront être relogés hors QPV;**

- Attributions aux publics reconnus comme prioritaires

Les objectifs validés par la CIL reprennent les obligations fixées dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté, ainsi :

- **Au moins 25% des logements sociaux non réservés doivent être attribués à des personnes reconnues comme prioritaires au sens de la loi**
- **Au moins 25% des logements réservés par Action Logement doivent être prioritairement attribués à ces publics.**

Accompagnement social

La Conférence Intercommunale sur le Logement (CIL) a décidé de répartir les ménages les plus modestes sur les communes de Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-lès-Villas, Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine et Bréviandes.

Une telle répartition de ces ménages peut déstabiliser les équilibres de peuplement en cours dans les communes accueillantes ou bien encore induire une sollicitation plus importante de leurs services sociaux de proximité. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place un **groupe de travail relatif à l'accompagnement des ménages arrivants**, afin d'améliorer la coordination des moyens existants et

éventuellement en créer d'autres avec pour objectifs d'accompagner au mieux les ménages les plus modestes et contribuer ainsi à la réussite de leur intégration dans la commune d'accueil.

Il est décidé la méthode suivante, organisée en étapes :

- établir un diagnostic des différents dispositifs existants ;
- déterminer les problématiques nécessitant un accompagnement social grâce notamment aux enquêtes sociales établies lors du relogement de Jules Guesde, ou des retours d'expérience de Chantereigne ;
- enfin, mettre en parallèle le diagnostic avec les besoins, afin de déterminer les lacunes et de réfléchir aux réponses possibles.

Modalités de suivi

Le suivi de la CIA sera réalisé par les différents groupes de travail ayant contribué à sa réalisation, ainsi que par la CIL et la commission de coordination.

Figure 14 : Suivi de la CIL

Indicateurs de suivi
Peuplement
Pourcentage d'attributions, par bailleur, de logements hors QPV aux demandeurs du 1er quartile
Pourcentage d'attributions, par bailleur, de logements en QPV aux demandeurs des autres quartiles
Répartition par communes des attributions aux demandeurs du 1er quartile
Suivi de l'occupation des QPV QVA et QEL
Suivi de l'occupation des immeubles conservés sur le quartier Jules Guesde
Définition des publics prioritaires

Pourcentage des logements non réservés et attribués aux publics prioritaires par les bailleurs
Pourcentage des logements réservés par Action Logement Services et attribués aux publics prioritaires
Pourcentage de ménages relevant du contingent préfectoral relogés hors QPV
Relogement
Pourcentage de ménages ANRU relogés hors QPV
Pourcentage de ménages du 1er quartile relogés hors QPV dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou de rénovation urbaine
Accompagnement social
Mise en place du groupe thématique
Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de la RU
Coopération réservataires/bailleurs
Mise en œuvre du protocole d'expérimentation bailleurs/Action Logement
Bilan du COS et de la commission de médiation

Figure 15 : les indicateurs de suivi de la CIL

- **Les travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat n° 2**

En 2018, les travaux du PLH ont permis l'adoption des orientations du document. Un large travail de concertation avec les communes a été initié, prenant la forme de réunions territorialisées qui ont rassemblé 52 communes membres.

Ainsi, les comités d'élaboration et de validation ont entériné la constitution de 4 secteurs et 1 sous-secteur permettant de territorialiser les objectifs du PLH.

Les grandes orientations retenues sont les suivantes :

- **Orientation 1** - Maîtriser l'offre résidentielle sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
- **Orientation 2** - Diversifier l'offre résidentielle pour couvrir les besoins des ménages
- **Orientation 3** - Améliorer la qualité et l'attractivité du parc
- **Orientation 4** - Déployer et adapter l'offre de logements pour les publics spécifiques
- **Orientation 5** - Faire vivre la politique locale de l'habitat

Depuis le milieu d'année, la Communauté d'Agglomération travaille à la mise en place de fiches actions destinées à cibler les outils permettant d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus.

Les thématiques abordées concernent notamment les questions liées à la mobilisation du parc existant, de la lutte contre la vacance, l'insalubrité ou la précarité énergétique, la prise en compte des risques liés au changement

climatique, le vieillissement de la population, le logement des jeunes.

Ce travail devrait aboutir à la validation des outils et actions pour la fin de l'année 2018.

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations : ce qu'il faut retenir

- Une politique du logement et de peuplement sur le territoire intercommunal qui se structure
- Un Programme Local de l'Habitat en cours de révision
- Un quartier en complet renouvellement

2.1.3 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Troyes Champagne Métropole ne dispose pas, sur le plan statutaire, de compétence en matière de protection de la biodiversité ou des ressources. Pour autant, les politiques d'aménagement ou de gestion, mises en œuvre sur son territoire, intègrent ces problématiques et prennent les mesures nécessaires pour limiter l'impact des activités sur les milieux.

*** Focus sur la gestion des espaces verts**

Troyes Champagne Métropole possède désormais près de 200 hectares d'espaces verts, gérés en régie ou par entreprises, sur lesquels a été mis en place **un système de gestion différenciée**. Ce mode de gestion plus vertueux est appliqué en interne et imposé aux entreprises prestataires.

L'application réglementaire du **« Zérophyto » depuis le 1er janvier 2017** a nécessité l'adaptation du plan de gestion différenciée des espaces verts et a été l'occasion de l'organisation de rencontres et réunions autour de ce thème. Ainsi le 6 avril 2017 a été organisée une réunion d'information et d'échanges pour l'ensemble des maires et responsables techniques des 81 communes, co-animée par Troyes Champagne Métropole, la ville de Troyes et Sainte-Savine, ainsi que la FREDONCA.

2017 aura également été une année de préparation au transfert des Zones d'Activités Economiques des communes vers Troyes Champagne Métropole. Ce travail de recensement, d'évaluation, d'échanges et de conventionnement permettra l'harmonisation des pratiques et l'intégration de ces zones dans le plan de gestion différenciée.

Impliquée dans les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du Plan de Paysage portés par la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole a organisé **des rencontres techniques, et pratiques dédiées aux responsables des espaces verts des communes de l'agglomération troyenne**, mises en place depuis 2015, un des volets opérationnels de ce plan de paysage. A terme, ces rencontres permettront d'affiner et d'adapter la rédaction **de la charte paysagère**, dont l'objectif est de modéliser des modes d'aménagement, des modes d'entretien des espaces verts et de définir des types de végétaux pouvant être utilisés sur le foncier, que sera amené à gérer le service espaces paysagers. Cette charte serait appliquée par les services de Troyes Champagne Métropole, aux services des Communes membres qui le souhaitent, mais également proposée voire « imposée » aux bureaux d'études et architectes paysagistes intervenants sur les projets les plus importants, pour lesquels Troyes Champagne Métropole est maître d'ouvrage.

Le service espaces paysagers, également en charge de la gestion du stade de l'Aube et de sa pelouse, a poursuivi l'adaptation des méthodes d'entretien et le recours à des produits moins nocifs pour l'environnement. Ainsi, **l'intégration de fortifiants naturels tels que les oligo-éléments dans le plan de fertilisation et l'utilisation préventive de champignons et levures, dans le cadre d'une protection biologique intégrée**, sont désormais systématiques.

Concernant **le suivi et la gestion du patrimoine arboré,** il a été constaté en 2017 une recrudescence d'attaques parasitaires. Afin d'y faire face, la mise en place de techniques de luttes mécaniques (cueillette de nids, fauchage, broyage, arrachage) ou de lutte biologique (mise en place de pièges à phéromones, utilisation de BT) ont été privilégiées. De même, une adaptation des types de plantations est primordiale dans les projets de création ou les plans de gestion des espaces entretenus.

A ce titre, le plan de gestion de **la Forêt de la Cordelière** a connu une véritable mue ces dernières années. Si en 2016, ce sont près de 1 050 plans de peupliers Grisards qui ont été replantés en lieu et place des sujets abattus pour l'exploitation forestière du site, en 2017 ce sont 1 500 plans de chêne pédonculé, espèce indigène s'il en est, qui ont été installés. Les populations de frênes, qui ont été particulièrement attaquées ces dernières années, sont maintenues sous surveillance, via un protocole de suivi sanitaire mené en collaboration avec l'ONF.

*** Focus sur la Vallée des Viennes**

Dans le cadre de sa démarche de développement durable et conformément aux orientations de son Plan d'Actions Communautaire, il a été décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2009, de s'appuyer sur **l'aménagement de la voie verte pour engager la valorisation patrimoniale de la Vallée des Viennes.**

Sur la base des résultats du diagnostic faunistique et floristique, réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), Troyes Champagne Métropole a décidé de mener sa démarche autour **des cinq orientations** suivantes :

- Améliorer la qualité générale des eaux ;
- Assurer le bon fonctionnement écologique du cours d'eau pour améliorer sa qualité hydromorphologique ;
- Conserver et améliorer la diversité biologique de la Vallée ;
- Valoriser ;
- Améliorer la connaissance du milieu aquatique et de certains groupes faunistiques et floristiques et suivre leur évolution.

En 2018, Troyes Champagne Métropole a acté la fin du premier programme d'actions sur la vallée des Viennes, et a ouvert le chantier de la réalisation de la prochaine phase. L'activité, et les dépenses de 2018, portent principalement sur cet aspect : **élaboration d'une stratégie de communication, levers topographiques sur les futurs sites d'aménagement**. L'année 2018 n'a cependant pas été vierge d'actions : **deux fresques ont été réalisées par les Passeurs de Fresques**. Par ailleurs, en dehors des travaux d'entretien courant, **le mobilier urbain a été densifié** et les **panneaux de police** permettant de répondre à la plupart des incivilités rencontrées ont été progressivement **posés.**

Budget 2018 : 23 748 € dont 7 200 € en investissement.

Figure 16 : Quelques réalisations sur la voie verte des Viennes

*** Focus sur le plan de paysages et la Trame verte et bleue**

Le renforcement de la prise en compte du paysage dans les politiques publiques constitue aujourd'hui un enjeu majeur. En effet, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable du territoire passe par une bonne gestion des paysages « du quotidien », garante de l'accès à tous à un cadre de vie de qualité tout en contribuant à l'attractivité du territoire. Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes travaillent, chacun de leur côté sur ces différents aspects. **En effet, la ville a porté un plan de paysages tandis que l'agglomération s'est lancée dans une trame verte et bleue à l'échelle urbaine (ancien périmètre du Grand Troyes).** Pourtant, ces deux démarches n'ont pas encore été pleinement intégrées, ni à l'échelle territoriale, ni en interne aux services des deux collectivités. Aussi, **une structuration est actuellement en cours et l'arrivée d'une jeune apprentie au sein de TCM au 1er septembre 2018 consolidera cette démarche** ci-après présentée :

Le service Développement Durable mutualisé de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) et de la Ville de Troyes souhaite mettre en place une stratégie opérationnelle de valorisation des paysages à l'échelle de l'EPCI étendu à 81 communes depuis le 1er janvier 2017.
L'objectif est d'offrir aux communes membres et aux acteurs du territoire des conseils en matière d'aménagement d'espaces urbains et de sites de nature, de « verdissement » et de prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, d'aide à la conduite du changement dans la gestion des espaces, de sensibilisation du public, d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires terriens (agriculteurs...).
Au-delà de l'accompagnement des communes, le second objectif de TCM est de développer la valorisation paysagère et écologique des sites de nature et des espaces publics communautaires en portant des actions d'aménagement et d'animation en vue d'adapter le territoire au changement climatique, de développer les continuités écologiques et de favoriser l'essor d'une agriculture éco responsable (agroforesterie, agriculture urbaine...)

Objectifs :
*1. **identifier** la mission au sein de TCM et aux yeux des communes membres,*
*2. **devenir** une plateforme d'information et de conseil en aménagement et valorisation d'espaces,*
*3. **développer** une **véritable transversalité** dans le cadre des projets structurants,*
*4. **porter** des projets de valorisation de sites de nature*

*** Focus sur la préservation de la qualité de l'air**

Troyes Champagne Métropole travaille aux côtés de l'association de surveillance de la qualité de l'air, **ATMO Grand Est**, pour déterminer le **niveau de la qualité de l'air sur le territoire.**

Un dispositif de suivi et de surveillance de la qualité de l'air :

Pour ce faire, trois stations, dites de fond, sont réparties sur le territoire et mesurent des polluants distincts :

Sainte-Savine :

- **NO_2 (dioxyde d'azote)** : ces polluants sont principalement émis lors des phénomènes de combustion (transports, industrie, agriculture et transformation d'énergie). Il s'agit d'un gaz irritant pour les bronches et qui participe aux phénomènes de pluies acides ou encore à la formation de l'ozone troposphérique.
- **O_3 (Ozone)** : l'ozone est un gaz qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Il a également un effet néfaste sur la végétation, ainsi que sur certains matériaux.
- **Les PM_{10} et $PM_{2.5}$** : il s'agit de particules ou poussières en suspension, liées à l'activité humaine. Elles proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, des transports automobiles ou encore des activités industrielles. Les particules peuvent irriter les voies respiratoires et certaines peuvent être cancérigènes.

Troyes :

- NO_2
- O_3
- PM_{10}
- **SO_2 (Dioxyde de soufre)** : il est émis lors de la combustion des matières fossiles telles que le charbon et le fioul. Ainsi, il provient principalement des centrales thermiques, des grosses installations de combustion industrielles ou des unités de chauffage individuel et collectif. Il est irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures. Il participe également au phénomène de pluies acides et contribue à la dégradation des bâtiments.

Saint Parres aux Tertres :

- O_3

Figure 17 : Carte des dispositifs fixe sur l'agglomération troyenne (source RA 2014 – ATMO)

AUBE	Seuil Réglementaire	Particules PM10	Particules PM2,5	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre	Benzène	Benzo(a) pyrène	Métaux lourds
Santé	Valeur limite	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur cible	-	-	-	-	-	-	-	-
	Objectif de qualité	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lignes directrices UMS	-	-	-	-	-	-	-	-
	Seuil d'information (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Seuil d'alerte (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Végétation	Niveau critique	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur cible	-	-	-	-	-	-	-	-
	Objectif de qualité	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Différent des procédures réglementaires préfectorales d'information-recommandation ou d'alerte, qui sont des pratiques et des actes administratifs pris par l'autorité préfectorale lors d'un épisode de pollution. Ces procédures sont déclenchées sur prévision d'un dépassement des seuils d'information-recommandation et/ou d'alerte, et peuvent l'être sans que ce dépassement soit constaté le lendemain, ou à l'inverse, ne pas l'être alors qu'un dépassement sera constaté le lendemain.

- Dépassements pour l'ozone seuil d'alerte
- Non évalué ou données insuffisantes pour se comparer aux seuils réglementaires
- Il n'existe pas de valeur réglementaire

Figure 18 : Situation de l'Aube par rapport aux valeurs réglementaires de qualité de l'air en 2017 (source RA 2017 – ATMO)

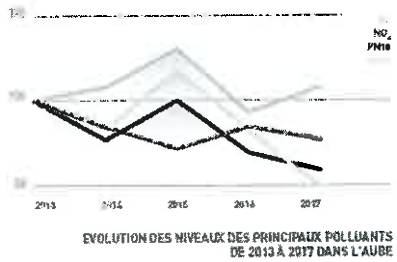

Figure 19 : Evolution des concentrations annuelles sur le territoire de l'agglomération troyenne 2013-2017 (source RA 2017 – ATMO)

Figure 20 : Indice de la qualité de l'air (valeurs réglementaires annuelles) sur le territoire de l'agglomération troyenne en 2017 (source RA 2017 – ATMO)

Les poussières en suspension sont principalement issues de la **combustion** et de **l'érosion** (particules primaires). Parmi les sources les plus importantes de particules de combustion, on peut citer les véhicules ou poids lourds diesel, la combustion du bois, notamment dans le secteur résidentiel, l'industrie ou la production d'énergie.

Les poussières en suspension peuvent également résulter de transformations dans l'atmosphère (particules secondaires), en lien notamment avec **l'activité agricole.**

8 dépassements du SIR PM10 et 2 dépassements du SA PM10 ont été constatés dans l'Aube au cours de l'année 2017.

0 SIR et 0 SA pour l'ozone et le dioxyde d'azote.

PM 10	SIR (en nbre de jour)	SA (en nbre de jour)
2012	25	0
2013	17	2
2014	9	2
2015	10	3
2016	7	4
2017	8	2

Figure 21 : Nombre de jours de dépassement du seuil pour les PM10 et l'ozone dans l'Aube en 2017

En 2017, des dépassements du seuil d'information/recommandation et d'alerte en particules PM 10 ont été constatés sur les stations de mesures fixes Troyes-la tour et Sainte-Savine. L'objectif de qualité annuelle de 10 µg/m3 en particules PM2.5 est

dépassé au niveau de la station de Sainte-Savine avec 12 µg/m3. Pour l'Ozone, l'Aube est le seul département de la région Grand Est en 2017 à ne pas avoir de déclenchement de procédure en ozone ni de dépassement de seuil.

En 2017, **la répartition des concentrations annuelles moyennes en Pm10 révèle le respect des seuils réglementaires actuels**, avec des niveaux moyens plus élevés au centre-ville de Troyes. Pour le NO2, les niveaux les plus importants sont observés dans le centre-ville.

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, **les secteurs résidentiel et tertiaire figurent parmi les secteurs les plus émetteurs en particules** (44% en PM10 et % en 68% PM 2.5 et sont responsables de la majorité des émissions de dioxyde de soufre (71% en 2017) et des composés organiques volatils (56% en 2017).

95% des émissions d'ammoniac et 40% des émissions de PM 10 proviennent de l'agriculture.

Le transport routier est, quant à lui, la principale source d'émission **des oxydes d'azote** avec 62% d'émission.

Le secteur industriel est responsable de 22% des émissions de dioxyde de soufre.

Le pollen

Troyes Champagne Métropole dispose également, sur le toit de son siège, d'un capteur de pollens. Chaque semaine de la saison pollinique, un agent réalise un relevé des pollens et les envoie pour analyses auprès d'ATMO. Ainsi, les usagers peuvent être prévenus des phénomènes allergo-polliniques. Le bilan de la saison 2017 est présenté, ci-après :

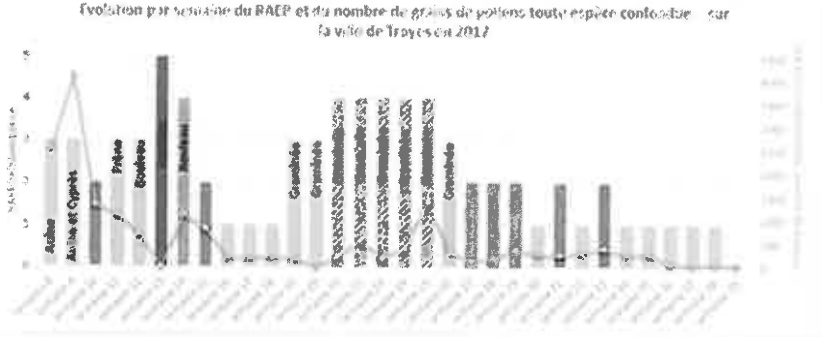

***Figure 22 :** Historique des risques allergiques liés à l'exposition aux pollens sur la saison pollinique 2017 selon le nombre de grains de pollens par semaine (source bilan annuel pollen)*

* Focus sur la gestion de l'assainissement et des réseaux

Troyes Champagne Métropole exerce la compétence assainissement collectif sur 26 communes du territoire. La compétence assainissement non collectif a été transférée au service SPANC du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube.

Dans le cadre de l'assainissement collectif, Troyes Champagne Métropole exerce les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées,
- Transport des eaux usées,

- Traitement des eaux usées,
- Elimination des boues et des graisses.

Le prix de l'assainissement inclut la collecte et l'épuration des eaux usées ainsi que la redevance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (voir note d'information en annexe) et la TVA. Au 1er janvier 2018, le prix du mètre cube est de **1,2100 €TTC.**

Figure 23 : Répartition de la compétence assainissement collectif

- *Réseau d'assainissement*

Quelques chiffres clés :

	2017
Nombre d'abonnés	40 824
Nombre d'habitants	174 221
Nombre de linéaire de réseau	974 km
Nombre de postes de refoulement	291
Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels	21

Figure 24 : Chiffre clés du réseau d'assainissement 2017 (Données issues du RPQS)

- *Les stations d'épuration de Troyes Champagne Métropole*

Depuis le début du XXème siècle, l'agglomération troyenne dispose d'une station d'épuration située à Barberey-Saint-Sulpice. Au fur et à mesure de l'urbanisation de l'agglomération et des évolutions réglementaires, la station a évolué jusqu'à devenir une station d'une capacité de 260 000 Équivalent-Habitant* (EH). Au 1er janvier 2016, 16 communes du Grand Troyes sont raccordées sur cette station, autorisée par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2005 pour une durée de 20 ans.

Lors de l'entrée de nouvelles communes dans le périmètre de Troyes Champagne Métropole, il est possible que celles-ci disposent déjà d'une station de traitement. C'est notamment le cas des communes de Courteranges, Estissac, Saint-Thibault et Verrières.

Quelques chiffres clés :

	Barberey	St-Thibault	Courteranges	Estissac	Les Bordes-Aumont	
					Bray	Vireloup
Volumes traités (entrée du système)						
Volume annuel[1] (m^3)	11 148 156	23 088	ND	ND	17 228	ND
Volume moyen journalier[1] (m^3)	30 542	63	ND	ND	47	ND
Rendements d'élimination moyens (%)						
DBO_5	97.9	99.1	98.8	99.0	99.5	97.9
DCO	93.8	90.1	97.7	95.6	99.0	91.8
MeS	95.6	91.8	99.4	96.2	99.8	88.6
NTK	93.9					
NGL	88.8					
Phosphore	86.9					
Autosurveillance						
Nombre d'analyses exigées	260	1	1	2	1 fois tous les 2 ans	1 fois tous les 2 ans
Nombre d'analyses réalisées	260	2	1	2	1	1
Nombre d'analyses conformes	252 / 264	2 / 2	1 / 1	2/2	1 / 1	1 / 1
Taux de conformité	95.45%	100%	100%	100%	100%	100%

Figure 25 : Chiffres clés des stations d'épuration de TCM (Données issues du RPQS)

Déchet	Production (tonnes)	Devenir
Refus de dégrillage	299,7	Enfouis à l'ISDND de Montreuil sur Barse (10)
Sables	555,2	Recyclés pour les travaux routiers
Graisses	214,2	Valorisées en compost sur 2 sites
Boues	1 898,37 tMS	Valorisées en compost sur 3 sites

Figure 26 : Les déchets des stations d'épuration

L'ensemble des postes de relèvement des eaux usées (PR) situés sur les réseaux sont équipés de pompes consommatrices d'énergie, de même que les stations d'épuration. En 2017, la consommation totale est de 7 765 924 kWh répartie de la manière suivante :

	2016	2017	Évolution N / N-1
Postes de refoulement, séparateurs et mesures de débit			
Énergie facturée (kWh)	892 050	825 524	- 7.5 %

STEP de Barberey-St-Sulpice	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution N / N-1
Energie consommée (kWh)	7 115 768	7 199 397	7 199 762	7 388 535	6 940 400	- 6.1 %
Ratio kWh/m^3	0,45	0,57	0,59	0,52	0.63	+ 20.6 %
Ratio kWh/$kDBO_5$ entrant	-	2,55	2,51	2,72	2.63	- 3.3 %

Figure 27 : Evolution des consommations d'énergie (STEP et postes de refoulement)

La **demande biochimique en oxygène** (DBO_5) est la quantité d'oxygène consommée dans des conditions d'essai spécifiques (incubation pendant 5 jours, à 20° dans l'obscurité) par les micro-organismes présents dans l'eau, pour assurer la dégradation de la matière organique par voie biologique. La DBO5 représente plus particulièrement une mesure de la charge polluante d'origine carbonée (pollution organique biodégradable). Elle fournit donc une des indications importantes permettant de juger de la qualité d'une eau et de son degré de pollution. (Norme de rejet 25 mg/l sur 24h).

La **demande chimique en oxygène** (DCO) est la quantité d'oxygène consommée par les matières existantes dans l'eau et oxydables dans certaines conditions opératoires. Il s'agit d'un des paramètres spécifiques que l'on utilise pour déterminer la concentration des polluants principaux. C'est une mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale), à la différence de la DBO5, qui ne prend en compte que les matières organiques biodégradables. (Norme de rejet 90 mg/l sur 24h).

Les **matières en suspension** (MES) constituent la quantité de matière, organique ou minérale, en suspension dans l'eau. Elles correspondent à la pollution solide. (Norme de rejet 30 mg/l sur 24h).

Une analyse permet de mesurer simultanément l'azote organique et l'azote ammoniacal. On obtient alors **l'azote** KJELDAHL, noté NTK. De même, lorsque l'on mesure toutes les formes différentes d'azote (mis à part l'azote gazeux), on obtient l'azote global, noté NGL. (Norme de rejet NGL< 10mg/l en moyenne annuelle).

Dans les eaux usées urbaines, le phosphore provient environ pour moitié des déjections humaines, et pour moitié de l'utilisation des lessives. On en distingue 2 formes :

- Le phosphore organique, résidu de matière vivante,
- Le phosphore minéral, essentiellement constitués de phosphates (PO_4), qui

représente 50 à 90% de la totalité du phosphore dans les eaux usées urbaines. De plus, il constitue, au même titre que les nitrates, un agent fertilisant.

D'autre part, pour sensibiliser davantage les plus jeunes et faire découvrir le principe de traitement des eaux usées au grand public, **la station d'épuration située à Barberey-St-Sulpice ouvre ses portes aux scolaires** tout au long de l'année et à tous lors de la journée annuelle « Portes Ouvertes ». En 2017, **22 visites de scolaires** (environ 523 élèves concernés) ont été réalisées et des visites guidées ont été réalisées lors des journées des aînés de la Ville de Troyes.

Les Délégations de Service Public conclues pour la gestion des réseaux et des stations d'épuration s'achèvent le 31 décembre 2017. Troyes Champagne Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'assainissement en régie avec la passation de marchés publics à compter du 1er janvier 2018 afin d'avoir une meilleure maitrise de la mission de service public. Cela permettra une meilleure appropriation des compétences et d'avoir une relation à l'usager plus proche.

★ Focus sur la gestion des déchets

Le service collecte intervient sur l'ensemble des missions liées au ramassage des déchets ménagers et assimilés.

Ses missions principales sont de définir, d'organiser et d'évaluer l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre de ce service.

Trois domaines de compétences sont prédominants :

- **la relation à l'usager** : l'objectif est de répondre aux questions des usagers et la résolution des problèmes rencontrés au cours des collectes ;
- **La gestion des collectes** : l'organisation, le contrôle et l'évaluation de l'exécution des missions confiées aux opérateurs publics et privés ;
- **La gestion d'un réseau de 7 déchèteries** : gestion du contrat de Délégation de Service Public et d'amélioration du service proposé aux usagers.

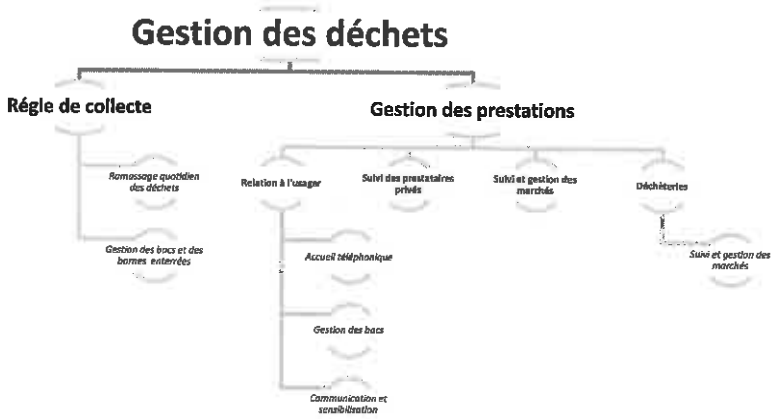

La collecte en porte à porte :

L'année 2017 est une année charnière pour le service collecte. En effet, l'intégration de nouvelles communes, la fusion avec des communautés de communes ont nécessité la mise en place d'une harmonisation des démarches et d'une adaptation aux dispositifs en cours sur les différents territoires.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages collectés par flux de déchets sur une période de 5 ans :

Le réseau des déchèteries

Le service collecte des déchets de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole exploite sept déchèteries réparties sur le territoire.

La déchèterie située sur la commune de Lusigny-sur-Barse est exploitée par le SIEDMTO.

Figure 29 : Localisation des déchèteries sur le territoire de Troyes Champagne Métropole

Le ratio de déchets apportés en déchèterie par habitant en 2017 est de 96 kg/hab/an. Cette donnée se base sur les flux suivants :

- Tout-venant ;
- Déchets verts ;
- Bois ;
- Cartons ;
- Métaux.

Figure 28 : Evolution des productions de déchets (2012/2017 – hors CCSB)

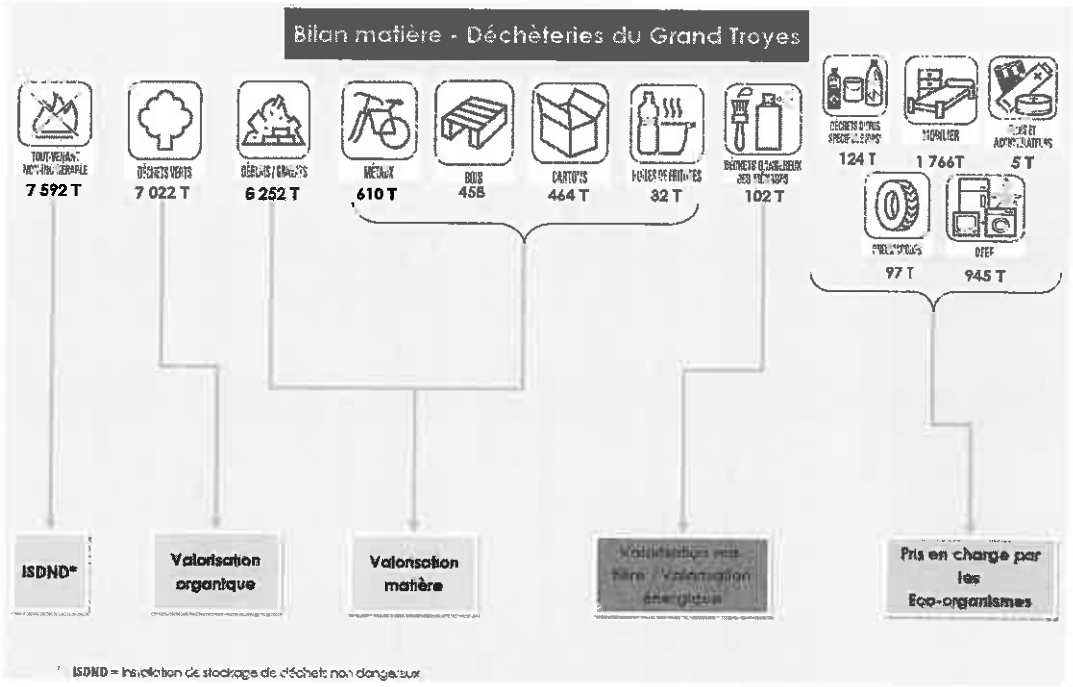

Figure 30 : bilan matière issu des déchèteries du Grand Troyes

51

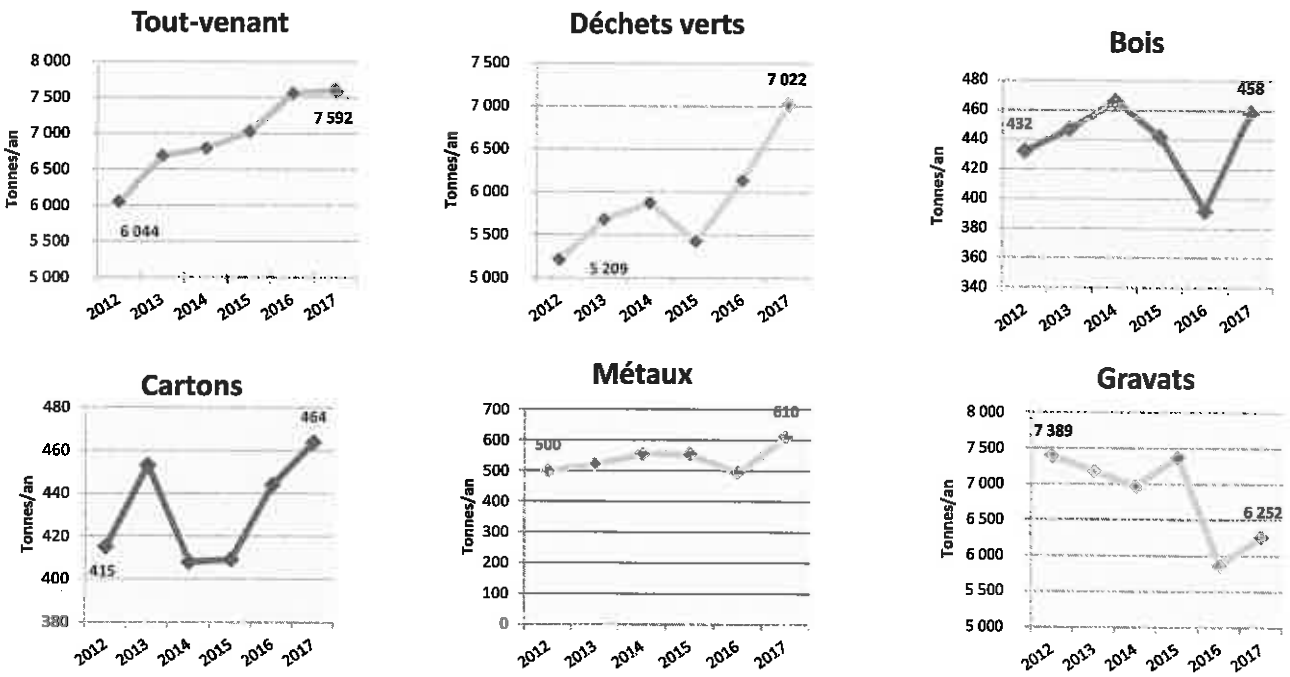

Figure 31 : Evolution des tonnages de déchets provenant des déchèteries

52

Sensibilisation

1. **Les ambassadeurs de tri**

Le service collecte de Troyes Champagne Métropole est doté d'un ambassadeur du tri. Ses principales missions sont :

- Informer et sensibiliser les usagers à l'intérêt du tri, à la valorisation des déchets et sur les incidents de collecte ;
- Coordonner et animer des actions en partenariat avec le SDEDA (porte à porte, animations, évènements ciblés) ;
- Elaborer des documents de communication ;
- Assister aux caractérisations ;
- Contrôler la qualité du tri avant la collecte.

Les chiffres clé sont les suivants :

- 759 interventions sur les communes de Troyes Champagne Métropole.
- 15 animations et sensibilisations.
- 1 596 personnes sensibilisées.
- 4 caractérisations.
- 4 contrôles « qualité tri ».

2. **Les évènements marquants**

- Réalisation d'un nouveau mémo-tri ;
- Réalisation de nouveaux documents concernant le verre et le papier ;
- Animation lors de la 10e édition de la journée Olympique au parc Henry-Terré du 23 juin ;
- Nuits de Champagne du 23 au 28 octobre ;
- Réalisation de calendrier des jours de collecte pour 67 communes de Troyes Champagne Métropole.

3. **Les incidents de collecte**

Le nombre d'incidents traités a diminué en 2017 le service n'ayant plus qu'un seul ambassadeur. Le traitement des incidents de collecte s'est donc focalisé sur les erreurs de tri remontées par les prestataires. Les autres types d'erreurs ont été pris en charge par le service d'accueil téléphonique.

La sensibilisation au tri des équipages de collecte s'est poursuivie cette année. Cela a permis un gain en qualité et précision dans le signalement des problèmes de collecte.

Figure 32 : Animation sur les déchets

A l'échelle de Troyes Champagne Métropole, le coût aidé de la collecte et du traitement des déchets hors déchèterie est de 58.66 €/hab/an et revient à 158.6 €/t. Le coût réel de traitement est de 89.5 €/t (en HT) soit 34.7 €/hab. et avec les soutiens et rachat des matières premières recyclables il n'est plus que de 65.1 €/t (en HT) soit 24.2 €/hab.

* **Focus sur la rénovation des digues pour mieux protéger des crues de la Seine**

Depuis le 1er janvier 2012, Troyes Champagne Métropole assure les missions précédemment portées par le SAVSAT (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Seine et de l'Agglomération de Troyes), concernant **l'entretien des cours d'eau et l'aménagement et l'entretien des digues.**

Troyes Champagne Métropole doit donc réaliser l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eau du territoire, à l'intérieur du lit mineur et du lit majeur de la Seine, afin de :

- **Prévenir les inondations** et favoriser le libre écoulement des cours d'eau,
- **Assurer la surveillance et l'entretien des digues** de protection contre les inondations, ainsi que des ouvrages de régulation du transit de l'eau,
- **Participer à la préservation** et à l'amélioration des sites, des **écosystèmes** aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines des cours d'eau, par la gestion durable des usages et des milieux,
- **Mettre en valeur** les cours d'eau.

A ce jour, ce sont au total **120 kilomètres de cours d'eau**, dont 17 kilomètres busés, soit **206 kilomètres de berges**, qui sont ainsi entretenus par l'équipe « Rivières » de Troyes Champagne Métropole.

En 2010, un diagnostic de sûreté des digues a permis de connaître plus précisément l'état des digues, certaines nécessitant leur réhabilitation. Une étude hydraulique complémentaire a permis d'établir le niveau de protection des digues existantes.

Ces dernières (quartiers de La Chapelle Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Saint Parres aux Tertres, Saint-Julien-les-Villas et Troyes) sont en effet fortement urbanisées. Près de 20 000 personnes y habitent et plus de 1 700 entreprises y développent leurs activités, ce qui représente 6 600 emplois ainsi que de nombreux équipements publics.

Dans le cadre de son action globale au titre de la trame hydraulique, Troyes Champagne Métropole a engagé, dès 2013, un **plan de réhabilitation des digues** de

son territoire. Celui-ci s'inscrit au cœur d'un dispositif, décomposé en plusieurs actions complémentaires :

- Les missions permanentes d'entretien et de nettoyage des digues,
- Le programme pluriannuel de réhabilitation des ouvrages,
- Le projet de réhabilitation des digues,
- La valorisation du patrimoine naturel.

En 2018, environ 200m de digue ont été réalisés pour une coût de 500 000 € (labourat rive droite).

Dans le cadre de sa mission d'aménagement et de mise en valeur des cours d'eau du territoire, Troyes Champagne Métropole a pour objectif de :

- **Prévenir les inondations** et favoriser le libre écoulement des cours d'eau,
- **Assurer la surveillance et l'entretien des digues** de protection contre les inondations, ainsi que des ouvrages de régulation du transit de l'eau,
- **Participer à la préservation et à l'amélioration des sites**, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines des cours d'eau, par la gestion durable des usages et des milieux,
- **Valoriser** des cours d'eau auprès des citoyens et des écoles.

Le 26 juin 2015, le Conseil communautaire du Grand Troyes a approuvé une modification de ses statuts de manière à intégrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, créée par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, du 27 janvier 2014.

Ainsi, la communauté d'agglomération est désormais compétente pour :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

L'action de Troyes Champagne Métropole s'inscrit au cœur d'un dispositif global, mis en œuvre depuis plusieurs années et décomposé en étapes complémentaires :

- les missions permanentes d'entretien et de nettoyage,
- le programme pluriannuel de réhabilitation et de gestion des ouvrages,
- le projet de réhabilitation des digues,
- la valorisation du patrimoine naturel.

Les missions principales sur l'année 2017 sont les suivantes :

- Travail sur la ripisylve, abattage, élagage, recépage,
- Gestion des atterrissements, suivis, suppression de végétation,
- Connaissance des milieux, alimentation de la base de données,
- Rencontre et informations des riverains sur les bonnes pratiques,

- Réalisation de chantiers pilotes :
  - réhabilitation / restauration des berges et lit (Viennes, ...),
  - réouverture et entretien de noues et bras mort (Seine amont),
  - diversification de l'écoulement : mise en place d'épis végétalisés, risberme, pose de blocs d'enrochement,
  - reconstitution et entretien de frayères : bras mort, prairies humides, atterrissements (création d'une banque de données).

Quelques actions en particulier :

- Animation de classes d'eau ;
- Travail sur le PAPI ;
- Entretien des cours d'eau

Figure 33 : Arbre tombé sur la Seine

Figure 34 : Suivi de la passe à poissons

Le PAPI d'intention de la Seine troyenne

Troyes Champagne Métropole a achevé en 2018 les études du PAPI d'intention de la Seine troyenne. Les bureaux d'études Hydratec et Prolog ont rendu des propositions d'actions, reposant principalement sur plusieurs programmes de travaux afin de rendre les inondations moins fréquentes. Parallèlement, les services de Troyes Champagne Métropole ont épluché les résultats des différents scénarios d'inondation modélisés pour déterminer de manière plus qualitative les conséquences des crues fréquentes, moyennes ou fortes. Il en ressort que **les digues ont un rôle central dans la vulnérabilité du territoire**. Ainsi, **la faible sensibilité des installations souterraines et la protection apportée à la zone urbaine dense limite la fragilité pour les crues fréquentes** (jusqu'à une période de retour d'environ 50 ans). Ainsi, comme les crues récentes de mai 2013 et janvier 2018 l'ont confirmé, pour les crues courantes, **les conséquences négatives des inondations sont cantonnées strictement aux zones inondées**. Pour les **crues moyennes** (entre une période de retour d'environ 50 ans et une période de retour d'environ 250 ans), au-delà des crues recensées au moins 1983, les enseignements de la présente étude montrent **des atteintes d'éléments participant au fonctionnement collectif du territoire : établissements privés ou publics, infrastructures essentielles au fonctionnement de réseaux de service.** Si les conséquences des inondations de ces enjeux sont encore mal connues, il est évident qu'elles concerneront également des zones non inondées. **La qualité de la gestion de crise** mise en place par la puissance publique conditionnera en partie l'importance des conséquences des inondations et l'efficacité du **retour à la situation normale**. Ce constat est également valable, et

amplifié, pour les **crues extrêmes** (au-delà d'une période de retour supérieure à 250 ans), notamment en ce qui concerne **la gestion de crise et la propagation en dehors de la zone inondée des conséquences des inondations.** En outre, le remplissage intégral de la zone protégée par les digues entraîne l'inondation de sites névralgiques qui, si ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une mise en sécurité, peut fortement retarder, voire compromettre, le retour à une situation acceptable pour le territoire, voire le département de l'Aube.

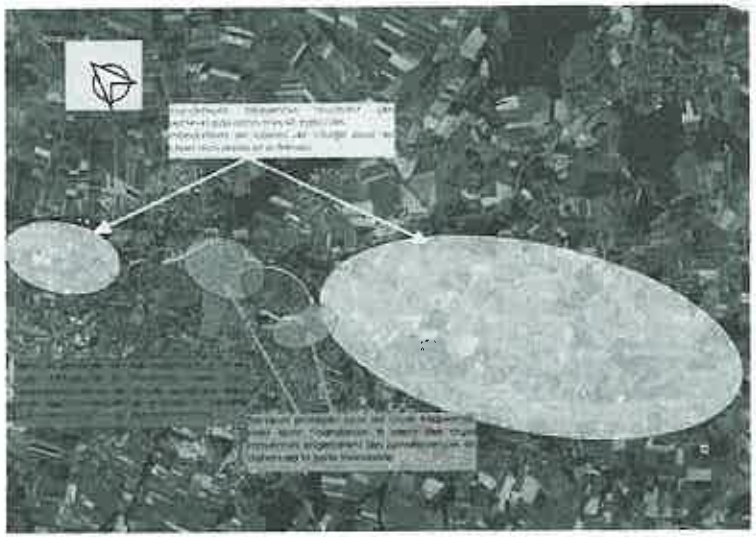

Figure 35 : Cartographie des vulnérabilités

Sur la base de ces enseignements, un plan d'action a été élaboré, mélangeant **poursuite des travaux de sécurisation des digues, amélioration des conditions d'écoulement, mais également augmentation de la résilience de l'agglomération,** c'est-à-dire de sa capacité à supporter une crue supérieure à la protection apportée par les digues.

Ce travail, croisé avec un diagnostic portant sur les milieux naturels et le cycle de l'eau (incluant l'eau potable et l'assainissement) permettra de définir la future politique de Troyes Champagne Métropole en matière d'eau et de biodiversité, en lien avec ses partenaires (SDDEA, EPTB Seine Grands Lacs).

Rapport Annuel Développement Durable
4- Conclusion et perspective

Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources : ce qu'il faut retenir

- Une cellule biodiversité / paysages d'accompagnement des communes et en interne à la collectivité qui se structure
- Des compétences historiques gérées selon des techniques adaptées
- Une politique de Troyes Champagne Métropole en matière d'eau et de biodiversité ambitieuse, partagée et partenariale
- Une optimisation de la gestion des déchets qui se poursuit

2.1.4 L'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio (1992) qui considère que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Le développement durable doit permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures » à assurer leur propre épanouissement. Par ses actions, Troyes Champagne Métropole participe à ces grands principes. On peut, en effet, citer en exemple **la pérennité du dispositif de proximité les points conseil-emploi, une plate-forme au service des chercheurs d'emploi et des entreprises.** De nombreux exemples peuvent être cités et un retour sur les plus significatifs est proposé ci-dessous. De plus, Troyes Champagne Métropole œuvre à **améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap visuel, notamment pour que tout le monde ait accès au sport, aux loisirs et à la culture.**

*** Focus sur l'emploi**

- *Les Points Conseil Emploi (PCE)*

L'emploi est l'un des piliers de l'action de Troyes Champagne Métropole. Une réflexion territoriale, pour l'emploi, la formation et l'insertion par l'économie, a permis l'émergence d'une plate-forme opérationnelle à l'échelle de l'agglomération. Ainsi Troyes Champagne Métropole anime, en collaboration avec les communes de son territoire, un service de proximité, **les Points Conseil Emploi.** Ce service tend à **éviter l'exclusion et à maintenir la dynamique des personnes dans le retour à l'emploi.** Constitué d'un réseau de 6 antennes réparties sur le territoire de l'agglomération, les PCE proposent :

- Un suivi personnalisé,
- Un accès libre aux informations du marché du travail, des formations et des métiers,
- Une orientation vers l'interlocuteur le plus adapté au projet (Mission Locale, structures d'insertion, organismes de Formation).

A destination, en grande partie, de publics en situation d'exclusion en raison de difficultés de méthodologies, de compétences informatiques, il s'agit de réduire l'exclusion permanente du public du marché du travail. Les Points Conseil Emploi organisent ainsi **des actions collectives de préparation à l'emploi** (Ateliers CV, lettres de motivation, entretiens d'embauche).

En 2018, les Points Conseil Emploi ont enregistré près de **8 000 passages** pour des

demandes d'information ou de consultation des bornes d'accès à Internet. 800 personnes en recherche d'emploi ont bénéficié d'au moins deux entretiens approfondis. Au total, **4000 entretiens ont été réalisés et 2000 positionnement** sur des offres d'emploi réalisées.

Le passage au 1er janvier 2017, d'une intercommunalité de 19 à 81 communes, a posé clairement la question des actions à mener en matière d'emploi pour ces nouveaux territoires. L'une des réponses apportées a été de créer **quatre nouvelles permanences « emploi » situées dans les bourgs centres de Bouilly, Estissac, Lusigny-sur-Barse et Saint-Lyé.**

Trois permanences « emploi » organisées en 2018 à Estissac, Lusigny-sur-Barse et Saint-Lyé ont permis à **80 personnes** en recherche d'emploi d'accéder à des informations et des conseils dans le cadre de rendez-vous individuels.

★ **Focus sur la Plateforme de mobilité**

Une étude a été menée, sur l'année 2016, concernant la mise en place d'une plateforme de la mobilité. En effet, force est de constater qu'il existe deux principaux freins au retour à l'emploi :

- La question de l'illettrisme ;
- La mobilité

Les objectifs de l'étude qui a été réalisée sont de :

- Agir de concert pour une mobilité inclusive et accessible à tous ;
- Apprécier la réalité des besoins et de la demande ;
- Mieux comprendre les freins à la mobilité ;
- Etudier des pistes qui permettront de mettre en œuvre des solutions.

Une enquête a donc été menée auprès des acteurs socio-économiques, des demandeurs d'emploi et des chefs d'entreprise, afin d'identifier les freins et les pistes qui permettraient à des demandeurs d'emploi de se rendre à leur travail et/ou d'accepter des offres au-delà d'un certain périmètre.

Cette étude a abouti à un certain nombre de propositions qu'il convenait d'affiner.

Pour cela, une animation confiée au Directeur d'une plateforme de mobilité, financée par le Dispositif Locale d'Accompagnement (DLA), a permis de mobiliser cinq structures d'insertion du département, afin de faire émerger un projet opérationnel de plateforme de mobilité.

Le Conseil Départemental de l'Aube associé à la démarche a décidé de porter cette plateforme. **Le recrutement d'un chargé de mission courant 2018 a permis de présenter en fin d'année des propositions pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019.**

★ **Focus sur l'éducation**

- *Les animations scolaires*

Le service Développement Durable ainsi que le service collecte de Troyes Champagne Métropole ont proposé sur l'année 2018, un nombre conséquent d'animations scolaires et périscolaires, telles que :

1. **Animations scolaires :**

➲ Les ateliers sur le tri des déchets recyclables ➡ **Ecole de Montsuzain**

➲ Les animations sur le code de la Rue ➡

Le tableau récapitulatif avec l'ensemble des animations menées au cours de l'année 2018 est présenté ci-après :

Date	Communes	Adresses	Types d'animation	Demandeurs	Intervenants	Nb d'Enfants	Classe
05/04/2018	MONTSUZAIN	101 rue de la guide	Atelier tri des déchets	Mme FALCOZ	BD/LS	18	CP
05/04/2018	MONTSUZAIN	101 rue de la guide	Atelier tri des déchets	Mme TRAIMANY	BD/LS	22	CE1
12/04/2018	MONTSUZAIN	101 rue de la guide	Atelier tri des déchets	Mme GUILLOT	BD/ LS	23	CE1/CE2
12/05/2018	MONTSUZAIN	101 rue de la guide	Atelier tri des déchets	Mme GUILLOT	BD/LS	22	CE2 / CM1
18/05/2018	MONTSUZAIN	101 rue de la guide	Code de la rue	Mme GUILLOT	BD/LS	22	CE1
18/05/2018	MONTSUZAIN	101 rue de la guide	Code de la rue	Mme GUILLOT	BD/LS	22	CE2 / CM1
25/06/2018	TROYES	40 Boulevard Jules Guesde	Atelier tri des déchets	M.AFASSI	SSC/LS	35	Du CP au CM2
Total						***164***	

Légende

Initiales des intervenants	LS	Laurent SOLIGNAC
	BD	Bernard DUSOULIE
	SSC	Simon Schraen
Détails des animations	Tri des déchets/ *	Explication sur les déchets en général et sur le tri des emballages recyclables...
	Code de la rue	Explication sur les bons comportements dans la rue

Figure 36 : Tableau récapitulatif des interventions durant l'année 2018

2. **Ateliers UNESCO :**

Troyes Champagne Métropole s'associe avec les Ateliers Louis François UNESCO, afin

de sensibiliser et éduquer les enfants des établissements scolaires de l'Agglomération Troyenne au Développement Durable.

Deux ateliers sont présentés par TCM :

- *Le Développement Durable ;*
- *La découverte des Viennes.*

Le Centre de Loisirs de Saint-André-les-Vergers a répondu pour l'atelier sur la découverte des Viennes

Ateliers UNESCO Visite de la SCOP* des Viennes de Saint-André-les-vergers

Ateliers UNESCO Intervention sur les sources des Viennes avec l'association « les amis de la coulée verte »

Figure 37 : Programme du Centre de loisirs de Saint-André-les-Vergers

Atelier « les Viennes » centre Louis François pour l'UNESCO 2017/2018

Intervenants TCM	sujets	Disponibilités des Intervenants							
		N	D	J	F	M	A	M	J
Croqueurs de pommes Camille	Pressurage et verger	Le 29 Novembre Pressurage 13h30/16h30 voiture ok							Le 27 juin Visite du verger de 13h30/16h30
Laurent Bernard	espèces animales				Le 14 février Espèces animales 13h30/16h30 voiture ok				
Laurent Bernard	Les déchets et le tri			Le 10 janvier Les dechets et le tri 13h30/16h30 voiture ok					
Nelly	Visite de la station					Le Mardi 6 visite de la station d'epuration (pendant les vacances scolaires) voiture ok			
Laurent Bernard	Atelier dessin					Le 21 mars atelier dessin 13h30/16h30 voiture ok	Le 11 avril atelier collage 13h30/16h30 voiture ok		
Mr Vilatet	Visite de la Scop des Viennes							Le 16 mai visite de la Scop des Viennes 13h30/16h30	
Les Amis de la Coulée verte	Mr Robinet								Le 13 juin visite de la source des viennes 13h30/16h30 voiture ok

ALSH Primaire Espace Enfance Jeunesse Mme Nathalie CEZ, 21 ave Charles de Refuge 10120 Saint André les Vergers. 03.25.49.79.52/06.26.76.09.61. acceuil.loisirs.primaire@orange.fr 30 enfants

3. **Passeport Loisirs :**

Cette année, Troyes Champagne Métropole a proposé des ateliers avec différentes activités liées à l'environnement, aux jeunes âgés de 5 à 12 ans :

1. Atelier sur l'arbre, *(la biodiversité sur les Viennes)* : ***explications aux enfants sur la biodiversité en milieu urbain ;***
2. Visite d'une déchèterie à La Chapelle Saint-Luc : ***animation autour des déchets ;***
3. Parcours d'orientation au parc des Moulins à Troyes : ***faire découvrir le parc aux enfants de manière ludique ;***
4. Atelier produits d'entretien à « *l'apart éco* » de La Chapelle Saint-Luc : ***réalisation de produits d'entretien naturel ;***

Passeport Loisirs : Découverte de la biodiversité (L'arbre) sur les Viennes.
Explications du déroulement de l'atelier à TCM

50 enfants sensibilisés sur les 4 animations

Au total, ce sont environ **900 enfants à travers les différents ateliers** (Animations scolaires, Unesco et Passeport loisirs) qui ont été sensibilisés cette année sur le territoire de l'agglomération troyenne.

★ **Le défi « *familles à énergie positive* »**

Troyes Champagne Métropole porte pour la 4ème année consécutive le défi « *familles à énergie positive* ». Il s'agit d'un concours entre familles qui a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de Gaz à Effet de Serre en participant à **une action concrète, mesurable, et conviviale** et d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie.

Pour la 2nde année, *le défi « zéro déchet »* est venu compléter le dispositif.

Des familles sont regroupées en équipe et **chaque équipe doit réduire d'au moins 8% ses consommations d'énergie par rapport à l'hiver précédent, sans investissement, simplement par un changement de comportement.**

A ce jour, ce sont **99 familles** qui se sont engagées au 1er décembre 2018 (les inscriptions seront closes au 15 décembre). Les équipes se sont vu remettre une valise

dotée d'outils de mesures leur permettant de comprendre leurs consommations en temps réel.

Des animations spécifiques comme des balades nocturnes à la caméra thermique ou un atelier de fabrication de produits d'entretien naturel ont été mises en place, pour cette nouvelle édition.

Le défi 2017-2018 s'est achevé en avril 2018 et les familles ont réalisé 10% d'économies d'énergie, 8% d'économie d'eau et ont diminué de 40% le contenu de leur poubelle d'ordures ménagères.

Figure 38 : réunion de fin de la saison 2017-2018 du défi « familles à énergie positive »

★ **Le défi « entreprises »**

L'année 2017 a également permis le démarrage d'un nouveau défi : « le défi entreprises ». Sous l'impulsion de Troyes Champagne Métropole et de l'association d'entreprises du Parc du Grand Troyes, **neuf entreprises se sont mobilisées**, depuis le mois d'octobre 2017, jusqu'à la fin janvier 2018, sur la réduction de leurs consommations d'énergie et d'eau. Des objectifs ont été fixés avec les uns et les autres et les résultats sont les suivants (7 ont eu des résultats) :

- Electricité : +5%
- Gaz : -30%
- Eau : 0%

Au total, ce sont **270 000 kWh** qui ont été économisé sur la période du défi.

★ **Les gens du voyage**

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de la compétence de Troyes Champagne Métropole, en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, une conseillère sociale met en place des actions socio-éducatives, en médiation avec les services de droit commun.

Un des axes de travail est l'action sociale, qui a comme objectifs, notamment de favoriser une ouverture vers l'interculturalité, la lutte contre l'illettrisme et la mise en place d'actions de santé. A cet effet, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- **Le projet passerelle** qui permet aux enfants présents sur les aires d'accueil des gens du voyage de participer à des activités extra-scolaires, au sein des centres de loisirs et au contact des enfants non voyageurs.
- **Le dispositif de formation d'apprentissage des savoirs de base** permet notamment de :
    - Développer l'autonomie des familles dans leurs démarches administratives et dans leur quotidien ;
    - Favoriser les conditions à l'intégration des familles, notamment dans l'insertion professionnelle ;
    - Permettre l'insertion sociale et professionnelle par l'apprentissage ou le réapprentissage des savoirs de base ;
    - Contribuer à l'interculturalité.

Au cours de l'année 2018, 8 à 10 personnes ont pu bénéficier du dispositif de formation d'apprentissage des savoirs de base.

- **L'action *« la santé fait partie du voyage »***, initiée en 2013 et mise en œuvre auprès des gens du voyage accueillis sur les aires de Sainte-Savine et Troyes, en partenariat avec le prestataire, se décline autour de 3 axes :
    - Atelier santé auprès des adultes ;
    - Actions de prévention auprès des jeunes ;
    - Accès aux soins en lien avec le centre hospitalier de Troyes.

L'objectif de cette action est de favoriser la capacité des gens du voyage, accueillis sur les aires d'accueil du territoire, à rechercher du soutien social et à prendre en compte leur santé en développant leurs ressources et faciliter leur accès aux différents dispositifs de soin existants sur le département.

★ **Focus sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Vie Etudiante**

Troyes Champagne Métropole a défini le domaine de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante, comme un **axe structurant prioritaire de développement de son territoire**, dont il sera un marqueur identitaire.

Outre l'accueil et l'accompagnement des étudiants, l'intervention de la communauté d'agglomération se décline au travers de différents enjeux.

- *Les objectifs stratégiques :*

- **Attirer de nouveaux étudiants pour atteindre le seuil de 12 000,** en les incitant à s'implanter sur le territoire avec un objectif de 14 000 étudiants qui pourrait être envisagé, à terme. Le cap des **10 800 étudiants a été atteint à la rentrée de septembre 2018,** les projets de nouvelles filières peuvent augurer la poursuite de cette croissance dans les années à venir.

- Proposer des **formations innovantes** et des thématiques de recherche sur des domaines à forte valeur (éco-construction, efficacité énergétique, usine du futur, silver économie, photonique, innovation entrepreneuriale, etc.).
- **Développer les partenariats avec les acteurs économiques**, afin de permettre la mise en œuvre d'une véritable logique intégrée formation/recherche/innovation, en lien avec la Technopole, sur les thématiques de l'entrepreneuriat, de l'ingénierie, de la santé, des éco-matériaux, du patrimoine, du numérique, etc.

En se dotant en 2017, d'un **Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante**, La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole affirme sa volonté d'investir pour renforcer l'attractivité de son territoire et, mettre tout en œuvre pour que l'agglomération troyenne soit identifiée comme le territoire « où il fait bon étudier ! ».

Ce document cadre est le fruit d'un travail collaboratif mené avec tous les acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Vie Etudiante afin d'identifier collectivement les priorités structurantes pour les établissements d'enseignement supérieur et les étudiants dans les années à venir.

Les atouts du territoire : les différents domaines d'excellence :

- Construction et Patrimoine bâti Durables
- Tourisme, Patrimoines et Civilisations
- Usine et technologies du futur
- Management
- Ingénierie
- Design
- Nanotechnologies
- Sciences et Maîtrise des Risques
- Santé
- Silver Economie

5 enjeux majeurs :

- Renforcer le rayonnement du territoire et lui donner une marque identitaire
- Développer l'innovation et le transfert de technologie
- Augmenter le niveau de qualification des étudiants et les préparer aux métiers de demain
- Favoriser l'attractivité troyenne auprès de la jeunesse
- Faire vivre l'échelon territorial de l'ESR

3 orientations stratégiques :

- Contribuer à la visibilité, à l'attractivité du potentiel régional, national voire international d'enseignement supérieur recherche
- Renforcer l'hybridation des compétences
- Apporter une valeur ajoutée à l'ensemble des citoyens.

- *Créer des filières originales et des stratégies d'alliance :*

L'accentuation de la mondialisation et la digitalisation des pratiques sont autant de mutations qui obligent à repenser le modèle de l'Enseignement Supérieur français et donc à adapter les formations proposées sur le territoire :

- **Des formations d'excellence dans des domaines multiples**

Pérenniser et renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante du territoire, à l'horizon des dix prochaines années, à partir de

stratégies différenciantes clairement définies, ce qui se traduira par la création de filières d'excellence et de programmes de recherche dans les domaines suivants :

- Construction durable, efficacité énergétique,
- Santé Autonomie,
- Ingénierie management Entrepreneuriat,
- Urbanisme Patrimoine Architecture, Numérique
- Sécurité et maitrise des risques,
- Sciences Humaines et Sociales,

La préservation du patrimoine bâti (bâtiments construits avant 1948) est un savoir-faire du territoire de Troyes Champagne Métropole. Ce patrimoine reconnu et protégé va être amené à évoluer fortement dans le cadre des transitions numériques et énergétiques.

De nombreux projets existent en France autour de l'éco-construction et/ou de la construction du futur mais aucun n'est consacré entièrement à l'adaptation du patrimoine bâti aux nouvelles normes professionnelles et/ou réglementaires.

La Fédération Départementale du Bâtiment et des TP de l'Aube (FFB Aube) en collaboration avec l'Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine (IUMP) et l'Ecole Polytechnique Féminine de Troyes (EPF) a développé depuis juin 2017, un projet **dénommé « patrimoine bâti 4.0 ».** Troyes Champagne Métropole y a été associée dès son origine au regard de sa compétence Enseignement Supérieur -Recherche et des orientations du schéma précédemment cité. **Une association « Cluster Patrimoine Bâti 4.0 » (CPB 4.0)** s'est constituée afin d'assurer le développement de ce projet.

L'objectif est double :

- Conforter les acteurs présents sur le territoire et favoriser les synergies.
- Inciter de nouveaux partenaires, y compris à l'international, à enrichir l'écosystème local en apportant des compétences complémentaires.

- **Développer des stratégies d'alliance**
  - Mettre en œuvre des alliances avec des établissements de management et des ingénieurs de renommée,
  - Consolider et développer les partenariats dans le cadre de la Région Grand -Est, avec en particulier l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et l'Université de Lorraine,
  - Développer des partenariats avec des territoires adjacents dans le cadre du Pôle Métropolitain

Le Guide du stage et de l'alternance est un projet porté par le Pôle Métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris (les trois communautés l'agglomération de Chaumont, de Sens et de Troyes) avec les trois CCI des territoires concernés (la CCI Troyes et Aube, la CCI de la Haute-Marne et la CCI de l'Yonne).

Ce guide pratique est à l'attention des chefs d'entreprise, des services des Ressources Humaines ou encore des autres structures qui souhaitent recruter un alternant ou un stagiaire, suivant une formation supérieure dans un établissement du territoire métropolitain (Chaumont, Sens et Troyes).

L'outil de recherche des formations, permet de sélectionner facilement un ou plusieur(s) critère(s) pour trouver une formation supérieure. On accède ensuite au

détail de chaque formation et il est possible de contacter directement le responsable de la formation pour accueillir un stagiaire ou un alternant dans sa structure.

Les autres rubriques du site internet permettent d'accéder aux informations pratiques et générales qui concernent le stage et l'alternance.

L'adresse du site internet est la suivante : http://guide-stage-alternance.fr/

D'autres actions ont pu être réalisées en 2018 comme la participation d'étudiants de Sens et de Chaumont aux Olympiades Etudiantes ou aux Clés de Troyes et d'autres sont actuellement à l'étude dans le domaine de la formation et de la recherche.

- **Développement et accompagnement de la Vie Etudiante par l'intermédiaire de son service Vie Etudiante, présent à la Maison des Etudiants**

La pérennisation du développement du site d'enseignement supérieur et de la recherche ne peut s'exonérer d'un accompagnement des filières, qualitatif et attractif, dans une perspective cohérente et globale d'accueil des étudiants sur le territoire.

En septembre 2018, Troyes, dans le palmarès général des villes étudiantes 2018-2019 (selon le magazine L'Etudiant) **se classe la 29ème place, sur 44 villes françaises.** Plus intéressant encore, elle se positionne à la **5ème place, dans le classement des villes moyennes.** Troyes se caractérise notamment par **une 2ème place, sur 44, dans la catégorie « attractivité »** (part d'étudiants Erasmus, Part d'étudiants de 3ème cycle et score : évolution du nombre d'étudiants) derrière Paris mais ex-aequo avec les villes de Lyon, Grenoble et Toulouse entre 2004 et 2014.

Dans cette démarche, le service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole, présent à la Maison des Etudiants, propose des informations, des services (parking, partenariat avec la CAF de l'Aube, site Internet : Etudier à Troyes, guide étudiant Troyes 2018-2019, Facebook : Etudier à Troyes, location gracieuse de salles de musique pour les groupes étudiants et les associations étudiantes, Forum Logement Etudiant, Guichet Unique Etudiant ou encore les séances de gravage de vélos avec le dispositif national BICYCODE®) et des animations (Clés de Troyes, Soirées Cinéma Etudiant, Journées des Initiatives Etudiantes, Soirées Jeux, Olympiades Etudiantes) spécifiquement dédiées à la population étudiante.

Par ces actions citées précédemment, **le service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole, à la Maison des Etudiants, apporte un outil important de dynamisation de la vie étudiante troyenne.**

Des dispositions particulières sont également prévues à destination des étudiants, notamment pour certains équipements locaux (abonnement à la TCAT, parking Campus des Comtes de Champagne, Halle aux vélos, etc.). De plus, le Service Déplacements Urbains et le Pôle Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole ont travaillé avec 20 établissements (une demande forte notamment de l'UTT, l'IUT et du Lycée des Lombards) sur la réalisation d'un Plan de Déplacements Etudiants (PDE) avec un plan d'actions concrètes.

Troyes Champagne Métropole organise par ailleurs, chaque année, **le Forum Avenir Etudiant,** forum d'information et d'orientation sur les filières d'enseignement supérieur du territoire et extraterritoriales, lorsque ces formations n'existent pas localement.

★ Focus sur le contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé signé le 19 octobre dernier en présence de la Ministre de la Santé est un outil de contractualisation formalisé par un programme d'action d'une durée de 3 ans permettant de répondre aux enjeux de promotion de la santé, de prévention, de politiques de soins et d'accompagnement.

S'inscrivant dans la déclinaison territoriale du projet régional de santé, son élaboration a été le résultat d'un pilotage conjoint entre TCM et l'ARS ainsi que d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Sur la base du diagnostic réalisé par l'ARS présenté lors d'une réunion de préfiguration le 7 février 2018, quatre axes de travail et d'actions ont été définis par le Comité de Pilotage du projet :

- Agir en faveur d'une répartition équilibrée de l'offre de santé ;
- Les habitants de TCM acteurs de leur santé ;
- La santé environnementale ;
- Accompagner le bien vieillir.

S'agissant de la thématique de la santé environnementale, un groupe de travail a été constitué intégrant l'ensemble des acteurs concernés (ARS, ATMO, FREDONCA, Chambre Agriculture, SDDEA, AESN, etc.) et s'est réuni à 3 reprises les 24 avril, 28 mai et 20 septembre, avec une prochaine réunion de bouclage en comité de pilotage fin septembre.

Trois thématiques principales ont été identifiées comme enjeux majeurs :

- Air extérieur (pollution, qualité et risque allergique) ;
- Air et milieu intérieurs ;
- Qualité de l'eau.

Outre l'indispensable recensement des différents outils (cartographies, communication et dispositifs de formation) en cours, trois types d'actions ressortent clairement de nos travaux et semblent donc devoir être proposées :

- Sensibilisation et information ;
- Formation et accompagnement ;
- Actions concrètes et innovantes.

Aussi, compte-tenu des nombreux échanges et idées et afin de respecter le cadre fixé, des regroupements ont été opérés afin de disposer d'un nombre cohérent de fiches actions :

- Fiche Action « Sensibilisation, communication et conseil aux particuliers » : *plaquettes d'informations, maquettes, spots/vidéos, applications, déploiement du réseau Pollin'Air, etc. Cette action intègre également de l'*« Appartement témoin », réflexion *sur la création d'un espace témoin pour permettre de bien concrétiser et appréhender les problématiques*
- Fiche Action « Conseil et accompagnement des professionnels » : *guides d'orientations et de bonnes pratiques, démonstrations, visites, journées techniques et/ou formations (si juridiquement possible), etc.*
- Fiche Action « Conseiller Médical en Environnement Intérieur » : *faire connaître et évaluer le dispositif existant (2018-2020) puis renforcer le cas échéant pour en faire un pilier de l'action du CLS (2021-2024)*
- Fiche Action « Création de pictogrammes sur le caractère allergène des plantes en vente » : *engager une réflexion avec les jardineries locales pour créer, après une nécessaire phase d'expérimentation, une « étiquette allergie » sur chaque plante afin d'aider à la décision d'achat des consommateurs*
- Fiche Action « qualité et préservation de l'eau » : *protection des captages, création de zones de biodiversité, amélioration information/sensibilisation, maîtriser et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, (travail en partenariat SDDEA, AESN et Chambre d'agriculture)*

★ Focus sur les sports, les loisirs et la culture

Si la politique publique de Troyes Champagne Métropole en matière de prise en compte et de soutien aux populations prend appui sur l'action physique dans les quartiers ou encore sur le développement des actions sociales de soutien et d'accompagnement pour les familles et les personnes, elle tend aussi à s'inscrire dans **une logique de développement du corps social en favorisant l'accès au sport, aux loisirs et à la culture.**

Là, la réalité de l'action passe par le financement de stages sportifs dans les clubs, des actions visant l'accès à la lecture, en appui aux actions propres à la médiathèque de l'agglomération ou encore le financement d'opérations culturelles amenant la présence théâtrale dans les quartiers en partenariat avec les hauts lieux de la culture de notre agglomération.

D'autre part, **Troyes Champagne Métropole dispose de lieux structurants et fortement ancrés sur le territoire,** que sont la Médiathèque de Troyes Champagne Métropole et la Maison du patrimoine. Ces lieux, en libre accès constitue une réelle opportunité de culture pour tous les habitants de l'agglomération troyenne

- *La Médiathèque de Troyes Champagne Métropole*

Nombreuses sont les actions de la médiathèque de Troyes Champagne Métropole. L'année 2018 a été notamment marquée par :

- **La visite des 62 communes rurales par l'équipe de la médiathèque** pour comprendre le contexte social, économique et culturel et connaître les besoins et attentes des communes et de leurs habitants :
  - **Objectif :** rendre facilement accessible les services et ressources de la lecture publique à tous les publics où qu'ils soient (lieu d'habitation, professionnel ou de loisirs)
  - **Pensez autrement la proximité** avec une offre de service à la carte, sur place à la médiathèque, dans les communes et à distance depuis son canapé grâce au numérique
  - **Des démonstrations sur place en direct, des services de la médiathèque et des bibliothèques du réseau**

- **Le développement d'une offre multiservices évolutive** avec des actions culturelles et sociales innovantes (un programme de près de 600 animations en 2018, pour tous les publics et soutenu par le Ministère de la Culture / DRAC) avec notamment :
  - **Jumelage numérique avec les Antilles : la proximité à distance (***Une idée originale de l'équipe jeunesse de la médiathèque / Un partenariat entre les médiathèques de Troyes Champagne Métropole et d'Anse-Bertrand / 2 écoles élémentaires associées : Jean Jaurès à Troyes et Anse-Bertrand / Découverte mutuelle des 2 univers culturels et géographiques grâce au numérique / Echange de lettres, de dessins /*

Le projet d'une web-radio, ... / Découverte d'auteurs locaux : antillais (Gisèle Pineau) et aubois (Françoise Bobe))

Figure 39 : Un correspondant pour chaque enfant, en contact par skype

- **Bosse tes exams : un service d'entraide étudiante qui réunit les filières professionnelles, générales et techniques – lancement le 7 avril 2018** *(Passage d'une offre documentaire à l'organisation d'une médiation / Des binômes entre les lycéens et les étudiants de l'enseignement supérieur (Supinfo) / Opération gagnante pour tous : les lycéens sont accompagnés dans leurs révisions et préparations à l'oral et les étudiants de Supinfo valident leur module « transmission du savoir » / des horaires élargis à la médiathèque durant les révisions, examens et sessions de rattrapage)*

Figure 40 : Affiche « bosse tes exams »

- **La Nuit du Jeu : une déclinaison sur le territoire de l'action nationale «La Nuit de Lecture»** *(Choix d'un « chemin de traverse » pour amener dans la médiathèque et vers la lecture-culture des publics qui en sont éloignés / Plus de 800 personnes sont venues au rendez-vous, toutes générations confondues)*

Figure 41 : la nuit du jeu

- **Le mois des tout-petits : une éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge - lancement le 5 avril 2018** *(Conception d'une exposition et d'ateliers par une artiste chaque année différente / 2018 Elis Wilk, artiste belge / Des ateliers « les applis des petits » qui combinent numérique et artistique / 1 journée professionnelle pour les pros de la petite enfance)*

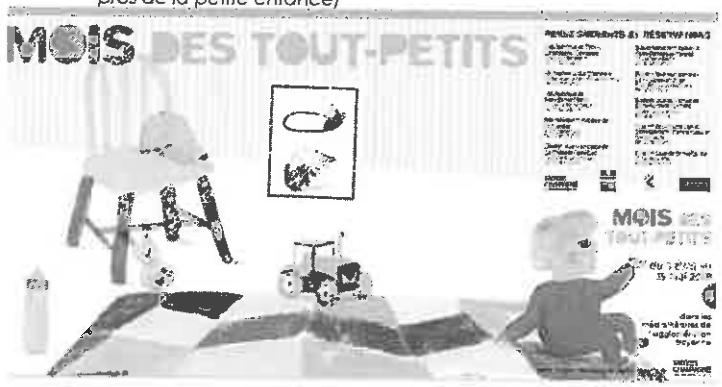

Figure 42 : Le mois des tout-petits

- **L'enluminure prend du relief : l'innovation au service de l'accessibilité** *(le tactile au service des malvoyants, par la décomposition en relief d'une lettrine de la Grande Bible de Bernard de Clairvaux / une manière originale de faire découvrir le patrimoine à tous les publics, malvoyants et voyants / la mallette pédagogique achetée par la Cité des Sciences / des ateliers animés à La Villette par l'équipe de la médiathèque / un espace numérique adapté au service de tous : reconnaissance vocale, clavier adapté, agrandisseur, etc.)*

Figure 43 : l'enluminure

- **Des livres et des mains : ...quand le numérique fait signe** (*Des vidéos " signées " pour faire connaître aux parents sourds ou malentendants les albums, applis et jeux destinés aux tout-petits / Une diffusion mensuelle sur le webmagazine 3p'tis chats.com / Démarche inscrite dans le volet " accessibilité " auprès du public sourd ou malentendant / faire du numérique un objet de transformation des pratiques dites " d'animation".)*

Figure 44 : Des livres et des mains

- **Lire et écrire autrement**

Figure 45 : Programme de « lire et écrire autrement »

- **Des services accessibles 24h / 24h** *avec une offre en expansion : formation et loisirs / Des outils sur place et à distance, pour apprendre le français, lire en numérique, jouer en famille, découvrir des logiciels multimédia, se familiariser avec la bureautique... / Un accompagnement à la sécurité sur Internet : protéger ses enfants sur le web, installer un contrôle parental, .../ Des ateliers numériques évolutifs en fonction des besoins du public et des questions de société / Un service personnalisé de « questions-réponses » pour aider le public dans son utilisation des outils nomades*

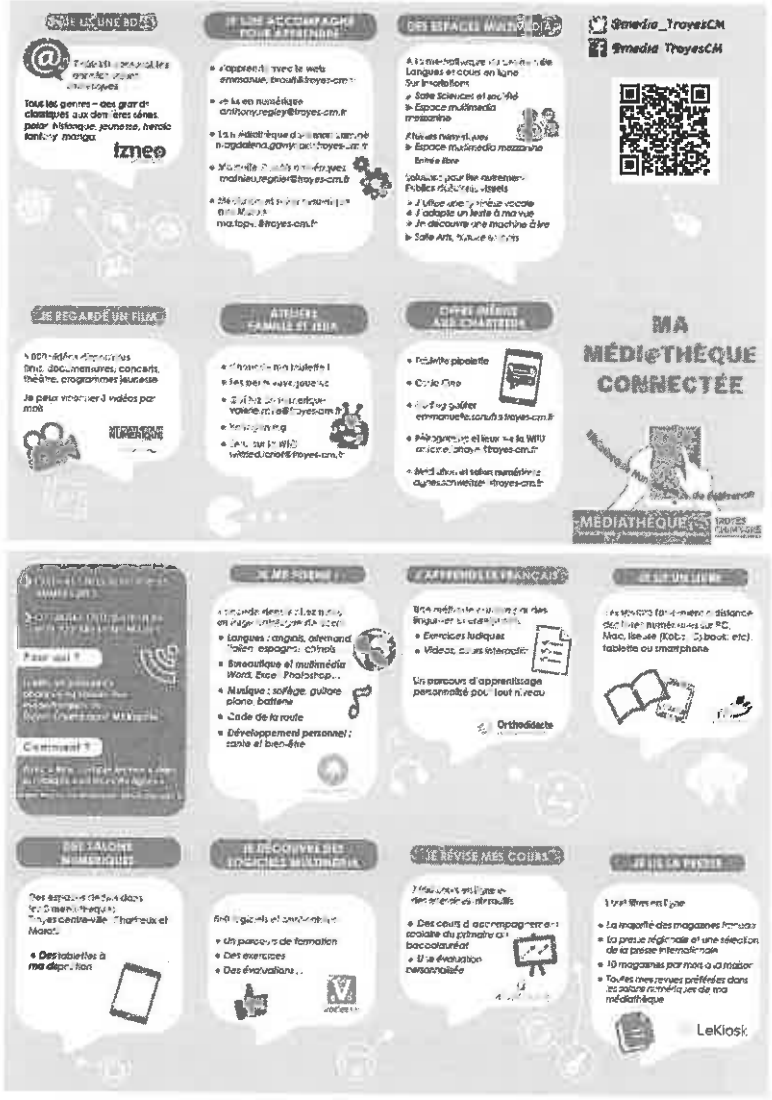

Figure 46 : Ma médiathèque connectée !

- *La Maison du patrimoine*

La Maison du patrimoine est **un lieu de rencontre et d'accueil** qui réunit tout au long de l'année un public fidèle composé notamment de personnes retraités, mais également de personnes actives et d'étudiants.

La Maison du patrimoine organise une programmation permettant de sensibiliser et d'améliorer les connaissances des publics, sur le patrimoine historique et local :

- **Les expositions** : ouvertes du dimanche au vendredi, de 14h à 17h30, gratuites, elles sont accessibles à tous. Des visites commentées sont proposées aux individuels sur réservation, à des créneaux horaires (14h30, 16h30 et 18h) et jours différents (mardi, mercredi et jeudi). Les expositions se tiennent au printemps et à l'automne pour une durée de trois mois. Elles concernent des thématiques liées au patrimoine, à l'architecture ou encore à l'Inventaire général du patrimoine culturel. L'exposition du printemps 2018 a été consacrée aux moulins à vent disparus de l'Aube (900 visiteurs) et l'exposition d'automne a présenté une étude de l'Inventaire sur les mairies de Troyes Champagne Métropole (450/500 visiteurs).
- **Les conférences** : elles ciblent un public averti (principalement retraités) désireux d'approfondir une thématique, notamment celle des expositions, ainsi que les étudiants et quelques actifs. Sur l'année 2018 ce sont 8 conférences qui ont été organisées pour 486 auditeurs. Les intervenants sont diversifiés, chercheurs locaux évoluant dans les milieux associatifs, anciens étudiants présentant leur sujet de mémoire, doctorants et conférenciers de métier, professionnels témoignant de leur expérience, et conduisent les auditeurs à acquérir différentes formes de connaissances.

La Maison du patrimoine de Troyes Champagne Métropole accueille **les cycles de cours** assurés par l'École du Louvre, permettant une découverte ou une redécouverte de l'histoire de l'art. Une **tarification spéciale est proposée pour les jeunes de moins de 26 ans, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiaires de l'AAH handicapés.** Cette année, deux cycles ont été accueillis « Les arts précolombiens : la puissance de la création et la magie des ors » (262 auditeurs) et « GAUGUIN, *le droit de tout oser* » (430 auditeurs).

Enfin, la Maison du patrimoine a pour mission l'Inventaire générale du patrimoine culturel dévolu et sous le contrôle de la Région. Il s'agit de réaliser **un inventaire du patrimoine bâti et non bâti sur le territoire de l'agglomération** selon des axes régis par une convention cadre. Il s'agit de répertorier les bâtiments ou les œuvres d'un intérêt architectural ou historique particulier, sur le territoire de l'agglomération troyenne en conduisant des enquêtes de terrain complétées par une recherche en Archives et d'intégrer l'ensemble de ces données dans un logiciel national (GERTRUDE). **Ces informations seront ainsi mises à la disposition des chercheurs sur internet, favoriseront la conservation du patrimoine régional et contribueront à la valorisation patrimoniale.** En 2018, l'opération d'inventaire a été consacrée à l'étude des mairies sur le territoire de Troyes Champagné Métropole, à une opération d'urgence avant le réaménagement de la Ferme du Moulinet à Pont-Sainte-Marie et à une thématique nationale dédiée aux lycées (Marie de Champagne et Edouard Herriot).

Figure 47 : Maison du patrimoine et auditorium

- *Le sport*

En matière de sport, Troyes Champagne Métropole intervient à plusieurs niveaux. D'une part, il accompagne l'ESTAC, principalement le centre de formation de l'Association et assure la promotion du sport de haut-niveau en soutenant les clubs locaux à partir du deuxième niveau national amateur.

Dans une volonté d'inscrire ce partenariat dans le temps, des conventions avec les équipes de Sainte Maure/Troyes Handball et de Sainte-Savine Basket sont ~~désormais~~ pluriannuelles.

Troyes Champagne Métropole est propriétaire d'équipements sportifs tels que le Stade de l'Aube, les gymnases de Bouilly, Sainte Maure, Lusigny (gestion régie directe) et la Patinoire des 3-Seines (qui est actuellement gérée en convention d'occupation du domaine public). **Elle organise et apporte son soutien aux évènementiels de niveau national ou international, ce qui contribue au rayonnement du territoire,** comme c'est le cas pour les compétitions des équipes de France de basket ou de football dans les gymnases de l'agglomération et au Stade de l'Aube ou les Internationaux de Tennis de Troyes. Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville et sportive, Troyes Champagne Métropole souhaite inciter à la pratique sportive sur l'agglomération en **invitant des jeunes à découvrir et pratiquer** notamment le football. **Ainsi, Troyes Champagne Métropole achète, pour toutes les rencontres de l'ESTAC à domicile, des places pour les redistribuer aux communes. De plus, 5 fois par an à l'occasion d'évènements, des places supplémentaires sont achetées pour être distribuées aux communes** (elles les transmettent aux centres de loisirs, clubs de foot présents sur la commune, etc.), à l'Amicale des Educateurs de football de l'Aube, à l'UNSS. Un dispositif identique existe avec les disciplines du basketball et du handball.

Epanouissement de tous les êtres humains : ce qu'il faut retenir

- Une politique d'accès à l'emploi et à l'éducation pour tous
- Une proximité avec les communes et les habitants de TCM renforcée
- Un volet santé qui se développe
- Une offre culturelle et sportive aussi diversifiée que possible

2.1.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Dans un contexte de pression inéluctable sur les ressources naturelles pour assouvir les besoins en production et en consommation de biens matériels, il devient nécessaire et indispensable de revoir les modes de production et de consommation. **En effet, les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, les milieux sont de plus en plus pollués et le changement climatique aura, quoiqu'il arrive, des impacts sur notre économie, sur notre façon de vivre, sur la société et les individus eux-mêmes.**

Ainsi, dans le but de conserver une dynamique de développement pourtant indispensable, Troyes Champagne Métropole s'efforce de limiter la pression de ses activités sur l'environnement. Outre les mesures d'ores et déjà évoquées dans les parties précédentes du rapport (actions favorisant le recours à l'emploi, notamment local dans le cadre des programmes de rénovations urbaines, gestion efficace de la station d'épuration, gestion différenciée des espaces verts, réflexions sur matériaux biosourcés, utilisation des ressources présentes sur le territoire, etc.), **Troyes Champagne Métropole travaille également à généraliser et systématiser les clauses environnementales et sociales dans ses marchés publics.**

- *Mise en place d'une expérimentation de compostage collectif en pied d'immeuble et en cantine scolaire :*

La France produit chaque année environ 700 millions de tonnes de déchets dont plus d'un tiers sont organiques, dits biodéchets (déchets alimentaires, déchets verts). Il s'agit de déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, filtre et marc de café, thé, essuie-tout, coquilles d'œufs,...) et de déchets de jardin (fleurs fanées, feuilles mortes, branches broyées,...).

L'origine de ces déchets est multiple : ménagers, agricoles, municipaux ou industriels. La loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source des biodéchets en 2025 pour les ménages. Le compostage est une des solutions permettant un traitement de proximité.

Le compostage individuel fait preuve d'initiatives individuelles de la part des ménages habitant en maison. Concernant le compostage en pieds d'immeubles, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour accompagner des collectifs dans cette démarche. L'élimination des déchets par le compostage de proximité répond à des enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux, et économiques.

Les élus de TCM ont donc décidé d'accompagner la mise en place de démarches de compostage en pied d'immeuble. 4 expérimentations ont été lancées en 2018.

Jean-Jacques Fasquel, maître composteur, accompagne la collectivité pour ces expérimentations, tant sur le volet technique que pour l'animation de la démarche auprès des usagers.

Les sites pilotes sont :

- Cantine de Saint-Pouange ;
- Cantine de l'école Jacques-Yves Cousteau à Troyes ;
- Résidence Troyes Habitat – quartier Sénardes à Troyes ;
- Copropriété privée à Troyes.

Les composteurs ont été installés en septembre 2018. Troyes Champagne Métropole

fournit sur chaque site la matière sèche, et apporte un accompagnement technique. Les enfants des cantines ainsi que le personnel encadrant ont été formés et accompagnés à la bonne pratique du compostage. Les sites d'habitat ont fait l'objet d'une inauguration à laquelle participaient les habitants usagers des composteurs et au cours desquelles ils ont été formés. Un référent a été identifié pour chaque site. Ces référents ont suivi une formation plus poussée sur la pratique du compostage.

Si cette expérimentation s'avère favorable, il sera proposé de déployer d'autres sites de compostage collectif chaque année avec un accompagnement de Troyes Champagne Métropole tout au long de la première année.

Figure 48 : La mise en fonctionnement des composteurs collectifs

- *L'intégration des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics*

Dans le cadre de ses compétences obligatoires concernant le domaine du développement économique et de la politique de la ville, Troyes Champagne Métropole s'est donné pour mission de favoriser l'emploi et l'insertion économique et sociale des habitants de l'agglomération. **Ainsi, des critères environnementaux et sociaux sont intégrés dans les marchés passés par Troyes Champagne Métropole.**

Les collectivités territoriales ont un rôle d'exemplarité, elles se doivent de faire preuve de responsabilité, non seulement dans le cadre de leurs interventions directes pour le service public, mais également en tant que consommateurs de biens ou de prestations.

- *La démarche de dématérialisation*

La dématérialisation favorise une baisse de la consommation du papier, due aux impressions et une réduction de la charge de travail liée à la manipulation de papier. Conformément à la réglementation, l'ensemble des procédures de marchés publics se fait déjà de cette manière.

Dans un contexte de fusion-extension avec 64 conseillers communautaires en plus (passage de 63 à 136 en 2017), les dossiers des conseils, déjà très volumineux, vont être imprimés en plus grand nombre. Troyes Champagne Métropole, en plus de travailler sur la mise à disposition de chacun des conseillers communautaires d'un **cartable numérique**, a mis en place une plateforme dédiée aux élus. Ils peuvent y trouver de nombreuses informations pratiques, juridiques et techniques, mais aussi tous les dossiers relatifs aux conseils communautaires et ce, dans le but de tendre vers la limitation des impressions papier.

La gestion des abonnements va progressivement aller également vers des abonnements numériques plutôt que papiers.

La dématérialisation des factures est également en cours.

Toutefois, il faut apporter une nuance à ce procédé. La dématérialisation contribue par nature à une augmentation de la production et de la circulation de l'information. Par conséquent, les serveurs nécessitent inévitablement d'être refroidi. Concernant les services du Grand Troyes, **le nombre de serveurs a été réduit en les virtualisant et nécessite par conséquent moins de climatisation.**

- *La participation de Troyes Champagne Métropole à l'association Biogaz vallée©*

L'association biogaz vallée© a été créée en décembre 2011 sous l'impulsion de Evergaz, du Conseil Départemental de l'Aube et de la Chambre d'agriculture de l'Aube. Ses objectifs sont les suivants :

- **Développer la filière biogaz ;**
- Identifier, répertorier et recommander les bonnes pratiques ;
- Valoriser les synergies avec les partenaires clés ;
- Stimuler les échanges et les partenariats ;
- Accompagner les réflexions des pouvoirs publics ;
- Toute action de nature à favoriser le développement de la filière.

Le projet de Biogaz vallée© consiste à développer une nouvelle filière économique en France.

Quatre axes vont être développés :

- Développer la filière, tant en termes de filière industrielle, que de recherche appliquée en partenariat avec l'UTT ;
- Mettre en place des partenariats et des évènements pour promouvoir les bonnes pratiques ;
- Attirer et accompagner les entreprises désireuses de se développer sur le marché de la méthanisation ;
- Promouvoir de nouveaux savoir-faire et des filières de formation autour des métiers du biogaz ;

De plus, l'association disposera d'un pôle de recherche appliquée, combiné à un pilote de taille industrielle qui permettra de progresser dans l'étude de la fiabilité et de la précision des potentiels du méthane.

Troyes Champagne Métropole, dans le cadre du développement et de la structuration de filières économiques et de sa démarche en termes de

développement durable, souhaite faire partie des membres de l'association. Il pourra ainsi contribuer à alimenter les réflexions en matière de développement économique sur son territoire, mais également au titre de sa compétence « enseignement supérieur ». Les aspects techniques de la méthanisation sont également au cœur de ses préoccupations en tant que gestionnaire d'une petite unité, à la station d'épuration. Cette action est inscrite au titre du Plan Climat Energie Territorial.

- *Le chauffage urbain*

Troyes Champagne Métropole est propriétaire du réseau de chauffage urbain de la Chapelle Saint-Luc – Les Noës-Près-Troyes dont il est l'autorité délégante. Le périmètre d'intervention de Troyes Champagne Métropole ne concerne que le réseau dit primaire. Il comporte **les installations de production d'énergie** : la chaufferie, **la cogénération et les installations de transport et de distribution** : les canalisations et **les installations de livraison** : les échangeurs. La puissance installée au niveau de la chaufferie s'élève à 24 MW et celle de la cogénération est de 16 MW thermique.

La partie secondaire comprend la réception à partir du point de livraison : la sous-station, la distribution intérieure (pompes, préparateurs d'Eau Chaude Sanitaire,...), et l'émission (corps de chauffe). La gestion de cette partie secondaire relève des abonnés.

Les abonnés du Réseau de Chauffage Urbain sont :

- des logements collectifs,
- la ville de la Chapelle Saint-Luc,
- la ville des Noës-Près-Troyes,
- deux collèges,
- un foyer de jeunes travailleurs,
- un centre de soins.

Il faut noter qu'un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) a été conclu en 2012, pour une durée de 13 ans. Le titulaire est la société SELYA. **Outre l'intégration de la cogénération dans le périmètre de la DSP, le contrat prévoit la réalisation d'un certain nombre de travaux (modernisation cogénération, dévoiement des réseaux, raccordements etc...).**

Cela représente environ 4 000 logements mais aussi des écoles, centres commerciaux, etc., desservis par un réseau de plus de 7 km de longueur.

Le nombre de MWh facturés au cours de l'année est de **40 751 MWh.**

La puissance raccordée totale est de **26 648 kW.**

Le prix moyen réel de l'exercice est de **64.78 € HT / MWh**, en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

D'autre part, suite à un transfert de compétence de la ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole a intégré également le réseau de chaleur des Chartreux depuis 2014.

Les principaux abonnés de ce Réseau de Chauffage Urbain sont :

- des bailleurs sociaux,

- l'hôpital des Hauts-clos,
- des bâtiments publics.

Le nombre de MWh facturés au cours de l'année est de **47 020 MWh.**

La puissance raccordée totale est de **38 410kW.**

Le prix moyen réel de l'exercice est de **72.22 € HT / MWh.**

Autre particularité de ce réseau, il fournit, pour partie, de la chaleur issue d'une chaufferie biomasse. La volonté, pour ce réseau, consiste à ce qu'il y ait plus de 50% d'énergie renouvelable. L'exploitant s'est, quant à lui, engagé à fournir 70% d'énergie d'origine renouvelable.

Ce réseau a été repris en Délégation de Service Public pour 6 ans par la SEM Energie.

Autre fait important de l'année :

Troyes Champagne Métropole a lancé, depuis l'été 2015, **la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur.** L'objectif principal est de disposer d'un document de planification stratégique, sur le secteur, permettant de cadrer et d'anticiper l'évolution du service.

Il s'agit notamment de réaliser, sur la base d'un état des lieux précis et des contraintes opérationnelles, un exercice de projection sur le devenir des réseaux de chaleur à l'horizon d'une dizaine d'années, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Cet exercice de planification permettra d'anticiper et d'accompagner l'évolution du service, dans une logique de recherche des solutions techniques les plus performantes, avec des coûts maîtrisés.

- *Le développement de l'offre touristique*

En 2015, l'Office du tourisme de Troyes est devenu l'Office du tourisme du Grand Troyes. Il constitue donc l'outil opérationnel sur le territoire. D'un point de vue plus stratégique, une personne est également en poste afin de conforter le rayonnement de l'agglomération, le flux de touristes et donc de développer du commerce.

L'office du tourisme de Troyes Champagne Métropole propose de nombreuses animations à la fois pour les habitants du territoire, mais aussi et surtout pour les touristes de passage sur l'agglomération troyenne :

- **Les ambassadeurs de Troyes Champagne Métropole** : partant du principe que pour véhiculer une image positive de son territoire, il faut le connaitre et en être fier, l'office du tourisme « forme » des habitants pour le « vendre » ! Des visites sont organisées tous les 15 jours, sur différentes thématiques (patrimoine, environnement, technique, etc.). Un réseau de 1 500 ambassadeurs est en place actuellement. Ils sont également bénévoles pour des animations portées par l'office du tourisme et vecteur d'idées d'animations.
- **Une application mobile** est également disponible, alimentée par les ambassadeurs, pour répondre aux touristes en dehors des horaires d'ouverture de l'office du tourisme.
- **L'office du toutourisme** : une offre orientée pour les propriétaires d'animaux, afin qu'ils soient accueillis sur le territoire de la meilleure façon qui soit (distribution d'une plaquette qui recense les hôtels / restaurants partenaires de l'opération et qui acceptent la présence des animaux. Cette opération permet également de sensibiliser les propriétaires de chiens, au ramassage des déjections canines.

- **L'office du tourisme intervient également dans les milieux défavorisés pour y démystifier l'accès à la culture.**
- **Des actions sont également mis en place pour les personnes en situation de handicap.** Les visites de Troyes sont accessibles en braille, de la même façon un guide-conférencier est formé au langage des signes. Des parcours spécifiques sont mis en place pour les personnes à mobilité réduite.

Des modes de production et de consommation responsables : ce qu'il faut retenir

- Une intégration accrue des critères de développement durable dans les marchés publics
- Une optimisation des réseaux de chaleur
- L'intégration progressive de la gestion des déchets fermentescibles
- Des filières économiques spécifiques au territoire qui permettent de se démarquer des autres territoires

2.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard du Développement Durable

Le fonctionnement de Troyes Champagne Métropole est animé par un ensemble de politiques publiques. Ces politiques constituent le reflet de la volonté des élus qui orientent donc les travaux menés par les services. Toutefois, des étapes de validation sont nécessaires avant que leur mise en œuvre soit effective. En effet, quelques soient les projets portés par Troyes Champagne Métropole, il est nécessaire que ceux-ci soient soumis **aux commissions organiques afférentes avant d'être présentés par les élus en charge du dossier en bureau communautaire, puis, pour validation finale en Conseil communautaire.**

Troyes Champagne Métropole comptait, en 2018, 20 commissions organiques qui traitent et débattent du fond des sujets et des projets relatifs aux compétences propres à chaque délégation.

Dès lors que le projet est adopté, dans la mesure où il est d'ordre stratégique et que son enjeu le justifie, un **comité de pilotage**, constitué d'élus, permet de valider les orientations choisies et d'effectuer le suivi du projet. Pour alimenter les réflexions du comité de pilotage, un **comité technique composé d'experts** dans le domaine considéré peut également être mis en place.

Le fonctionnement précisé ci-dessus permet de faire émerger des projets et d'en assurer leur bon déroulement.

D'autre part, il est important de souligner que Troyes Champagne Métropole est aujourd'hui de plus en plus proche des citoyens. Aussi, dès que cela est nécessaire, elle n'hésite pas à faire appel et à consulter la population en fonction des projets et de leurs impacts sur les habitants du territoire de l'agglomération troyenne. Il s'appuie également de plus en plus sur le ConseiL de Développement Durable (CLDD), instance consultative, représentant la société civile et qui avait pour objectif le suivi du contrat d'agglomération. Il est aujourd'hui en charge du suivi et de

l'évaluation de nombreux projets dont le Plan Climat Energie Territorial.

En effet, l'élaboration d'un véritable projet durable de territoire doit absolument reposer sur les perceptions et les attentes de tous les acteurs du territoire, y compris les citoyens, afin de bâtir un projet commun, reflet des préoccupations de tous et surtout qui permettra une appropriation sur le long terme.

Chaque année, le rapport sur la situation de la collectivité au regard du développement durable met en lumière un **dispositif spécifique de gouvernance et de participation des acteurs**, pour un projet en particulier. Cela permet d'illustrer et de traduire de la volonté de Troyes Champagne Métropole d'alimenter ce type de démarche et de poursuivre, quelques soient les projets, la mobilisation de toutes les parties prenantes du territoire à l'occasion des projets transversaux. **Pour l'année 2018, il paraît important d'évoquer le travail mis en place pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.**

2.2.1 L'organisation du pilotage

Le Grand Troyes avait élaboré un Plan Climat Energie Territorial (PCET) lancé en 2013 pour 5 ans. Ce document stratégique est axé sur le volet Energie-Climat et répond à une obligation réglementaire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Il propose des actions d'atténuation (diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre et des consommations d'énergie sur le territoire) et d'adaptation (réduction de la vulnérabilité du territoire face aux impacts inéluctables du changement climatique). Troyes Champagne Métropole doit réviser son PCET en un PCAET (Air Energie – obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants).

Une gouvernance spécifique est déclinée, à l'échelle territoriale ainsi qu'en interne à TCM :

➲ Territoriale :

- **Un COmité de PILotage (COPIL)** composé des partenaires de TCM (ADEME, ATMO, Région, DDT), du Vice-président au développement durable et d'élus issus des différentes commissions : chauffage urbain-assainissement-eau-déchets-trame hydraulique, économie-commerce-innovation-emploi, habitat-déplacements-droits du sol-pistes cyclables. Son rôle est de valider les orientations proposées par les comités d'élaboration.
- **Deux comités d'élaboration :**
  - Technique : les sujets variés du PCAET et la dynamique territoriale qu'il doit enclencher nécessitent une construction collective et partagée avec les gestionnaires de réseaux d'énergie, les Syndicats Départementaux (Énergie, Eau, Déchets), la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), les bailleurs sociaux, les services de l'agglomération (économie, habitat, déplacements, trame hydraulique, paysage et biodiversité), DDT, SCOT. Son rôle est de préparer le diagnostic, de proposer des éléments de stratégie, de déterminer les actions, de suivre et évaluer la vie du PCAET. Il travaille les aspects techniques et est force de proposition auprès du COPIL. ▸ **4 comités en 2018.**
  - Politique : il réunit les élus volontaires issus des anciennes communautés de communes de TCM autour du Vice-président au développement

durable. Chaque président de ces EPCI a été rencontré individuellement afin de présenter le Plan Climat, d'identifier les enjeux des territoires (forêt, agriculture, déplacements, énergie renouvelables) et de mobiliser les élus. Ce comité d'élaboration a vocation à préparer les éléments stratégiques concernant la transition énergétique du territoire (lien avec le développement économique, questionnement sur le budget...). ▸ **3 comités en 2018.**

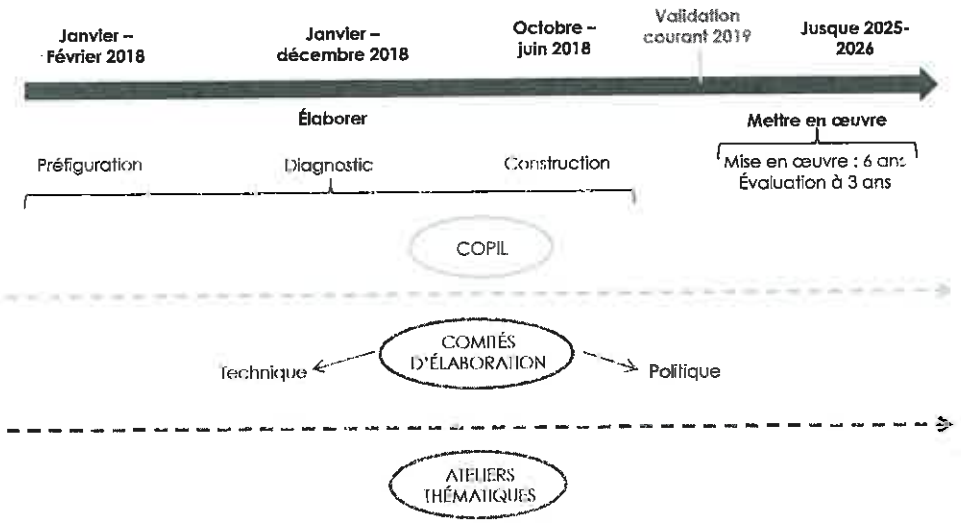

Figure 49 : Organisation et planning du PCAET

➲ Interne à TCM

L'articulation du PCAET avec les documents stratégiques du territoire ; également tous en cours d'élaboration/révision ; a été l'occasion de mettre en place un **groupe de suivi inter-services** (urbanisme, SCOT, Programme Local de l'Habitat - PLH, Plan de Déplacements Urbains - PDU, PCAET) pour coordonner les calendriers et favoriser la cohérence des orientations ainsi que des actions. ▸ **3 réunions en 2018.**

2.2.2 La participation des acteurs et de la population

Afin d'illustrer concrètement la participation des acteurs et de la population, il est ici proposé de poursuivre sur la démarche mise en place autour de l'Agenda 21 intercommunal.

Troyes Champagne Métropole s'est engagée en 2017 à élaborer un Agenda 21 intercommunal, mobilisant les communes membres, mais également tout le tissu associatif et citoyen du territoire pour une transition vers le développement durable.

Au-delà des actions qui animeront cette démarche, la participation des habitants est une composante essentielle, tant en amont pour les impliquer et faire en sorte

qu'ils s'approprient le projet que pour le suivi des actions. Il a été décidé de mener cette concertation sous forme d'ateliers et d'animations. L'objectif est de mobiliser les habitants sur des activités ludiques et qui les touchent dans leur quotidien tout en y intégrant des temps d'échanges. Toujours dans cette logique d'aller à la rencontre de la population dans son cadre de vie, les agents du service développement durable de TCM participent également à des événements grand public déjà programmés par les communes (festival des arts de la rue, journées citoyennes, festival du jeu, etc.).

Les thématiques abordées à travers ces animations sont les suivantes :

- Favoriser une alimentation plus saine dans le respect de l'environnement ;
- Agir pour favoriser la biodiversité ;
- Lutter contre le changement climatique, et favoriser une meilleure gestion de l'énergie fossile et renouvelable ;
- Améliorer la gestion des déchets ;
- Développer les modes de mobilité active ;
- Agir pour améliorer la santé des habitants ;
- Favoriser la cohésion sociale et l'accès à l'emploi.

1er bilan de la concertation :

- Une vingtaine de rencontres organisées avec les habitants ;
- Près de 500 habitants concertés.

L'ordre des enjeux prioritaires issus de la concertation :

- 1er : Améliorer la gestion des déchets (22%) ;
- 2ème : Lutter contre le changement climatique, et favoriser une meilleure gestion de l'énergie fossile et renouvelable (18%) ;
- 3ème : Favoriser une alimentation plus saine dans le respect de l'environnement (15%).

Figure 50 : Quelques images des différents ateliers Agenda 21

Un des premiers objectifs est d'aboutir à 21 actions qui formeront la première version de l'agenda 21 de Troyes Champagne Métropole dès mars 2019. Celui-ci comportera des actions portées par l'agglomération, les communes, et le tissu associatif du territoire. La volonté est de pérenniser et faire évoluer régulièrement ce plan d'action en poursuivant l'implication et la participation des habitants aux décisions.

2.2.3 *La transversalité / globalité des actions, politiques publiques et programmes*

Au-delà des démarches telles que l'élaboration du contrat de ville, l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » qui a associé l'ensemble des communes de l'agglomération autour de la transition énergétique, l'année 2018 a été marqué par l'élaboration d'un contrat local de santé.

Il s'agit d'un outil de contractualisation transverse qui permet de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire en matière de promotion de la santé, de prévention, des politiques de soins et d'accompagnement médico-social.

Il est créateur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins identifiés et partagés.

Le contrat participe à :

- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- la réponse aux besoins des populations les plus vulnérables
- la déclinaison territoriale du projet régional de santé (en cours de définition)
- la coordination des actions entre les acteurs

Afin de mener à bien ce projet, 4 groupes de travail ont été mis en place :

- 1er groupe de travail : Agir en faveur d'une répartition équilibrée de l'offre de santé
- 2ème groupe de travail : Les habitants de TCM acteurs de leur santé
- 3ème groupe de travail : La santé environnementale
- 4ème groupe de travail : Accompagner le bien vieillir

Ce travail a été porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et Troyes Champagne Métropole. Toutefois, il a fédéré bien au-delà puisque de nombreux autres acteurs ont participé aux travaux (conseil régional, conseil départemental, conseil départemental de l'ordre des médecins, CPAM, Universités, etc.).

2.2.4 *L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue*

Afin de poursuivre sur la dynamique du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, il avait été décidé que cette évolution majeure se déroulerait en 2 temps :

- La fusion-extension actuelle ;
- La création d'un pôle métropolitain regroupant les agglomérations de Sens, Troyes et Chaumont

Ce pôle métropolitain, dont les objectifs sont de regrouper des intercommunalités à fiscalité propre créé par l'article 20 de la loi no 2010-1563 du 16 décembre 2010, de la réforme des collectivités territoriales1, est destiné à favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches. Il a vu le jour officiellement au 1er janvier 2018 et le bureau a été constitué en juillet 2018.

Le pôle métropolitain s'appuie sur une structure légère, souple et peu coûteuse. Il prend la forme d'un syndicat mixte spécifique dans lequel chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut adhérer pour tout ou partie des compétences ou actions. De même, d'autres intercommunalités peuvent échanger avec ce Pôle Métropolitain sur certains axes définis qui les intéressent, et l'adhésion de nouveaux membres est possible par accord unanime des EPCI constituant le Pôle Métropolitain.

Le Pôle Métropolitain constitue un nouveau levier de développement pour les trois territoires concernés. Il permet de mieux répondre aux problématiques transversales grâce à une organisation coordonnée autour de divers axes de travail et de développement. Ses objectifs sont ainsi de renforcer les pôles universitaires, s'assurer d'une parole commune sur les questions économiques, mais aussi de tenir une position sur la défense d'enjeux structurants tels que le développement de lignes ferroviaires, les autoroutes ou l'avenir du site de Clairvaux....

Sept groupes de travail ont été constitués autour de sept axes de développement. Leur objectif, mener des réflexions et actions partagées sur des thématiques structurantes, afin de favoriser l'émergence de projets d'intérêt métropolitain à l'échelle la plus pertinente.

Deux sont pilotés par Sens :

- **Gouvernance, bonnes pratiques, coordination, communication institutionnelle**
- **Développement économique** : structuration de filières innovantes (pôles d'excellence et de compétitivité, clusters...), développement du haut-débit.

Deux sont pilotés par Chaumont :

- **Mobilité et transports** : suivi des dossiers de la ligne ferroviaire 4, de la liaison autoroutière Troyes-Auxerre-Bourges...
- **Equilibre territorial et ruralité** : redynamisation des centres-bourgs, soutien au développement des services publics, notamment médicaux.

Trois sont pilotés par Troyes :

- **Tourisme** : valorisation des richesses des différents territoires, création de circuits touristiques à l'aide de « pass Tourisme », exposition d'intérêt national à Sens et Troyes sur les Sénons...
- **Transition énergétique** : reconnaissance du secteur de la bioéconomie, le territoire accueillant la quasi-totalité des sources énergétiques (nucléaire, bio raffinerie, éolien, photovoltaïque, biomasse et méthanisation), programme alimentaire territorial, etc.
- **Enseignement supérieur** : soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, meilleure répartition entre l'offre et la demande étudiantes, renforcement des structures R&D.

Les différents groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2018 afin de bâtir un programme d'actions pour les années à venir.

Enfin, fort du constat que, pour l'instant seul un public averti participe aux instances de concertation mises en place, Troyes Champagne Métropole cherche avant tout à sensibiliser aux notions de développement durable et de préservation des ressources naturelles, en participant aux évènements nationaux et en organisant, sur son territoire, des **manifestations grand public** :

★ Focus sur la Semaine du Développement Durable 2018

Troyes Champagne Métropole a organisé pour la onzième année consécutive, des animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable, autour du thème « bien dans mon assiette, bon pour ma planète ! ».

Une fois de plus, les communes de l'agglomération volontaires ont été mises à l'honneur, puisqu'elles ont non seulement contribué à l'organisation de l'évènement, mais aussi parce qu'elles se sont fortement impliquées, tant par les animations complémentaires à la programmation de Troyes Champagne Métropole, que par le soutien logistique et technique qu'elles ont pu apporter.

Les habitants de l'agglomération troyenne ont pu profiter d'une programmation riche et variée à proximité de chez eux. La Semaine du Développement Durable 2018 a été **inaugurée** à Jeugny.

Les chiffres clés de cette 11ème édition sont les suivants :

- Plus de **1 300 enfants** ont été sensibilisés grâce aux différents ateliers animés par :
  - les Pa pié nu (reconnaissance de végétaux comestibles) ;
  - les petits débrouillards (explications sur les pesticides) ;
  - M. Merle (spectacle et ateliers des 5 sens) ;

  - Chambre d'Agriculture : des agriculteurs sont intervenus dans les classes, ainsi qu'aux Foires de Champagne (description de leur métier) ;
  - Lire et faire lire (Lectures sur l'alimentation pour les maternelles)
- **186 enfants** des centres de loisirs de l'agglomération troyenne pour les Olympiades du développement durable étaient présents au parc Pierre Pitois de La Chapelle Saint-Luc.
- **26 animations** « grand public »

Figure 51 : Quelques images de l'édition 2018 de la Semaine du Développement Durable

L'inscription des actions dans une dynamique d'amélioration continue : ce qu'il faut retenir

- Une participation de tous les acteurs à la définition des projets de Troyes Champagne Métropole
- Une mutualisation en cours, au niveau des services mais également avec les communes
- Une mise en cohérence de tous les documents stratégiques de plus en plus systématique
- Un engagement fort de la collectivité en matière de sensibilisation et d'implication des acteurs du territoire (grand public, partenaires, etc...) et une dimension proximité à appréhender
- des instances locales nouvelles à mettre en place et à mobiliser pour impliquer les citoyens dans la construction de leur quartier, ville et agglomération de demain

3 La collectivité exemplaire et responsable

Troyes Champagne Métropole, au titre de ses compétences, est un acteur de poids, incontournable pour mettre en application les principes du développement durable. De nombreux projets sont en cours et permettent de structurer et de renforcer sa stratégie. Sa politique ne cessera de se doter pour limiter la pression exercée sur le milieu naturel et concourir à atteindre des objectifs d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Mais l'administration générale de Troyes Champagne Métropole est également consciente qu'elle doit également et avant tout appliquer les grands principes qu'elle prône à sa gestion interne et surtout qu'elle soit vertueuse et exemplaire.

3.1 Bilans des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Troyes Champagne Métropole connait actuellement un contexte chargé avec d'importantes évolutions en matière de périmètre, de compétences et d'organisation. Si cela rend évidemment difficile la définition d'une stratégie interne globale, un certain nombre d'actions sont déjà initiées.

3.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

En 2017, **il y a eu 61 recrutements et 24 départs.** Au 31 décembre 2017, l'effectif total de la collectivité est de 342 agents en position d'activité répartis comme suit :

- 292 fonctionnaires (titulaires et stagiaires) ;
- 50 agents non titulaires sur emplois permanents.

Ces agents (titulaires et stagiaires) sont répartis en 5 filières : administrative (137) technique (129), culturelle (56), sociale (9), médico-sociale (6), police municipale (3) et animation (2).

On compte 185 femmes et 157 hommes au 1er janvier 2017. Enfin, Troyes Champagne Métropole compte 21 agents reconnus travailleurs handicapés, ce qui représente 6.14 % de son obligation d'emploi (6%).

3.1.2 L'intégration des engagements du développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Dans le cadre de ses compétences obligatoires relatives au développement économique et à la politique de la ville, Troyes Champagne Métropole s'est donnée pour mission de **favoriser l'emploi et l'insertion économique et sociale des habitants de l'agglomération**. Ainsi, depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération a fait le choix d'intégrer des critères sociaux, en valorisant l'insertion professionnelle, et des critères environnementaux dans ses marchés publics.

Les dispositions du code des marchés publics autorisent l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les procédures d'achat public lancées par les

collectivités territoriales. En effet, les maîtres d'ouvrage, via les marchés publics, peuvent fortement influer sur l'offre et la demande et participer ainsi à l'évolution des modes de production vers des comportements plus propres et plus responsables. C'est dans ce sens que le 5 juillet 2007, le Conseil communautaire de TCM a adopté à l'unanimité le rapport sur la « Conduite d'une politique d'achats sociale et éco-responsable par Troyes Champagne Métropole dans sa commande publique ».

Cette volonté politique s'est traduite de manière opérationnelle pour des marchés de travaux (type assainissement, gestion des déchets), pour des marchés de prestations de services (type impression, reprographie, nettoyage des locaux, etc.) ou encore pour des marchés de fournitures (type copieurs, produits de nettoyage, papiers, etc.). **A ce jour, l'intégration de clauses ou de critères environnementaux se fait dès lors que cela est possible.** Le service juridique est aujourd'hui très acteur de la démarche. Les groupements de commandes sont systématisés, quand cela est possible et un acheteur public a également été recruté, afin de rationaliser les coûts et pour affiner les besoins des uns et des autres au plus près des réalités. Pour limiter l'impact environnemental de la commande de la collectivité, la définition du besoin est au cœur d'une démarche vertueuse.

En revanche, la démarche est complètement aboutie en matière d'insertion, y compris hors ANRU. En effet, les entreprises se conforment ou vont au-delà du nombre d'heures d'insertion indiqué sur les marchés. De plus, un agent travaille à plein temps sur ces notions et suit de près les opérations.

Concernant la démarche de **dématérialisation**, Troyes Champagne Métropole est en pleine mutation puisqu'aujourd'hui, l'ensemble des marchés sont dématérialisés, les élus sont équipés de cartables électroniques et que l'ensemble du personnel est en passe d'être sensibilisé à une démarche générale, depuis la signature électronique, jusqu'à la gestion des documents dématérialisés.

D'autre part, la question de la mobilité de pose avec la fusion-extension de la collectivité. En effet, cela constitue un enjeu majeur pour l'année 2018 et celles à venir, les déplacements des services dans les communes, parfois très éloignées du siège de l'agglomération, risquant de se développer. Les déplacements dans le cadre de la Région Grand Est constituent également une problématique nouvelle. Troyes Champagne Métropole devra donc développer de nouveaux outils tels que :

- Les visioconférences ;
- Une plateforme interne de covoiturage ;
- Des véhicules à faibles émissions tels qu'imposés par la loi et sur lesquels il sera nécessaire de communiquer, afin de rassurer les agents (2 véhicules électriques achetés en 2018).

3.1.3 La gestion durable du patrimoine

Troyes Champagne Métropole est gestionnaire d'un certain nombre de bâtiments communautaires. En effet, les équipements suivants lui appartiennent :

- La Médiathèque du Grand Troyes ;
- La Maison du patrimoine ;
- Le siège du Grand Troyes ;
- Le bâtiment de l'Ecole Supérieur des Arts Appliqués ;
- Le Stade de l'Aube ;

- La Parc des expositions ;
- Ainsi que quelques autres bâtiments ayant été mis à la location (exp : siège de l'Agence d'Urbanisme) ;

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des consommations d'énergie des 5 bâtiments les plus énergivores.

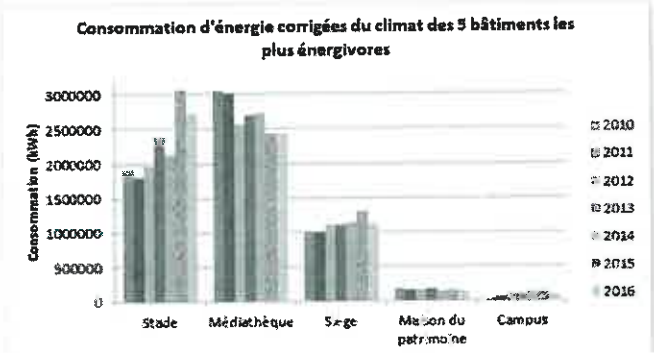

Figure 52 : Consommation d'énergie des 5 bâtiments les plus énergivores du Grand Troyes

Le stade reste le plus gros consommateur d'énergie et la baisse visible devrait être effacée par les consommations manquantes de décembre. Les consommations de la médiathèque restent relativement stables, même si une légère augmentation est à prévoir. Les consommations du siège sont difficiles à analyser puisque le bâtiment a été progressivement repris par les services de Troyes Champagne Métropole.

Concrètement, depuis quelques années, il n'y a pas d'action significative dans le domaine de la gestion de l'énergie, que ce soit au niveau du patrimoine bâti que de l'éclairage public. Hormis le passage en LED au niveau de l'éclairage de la médiathèque (2015-2016) et la coupure de l'éclairage permanent du parking du campus (allumage avec détection de présence (2016)). Même si cela est peu visible sur le graphique, les consommations du parking du campus ont diminué de près de 30%, alors que la détection de présence a été mise en place début 2016.

Au niveau des dépenses, ce sont les dépenses 2016 non consolidées (manque tout ou une partie de décembre selon les sites). Les dépenses globales sont de 6310006, soit -13% par rapport à 2015 et plus 21% par rapport à 2010. Cela s'explique par les prix obtenus par le groupement d'achat du gaz (depuis 2015) et de l'électricité (depuis 2016).

Le service énergie est actuellement en cours de restructuration avec la mutualisation des services Ville et Troyes Champagne Métropole. Cela sera donc l'occasion d'analyser en détail les consommations et les usages des différents bâtiments et de l'éclairage public.

- *Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre « Patrimoine et compétence »*

Troyes Champagne Métropole, collectivité de plus de 50 000 habitants, a l'obligation réglementaire d'établir un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur son patrimoine et ses compétences pour la fin de l'année 2012. Il s'agit de comptabiliser

les Gaz à Effet de Serre émis par la collectivité. Le dernier BEGES date de décembre 2012, une mise à jour doit être réalisée tous les 3 ans. Un BEGES a été réalisé au cours de l'année 2017.

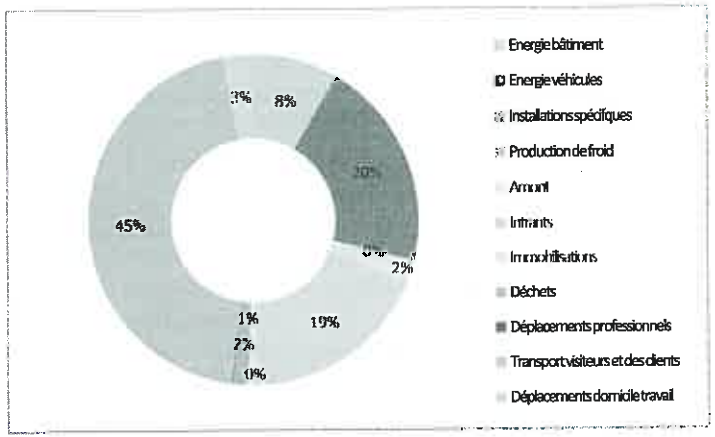

Figure 53 : 44 571,48 Tonnes équivalent CO2 (sans les immobilisations de bâtiments)

- *Le tri des déchets des services*

Un dispositif de tri est en place dans l'ensemble des bâtiments du Grand Troyes. En effet, la collecte concerne :

- les emballages recyclables ;
- les piles ;
- les toners et cartouches d'imprimantes ;
- les bouchons plastiques ;
- le papier ;

3.1.4 *L'intégration des engagements du développement durable dans la gestion des finances publiques*

Le budget correspondant à la mission « Développement Durable » était de l'ordre de 93 290 € en section de fonctionnement en 2018 (hors budget qualité de l'air, budget Viennes et salaires). Il représente 0,12% du budget principal de fonctionnement (diminution par rapport à 2017 lié au Forum Climat qui n'a lieu qu'une année sur deux). Ce pourcentage peut paraître faible, toutefois il faut noter que les dépenses « indirectes », engendrées par les services intégrant les principes du développement durable dans leurs projets, ne sont pas comptabilisées ici.

Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des actions internes de la collectivité : ce qu'il faut retenir

- Une participation de tous les acteurs à la définition des projets de Troyes Champagne Métropole
- Des critères environnementaux dans les marchés publics avec une accentuation sur la définition des besoins
- La dématérialisation qui se poursuit à Troyes Champagne Métropole
- Un Bilan des Emissions de Gaz a Effet de Serre a jour

3.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable

Le développement qui suit précise la façon dont ce rapport a été rédigé. Pour cette septième édition du rapport sur la situation de TCM, en matière de développement durable, les services se sont appuyés sur la note méthodologique du Commissariat Général du Développement Durable. Les remarques faites sur les précédents rapports ont, autant que de possible, été prises en compte. Ce travail devra sans nul doute être conforté et alimenté, compte tenu des délais de réalisation.

3.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte

Les précédents rapports sur la situation de la communauté d'agglomération en matière de développement durable avaient révélé la nécessité de réaliser ce genre d'exercice bien en amont de sa publication et d'avoir le recul nécessaire pour analyser au mieux les différentes politiques publiques. Malheureusement, compte tenu du contexte d'évolution permanente de la collectivité, il s'avère difficile d'anticiper la rédaction de ce document. Le DGS, ainsi que les DGAs ont été associés à la démarche. Troyes Champagne Métropole se dotant d'un agenda 21, il s'agira de coupler son bilan avec la rédaction du rapport annuel.

3.2.2 La participation des services et des élus

L'ensemble des services du Troyes Champagne Métropole s'est montré très réactif quant à la rédaction de ce document. Ils ont tous été sollicités, par mail d'abord pour expliquer la démarche, puis chacun a actualisé la partie le concernant.

Les élus, quant à eux, n'ont pas du tout été associés à la démarche, sauf bien évidemment, le Vice-Président en charge de la commission Développement Durable. Un point d'avancement avec la présentation de la méthodologie utilisée à tout de même été faite en Commission Développement Durable. Un effort dans ce sens sera à fournir pour les prochaines éditions.

3.2.3 Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus

Troyes Champagne Métropole ayant organisé ses services par pôles thématiques a un fonctionnement plutôt sectoriel. Toutefois, compte tenu de la diversité des projets

portés, il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences en interne et donc de pallier cette organisation. D'autre part, pour assurer la transversalité nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité, des réunions régulières avec la Direction Générale des Services, ainsi qu'avec tous les directeurs de Troyes Champagne Métropole sont organisées.

En dehors des commissions, des bureaux et des séminaires qui permettent à tous les élus d'être au fait des projets portés par les uns et les autres, ils se rencontrent très régulièrement. De plus, pour plus de cohérence, ils sont également amenés à travailler réellement de concert, à l'image des projets de déplacements urbains et de Plan Climat Energie Territoriaux.

3.2.4 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagé des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités de la collectivité

Malheureusement et cela compte parmi les objectifs en matière de développement durable pour l'année 2019 il n'existe pas, à TCM, de dispositif d'évaluation partagé des actions. En effet, chacune des actions est bien évidement suivie mais d'une part l'évaluation est souvent mise de côté faute de temps et d'autre part lorsqu'elle est faite, elle ne concerne que l'action en question et pas du tout la politique globale.

Toutefois, la forme et le fond de ce rapport vont évoluer au cours de l'année 2019 sur la base du rapport 2018. En effet, la mutualisation des services et notamment celui du service développement durable **entrainera une harmonisation des documents obligatoires des 2 collectivités.** En effet, même si chacune des collectivités devra produire un document sur ses compétences respectives, la méthode choisie sera la même. **Des indicateurs simples et précis seront définis, afin de caractériser chacune des finalités du développement durable.** Un gros travail en interne a déjà été réalisé en 2018 mais n'aboutira qu'en 2019 avec notamment la mise en lien avec les objectifs de développement durable définis par les Nations Unis.

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du rapport annuel de développement durable : ce qu'il faut retenir

- Un gros travail, non encore abouti, d'évolution tant sur la forme que sur le fond du rapport
- Une démarche d'agenda 21 qui sera opérationnelle au cours du 1er semestre 2019
- Une prise de conscience générale sur l'importance de se doter d'outils et de procédures internes pour alimenter ces travaux

4 Conclusion et perspectives

Ce septième rapport sur la situation en matière de développement durable conforte le constat que Troyes Champagne Métropole dispose d'une réelle capacité d'action dans ce domaine, avec la légitimité d'une collectivité de projet s'inscrivant dans une logique d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la collectivité évolue fortement, depuis plus de 3 ans à présent, en matière de périmètre, de compétences mais aussi d'organisation.

Ce rapport a ainsi permis de dresser un véritable état des lieux des actions engagées, en interne comme à travers ses compétences, en lien avec les objectifs nationaux. Il s'agit également d'analyser les dispositifs de coordination, de suivi et d'évaluation mis en œuvre.

A ce titre, voici un tableau synthétique de ce diagnostic :

Points positifs	Axes d'amélioration
- L'importance des grands projets territoriaux portés par Troyes Champagne Métropole et l'évolution forte de la collectivité - Des actions de sensibilisation auprès du public qui traduisent une évolution vers la proximité - Des modes de production et de consommation responsables qui se développent - Une transversalité qui s'accroit de plus en plus entre les différents services de Troyes Champagne Métropole - Une politique affirmée en faveur des populations fragilisées vivant dans les quartiers sensibles - Un système d'évaluation et de suivi neutre qui se renforce (Conseil de Développement Durable) et à pérenniser - Des enjeux nouveaux pour le territoire avec un périmètre élargi qui viennent enrichir les réflexions en matière de développement durable	- Une cohérence globale à renforcer - Un rôle et un positionnement à conforter sur le territoire - Une exemplarité en interne et une démarche qualité à développer - L'aspect communication et concertation du public à pérenniser et développer - Des indicateurs à définir et à développer

Par ailleurs, compte tenu des constats réalisés à travers ce rapport et afin de renforcer la prise en compte des principes du développement durable, les perspectives, pour l'année prochaine pourraient plus concrètement se décliner de la manière suivante :

- **La pérennisation, le développement et la structuration du service « Développement Durable »**, à travers son positionnement, afin de conforter les dispositifs existants et disposer d'une vision plus globale et transversale des actions de TCM ;
- Le développement d'un **Agenda 21 intercommunal,** avec un comité de pilotage et un comité de suivi qui permettrait de structurer la démarche ;
- Le développement **d'un outil simple avec des indicateurs restreints** pour suivre la politique globale de Troyes Champagne Métropole en matière de développement durable à harmoniser avec le travail de la ville de Troyes ;
- **L'implication plus systématique des usagers et des habitants** de Troyes Champagne Métropole, très en amont, en s'appuyant sur la dimension de proximité des nouveaux domaines d'intervention ;
- La mise en place effective d'un **projet d'administration exemplaire** et responsable dans le but de structurer les initiatives émergentes ;
- L'intégration de **nouveaux enjeux** qui viennent alimenter la démarche globale en matière de ruralité et de circuits courts, de santé ou encore de qualité de l'air ;
- Le **développement de services aux communes** pour faire émerger un véritable projet de territoire en matière de développement durable ;
- La prise en compte de la **loi sur la transition énergétique**.